

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Classe sociale et réussite criminelle

Par
Mathieu Charest

École de criminologie
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Ph.D
en criminologie

© Mathieu Charest, 2007



Université de Montréal
Faculté des études Supérieures

Cette thèse intitulée :

Classe sociale et réussite criminelle

présentée par :
Mathieu Charest

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Jean-Pierre Guay
président-rapporteur

Pierre Tremblay
directeur de recherche

Benoit Dupont
membre du jury

A. Ronald Gillis
examineur externe

Marie-Josée Gagnon
représentant du doyen de la FES

Résumé

L'absence de lien robuste entre la classe sociale et le crime a donné lieu à une série de tentatives, plus ou moins fructueuses, destinées à redéfinir la nature de cette relation. Certains ont attribué le problème à la mesure de positionnement social (la variable indépendante), d'autres se sont attaqués aux mesures de délinquance (la variable dépendante), d'autres enfin ont suggéré la présence de mécanismes causaux plus complexes (effets indirects ou structurants). Cette thèse propose, une fois de plus, d'étudier cette question en recadrant le débat dans une perspective nouvelle, celle des réussites criminelles. Nous développons la thèse selon laquelle la classe sociale d'origine des délinquants influence directement et indirectement leurs chances effectives de succès dans le crime. Cet argument est soumis à l'épreuve des faits en analysant les trajectoires délinquantes de 175 détenus fédéraux. Par le biais de calendriers d'événements, la séquence des revenus criminels et légaux des délinquants, ainsi que leur participation à diverses activités illicites a pu être reconstruite pour les trois années qui précèdent leur incarcération. Nos résultats indiquent que la position sociale d'origine exerce une influence positive sur les performances des délinquants. Plusieurs raisons expliquent cet état de chose : les standards de réussite augmentent avec la position sociale, les délinquants des classes moyennes et supérieures favorisent les formes entrepreneuriales de délinquance, ils sont également plus susceptibles de rechercher et de bénéficier des ressources et de l'expérience des mentors criminels et sont soumis à des sentences de détention moins sévères. Cette thèse redéfinie également les dimensions de la carrière criminelle et constate que la continuité est un paramètre décisif du succès dans le crime.

Mots clés : réussite criminelle, classe sociale, carrières criminelles, mentors, analyse de trajectoire

Abstract

Past attempts to solve the social class and crime puzzle (why is there no strong effects?) have tried to redefine the independent variable (social class), the dependant variable (crime) or tried to uncover alternative causal paths. The results were generally disappointing. In this dissertation, we offer yet another attempt to address the puzzle. The motivation to do so is to extend criminal achievement theory. We argue that individual patterns in criminal achievement are directly and indirectly shaped by social class of origin of offenders. We test this argument by analyzing a self-report survey on the criminal activities of a random sample of 175 federal inmates during the three years prior to their current incarceration. Calendar data on their legitimate and illegitimate earnings were collected. Findings indicate that the social class background of offenders does have a significant and positive impact on their criminal achievements for a number of reasons: standards of success increases with social class; middle and upper class offenders are more likely to favour entrepreneurial offences, more likely to seek and find guidance from criminal mentors, and suffer less severe sentences. The thesis also redefines the dimensions of criminal careers and finds that continuity is the key dimension of criminal success.

Key words: Criminal Achievement, Social Class, Criminal Career, Mentors

Table des matières

Résumé	iii
Abstract	iv
Liste des tableaux	vii
Liste des figures.....	ix
REMERCIEMENTS	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CLASSE SOCIALE, DÉLINQUANCE ET RÉUSSITE	5
1.1 La déconstruction d'une certitude sociologique.....	7
1.2 La reconstruction d'une question de recherche.....	20
CHAPITRE 2 : DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE. LE SONDRAGE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES DÉTENUS	29
2.1 Procédure d'échantillonnage et outils de cueillette.....	30
2.2 Estimations et validité du revenu criminel	35
2.3 Classe sociale et paramètres de la carrière criminelle.....	41
2.4 Synopsis sur la situation des délinquants avant leur incarcération.....	51
CHAPITRE 3 : OCCUPATIONS CRIMINELLES ET STRUCTURES DES TRAJECTOIRES DÉLINQUANTES.....	54
3.1 Le rendement des activités criminelles.....	57
3.2 La cadence, la continuité et l'investissement	62
3.3 Les risques d'une participation dans le crime	68
3.4 Diversité des formes de délinquance et focalisation autour d'un pôle d'activités .	73
3.5 Structures organisationnelles des activités délinquantes.....	79
CHAPITRE 4 : CLASSE SOCIALE, PARAMÈTRES DE LA CARRIÈRE CRIMINELLE ET RÉUSSITE	86
4.1 Classe sociale et revenus criminels	88
4.2 Classe sociale et paramètres de la carrière criminelle.....	93
4.3 Paramètres et performances dans le crime	113

CHAPITRE 5 : LES CONTRECOUPS PÉNAUX D'UNE CARRIÈRE CRIMINELLE ET LES CONSÉQUENCES DE LA RÉUSSITE	119
5.1 Performances, classe sociale et contrecoups pénaux.....	121
5.2 Les conséquences de la réussite criminelle	128
 CONCLUSION	 131
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	138

Liste des tableaux

Tableau 1 : Revenus criminels totaux estimés et déclarés (\$CAN 2000-2001).....	37
Tableau 2 : Catégories occupationnelles des pères des délinquants et de la population générale des hommes de 55 ans et plus du Québec en 2001	43
Tableau 3 : Gains unitaires, gains mensuels et gains totaux par catégorie de délit.....	59
Tableau 4 : Cadence mensuelle et totale, panification et continuité de l'activité criminelle, par catégorie de délit	63
Tableau 5 : Mesures des risques d'arrestation et d'emprisonnement par catégorie de délit	69
Tableau 6 : Focalisation et diversification par catégorie de crime.....	75
Tableau 7 : Partenaires, clients et structure des organisations par catégorie de délit.....	81
Tableau 8 : Écarts entre les gains licites réels et possibles et les revenus criminels atteints selon la classe sociale d'origine	90
Tableau 9 : Classe sociale et paramètres de la carrière criminelle.....	95
Tableau 10 : La participation des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles	99
Tableau 11 : Analyse de régression du niveau de focalisation des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles	103
Tableau 12 : Analyse de régression de la continuité des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles.....	107
Tableau 13 : Analyse de régression de la cadence des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles.....	112
Tableau 14 : Régression linéaire des paramètres de la carrière criminelle sur les revenus criminels	114
Tableau 15 : Régression des paramètres de la délinquance entrepreneuriale, des mentors et de la classe sociale sur les revenus criminels	116
Tableau 16 : Taxation moyenne, mois de détention et durée de la sentence fédérale de détention selon la classe sociale	123

Tableau 17 : Taxation progressive attendue selon le revenu criminel et différentiel entre la taxe progressive attendue et la taxe pénale observée selon la classe sociale d'origine	125
Tableau 18 : Analyses de régressions multiples sur les durées de sentence, la taxation pénale et l'avantage fiscal relatif.....	126
Tableau 19 : Analyse de régression sur les paramètres de l'investissement et du rendement des délinquants sur le marché du travail.....	129

Liste des figures

- Figure 1 : Diagrammes de dispersion des revenus criminels déclarés et estimés avant et après la transformation logarithmique..... 40
- Figure 2 : Taxation carcérale selon le revenu criminel durant la période d'analyse 122

REMERCIEMENTS

Le temps que j'ai consacré à terminer cette thèse est probablement la plus grande preuve du plaisir que j'ai eu à vous côtoyer! L'école de criminologie est peuplée de spécimens fascinants que je quitte le cœur lourd. Je prends ces quelques lignes pour vous rendre une parcelle de l'estime que j'ai pour vous.

À toi Étienne qui a montré à tous (moi le premier), de quel bois tu te chauffais (et ce n'est pas de l'épinette). Je pense à toi quand j'entends les paroles de 50 cent : « Hate or love it, the under dog's on top »!

À toi Marc, pour ta loyauté et ta générosité. Tout a commencé un certain mardi dans un sous-sol de Boucherville. Tu m'as introduit au milieu hermétique des « bad boys » et montré le pouvoir des nombres.

À toi Carlo, mon Surmoi que je n'ai pas suffisamment écouté. J'espère que cette thèse contribuera à la révolution que Pierre et toi avez entreprise. Je vois dans le projet que nous débutons ensemble l'opportunité d'acquitter la dette de loyauté que j'ai à ton endroit.

À toi Jean-Pierre, mon ami. Tu as toujours été une « grosse » source d'inspiration pour moi. Dans la tourmente et les injustices, tu es resté debout. Merci pour les incalculables moments où ton humour m'a apaisé, les nuits de rédaction à l'université et les combats de nains du Maury Show. Je vais suivre ta carrière avec intérêt et je reste ton plus gros fan!

À ma nouvelle famille du SPVM, merci pour le support et l'environnement stimulant dans lequel vous me permettez de travailler.

À toi Barbara, merci pour cette merveilleuse balade en montagne russe qui s'est terminée dans le mur.

À Isabelle, ma révélation. Toujours là dans les derniers miles, une coriace. Je t'en dois une ma belle et je serai là, à tes côtés, durant les moments joyeux comme les moments sombres.

Finalement à toi Pierre, le « Midas de la criminologie ». Voici ma modeste contribution à cette révolution tranquille. Grâce à toi, je quitte l'université la tête pleine de souvenirs: les rues malfamées de Newark, les discussions animées (et arrosées) dans ta voiture, les soupers mémorables avec ton clan, nos cours de recherche évaluative toujours spontanés et imprévisibles et la vision de tous ceux qui croisent ton chemin et qui en ressortent transformés. Merci Pierre, pour tout...

Aux autres qui ont parié contre moi... It's payback time!

La vie est belle
Le destin s'en écarte
Personne ne joue avec les mêmes cartes
Le berceau lève le voile
Multiples sont les routes qu'il dévoile
Tant pis, on n'est pas né sous la même étoile

IAM -Né sous la même étoile

INTRODUCTION

Cette thèse s'intéresse aux conditions de réussite et d'échec des trajectoires criminelles adultes et plus particulièrement à l'influence qu'exerce la classe sociale¹ d'origine des délinquants sur leurs perspectives réelles de succès dans le crime. Cette approche se distingue des études traditionnelles sur la classe sociale au sens où l'objectif ne consiste pas à mesurer l'incidence ou la prévalence des comportements délinquants à divers paliers de l'échelle sociale, mais bien d'étudier l'influence du milieu d'origine des délinquants sur leurs chances de réussite, leurs ambitions, les ressources qu'ils parviennent à mobiliser pour rallier ces standards de réussite et leur capacité conjointe à éviter ou minimiser les contrecoups pénaux d'une trajectoire délinquante. Alors que le crime est généralement considéré comme une finalité en soi (et les gains illicites constants ou triviaux), nous considérons plutôt cette forme d'innovation comme un vecteur de mobilité sociale susceptible de permettre à certains délinquants d'atteindre les objectifs de succès définis, en partie, par leur origine sociale. L'objectif de cette thèse consiste à élargir l'horizon théorique des études sur la réussite et d'offrir, une fois de plus, une interprétation alternative des liens possibles entre la classe sociale et la délinquance.

Cette thèse se divise en cinq chapitres. Le premier propose un bilan narratif des études empiriques sur la classe sociale et le crime. Ce bilan permet de suivre l'évolution de ce champ d'étude, de l'état de consensus qui régnait au milieu du siècle dernier jusqu'à la période de controverse qui le caractérise actuellement. Notre interprétation des résultats suggère que le débat repose en partie sur une certaine confusion entre deux questions de recherche fort différentes. Nous présentons ensuite les avancées plus récentes qui ont orienté le débat dans une nouvelle direction. Nous proposons enfin de recadrer cette question dans l'horizon théorique des réussites criminelles et analysons la place que pourrait occuper la classe sociale dans ce domaine d'étude.

¹ Les termes « classe sociale », « statut social » ou « statut socioéconomique » sont utilisés de manière plus ou moins équivalente tout au long de la thèse. Nous sommes évidemment conscients que ces notions peuvent être comprises et opérationnalisées de manières fort différentes. La mesure de classe sociale utilisée dans cette thèse est basée sur la nature des occupations et le prestige occupationnel des emplois des pères des délinquants de notre échantillon. Les implications de ce choix sont discutées plus en détail dans la section méthodologique.

Le deuxième chapitre présente l'échantillon de délinquants rencontrés dans les pénitenciers de la région de Montréal. Une des sections centrale du questionnaire avait pour objectif de reproduire, sur des calendriers d'événements, les variations mensuelles de l'activité criminelle, des revenus licites et illicites, et de l'occurrence de différents événements de vie (séparation, déménagement, maladie, décès, naissances). C'est à partir de ces calendriers que sont dérivés les différents paramètres destinés à analyser la carrière criminelle. Nous présentons également les mesures de revenus criminels et accordons une attention particulière à leur validité manifeste. Nous présentons finalement les variables indépendantes retenues dans nos modèles et terminons avec un court synopsis de la carrière des délinquants.

Le troisième chapitre s'intéresse plus précisément aux paramètres de la carrière criminelle et l'influence qu'exerce le choix des activités sur les perspectives de réussite des délinquants. Nous développons l'hypothèse similaire à celle de Cornish et Clarke (1987) selon laquelle les différents domaines d'activités possèdent des propriétés structurantes qui les rendent plus ou moins attrayants et plus ou moins accessibles aux délinquants (à différents moments de leur trajectoire). À cette première proposition nous ajoutons l'éventualité que les choix d'activités influenceront directement la forme ou la structure générale des parcours de ceux qui les réalisent. Nous examinons ces différences par le biais de cinq paramètres : la participation dans différentes formes de crimes, le niveau de focalisation des délinquants autour de pôles spécifiques d'activités, le tempo ou la cadence des délits, la continuité avec laquelle les opportunités illicites peuvent être exploitées et finalement la capacité de chevauchement ou de combinaison que permettent certaines formes de délinquance. Ces analyses remettent en question l'hypothèse selon laquelle les sphères d'activités criminelles n'ont pas d'influence sur les perspectives de réussite des délinquants (Tremblay et Morselli, 2000; Robitaille 2004; Wilson et Abrahamse, 1992).

Le quatrième chapitre introduit la classe sociale au rang des facteurs susceptibles de modifier l'orientation des trajectoires criminelles et les chances de réussite. La classe

sociale est utilisée notamment pour expliquer l'orientation des délinquants vers les formes entrepreneuriales de délinquance de marché et pour rendre compte de leurs différences de productivité et de continuité. Nous verrons également comment l'accès à la délinquance de marché est facilité par la présence des mentors criminels et comment la classe sociale des délinquants influence les processus mutuels de sélection entre les mentors et leurs protégés. Ce chapitre examine finalement la nature de la relation entre la classe sociale et la réussite, une fois tenue constante, une série d'influences conjointes.

Le cinquième et dernier chapitre porte sur les contrecoups pénaux d'une carrière criminelle et les conséquences de la réussite. Nous considérons ici les phases d'incarcération comme des périodes imposées d'inactivité sur lesquelles doivent être rééchelonnés les revenus amassés par les délinquants. En comparant leurs revenus criminels bruts (avant l'incarcération) à leur revenus nets (réajustés) nous obtenons une mesure de « taxation pénale » pouvant être comparée aux mesures de taxation progressive selon le rendement (l'impôt sur les revenus d'emploi). Cette analyse permet de voir si les délinquants bénéficient « d'exemption » ou de « rabais sentenciers » selon leur position sociale d'origine. Nous terminons ce chapitre par une brève analyse des conséquences de la réussite sur la poursuite d'une carrière conventionnelle. Nous testons l'hypothèse selon laquelle les succès n'influencent pas seulement les chances de récidive des délinquants mais remettent également en question le choix ou la nécessité de s'engager parallèlement, dans une trajectoire conventionnelle. Les effets de désertion du marché de l'emploi devraient être une conséquence de la réussite (et non une cause) puisqu'il est improbable que le chômage pousse subitement les délinquants vers le succès. Les implications de ces résultats seront discutées en conclusion.

CHAPITRE 1 : CLASSE SOCIALE, DÉLINQUANCE ET RÉUSSITE

Une question en apparence simple – quel est le lien entre la classe sociale et le crime? – est à l'origine d'un des débats les plus importants en criminologie. Alors que plusieurs théories permettaient d'anticiper une relation négative, robuste et directe, l'arrivée des sondages de délinquance avouée a brossé un portrait beaucoup plus incertain. Le lien entre la classe sociale et la prévalence ou l'incidence des comportements délinquants est généralement faible ou simplement inexistant (Hirschi, 1969; Johnson, 1980; Tittle et al. 1978; Tittle et Meier, 1990; Jenson et Thompson, 1990). Ce constat a motivé le déploiement d'un ensemble de stratégies destinées à préciser les conditions nécessaires à l'apparition de la relation. Certains ont attribué le problème à la mesure de classe ou de stratification sociale (la variable indépendante), d'autres se sont attaqués à la mesure de délinquance (la variable dépendante), d'autres enfin ont tenté de préciser les composantes d'une séquence causale alternative (relation indirecte ou effets d'interaction). Hormis quelques exceptions que nous verrons plus en détail dans ce chapitre, ces différentes stratégies ne sont pas parvenues à établir un lien clair entre l'origine sociale des individus et leur chance de s'engager dans le crime.

Ce chapitre propose de décrire, dans un premier temps, l'évolution récente de ce champ d'étude et de souligner les différentes étapes qui ont mené à notre conception actuelle des liens entre la classe sociale et le crime. Ce bilan nous amène à accorder certains mérites à l'hypothèse de Clelland et Carter (1980) selon laquelle la controverse résulte en grande partie d'une confusion entre deux questions de recherche fort différentes. La première vise à quantifier la participation de chaque classe sociale dans une délinquance que l'on pourrait qualifier de triviale ou de commune. Les conclusions des études de délinquance avouée suggèrent généralement que la majorité des individus commettent effectivement des délits de faible gravité et que la proportion des « délinquants » est comparable d'une classe sociale à une autre. La seconde question, probablement plus pertinente pour la criminologie, s'intéresse à la provenance du sous-groupe des délinquants les plus persistants et les plus sérieux. À cette seconde question, on observera généralement que les délinquants les plus engagés proviennent de milieux sociaux plus modestes.

La deuxième partie présente les avancées récentes qui ont amené ce champ de recherche sur une nouvelle tangente. Le point de départ de cette réorientation aura été de remettre en doute la prémisse selon laquelle la relation devait nécessairement être négative (Hagan et al., 1985). Le deuxième pas sera de démontrer que l'absence de liens forts entre ces deux variables découle en grande partie des effets opposés (à la fois positifs et négatifs) de la classe sociale sur la délinquance (Wright et al., 1999). Un troisième pas sera franchi lorsque les criminologues s'intéresseront, en parallèle, aux facteurs de réussite dans le crime et aux similitudes qu'ils entretiennent avec la réussite conventionnelle.

1.1 La déconstruction d'une certitude sociologique

Les premiers efforts empiriques destinés à mesurer le lien entre la classe sociale et la criminalité ont abordé cette question de trois angles différents : en mesurant l'impact des cycles économiques sur les taux de crimes, en analysant la distribution spatiale de la délinquance et les caractéristiques des endroits où elle se concentre et enfin, en examinant le statut des individus qui transigent dans le système de justice.

La première stratégie nous renseigne sur le lien éventuel entre la classe sociale et le crime dans la mesure où l'on conçoit que les périodes de récessions économiques affligent plus fortement les individus situés au bas de l'échelle sociale (au départ défavorisés) que ceux situés au centre ou au sommet. L'augmentation éventuelle de la criminalité d'acquisition et de violence serait la résultante de ces conditions de précarité (le chômage en particulier) et des mouvements de contestations des classes « inférieures ». Les premières études ont effectivement observé des cyclicités communes entre l'économie et la criminalité. Thomas (1927) par exemple (in Cook et Zarkin, 1985) observe en Grande-Bretagne entre les années 1857 et 1913, de fortes corrélations négatives entre les séries chronologiques des cycles économiques et celles des vols qualifiés et des cambriolages (respectivement $-.44$ et $-.23$). En revanche, l'analyse ne relève aucune variation notable de la criminalité de violence. Les résultats sont similaires aux États-Unis durant les années qui suivent l'effondrement de la bourse en 1929. Henry et Short (1954) remarquent, dans dix grandes villes américaines, des augmentations

importantes de la délinquance d'appropriation mais ici encore, aucun accroissement notable de la violence. Malgré le raffinement des méthodes d'analyse et l'introduction de contrôles statistiques (les effets de tendance et de corrélations temporelles), les recherches subséquentes confirmeront, pour la plupart, les variations conjointes entre les périodes de ralentissement économique (l'augmentation des taux de chômage en particulier) et la criminalité d'acquisition (Chiricos, 1987; Britt, 1997; Cappell et Sykes, 1991; Levitt, 2001).

Parallèlement à l'analyse des changements économiques à vaste échelle, se développent aux États-unis, l'intérêt beaucoup plus « local » pour la diffusion spatiale des désordres dans les agglomérations urbaines (Trasher, 1927; Shaw et al., 1929). La criminologie environnementale (ou l'écologie criminelle) propose d'analyser dans l'espace, les relations entre les caractéristiques sociales et économiques des résidents et la distribution d'un ensemble de problématiques (le crime, le décrochage scolaire, la toxicomanie). Dans leur ouvrage le plus influent, Shaw et McKay (1942) se sont intéressés à la répartition spatiale de la délinquance juvénile à Chicago entre les années 1900 et 1930. Leur mesure de délinquance est basée sur le taux de juvéniles reconnus coupable d'une infraction criminelle dans chacune des 140 aires de dénombrement géographiques de la ville. En analysant la distribution de cet indicateur, ils remarquent que la proportion de délinquants juvénile augmente graduellement à mesure que l'on s'approche du centre de la ville. Ce patron, déjà observé par Burt (1925) quelques années auparavant apparaît également dans les cinq autres villes américaines qu'analysent Shaw et McKay (1969) (Philadelphie, Cleveland, Denver, Seattle et Richmond). L'explication de cette distribution particulière, repose sur un modèle économique de désorganisation sociale qui inclut notamment des mesures de profil socioéconomique (la proportion d'assistés sociaux, le coût des loyers, le pourcentage de familles propriétaires de leur habitation), des indicateurs de mobilité urbaine et des variables de composition ethnique. Les auteurs remarquent d'abord que les centres urbains sont généralement les secteurs les plus anciens et les plus délabrés. Les prix des loyers et des habitations sont parmi les plus bas et augmentent graduellement à mesure que l'on s'approche des banlieues (la proportion de résidents propriétaires de leur habitation suit la même diffusion). Cette dynamique fait

en sorte que le centre attire généralement les familles les plus pauvres et les immigrants de première génération. Au fil du temps, ceux dont la situation économique le permet quitteront progressivement le centre pour s'installer en périphérie ou en banlieues, entraînant une forme mobilité résidentielle et une érosion des contrôles sociaux. Ces effets de migration, exacerbés par l'expansion des aires commerciales au centre des villes, inciteront progressivement un plus grand nombre d'individus à quitter le secteur. Au fil du temps, les familles qui résident dans le centre des villes sont celles qui ne peuvent se permettre d'habiter nul par ailleurs. La dynamique des patterns résidentiels est structurée à la base par le statut socioéconomique des résidents et le niveau de dégradation des secteurs coïncide avec cette ségrégation économique. Si les patterns concentriques observés dans plusieurs villes américaines ne sont pas le propre de tous les centres urbains (en Europe par exemple, les secteurs périphériques sont généralement plus pauvres et plus criminalisés que le centre), la convergence dans l'espace des conditions économiques précaires et de la délinquance se confirmera à maintes reprises (Quinney, 1971; Polk, 1967; Chilton, 1964; Clinard et Abbott, 1973; Baldwin et al., 1976; Brown et al. 1972; Cartwright et Howard, 1966; Clark et Winninger, 1962; Wallis et Maliphant, 1967; Spergel, 1967). Dans son bilan des études empiriques sur la classe sociale et le crime, Braithwaite (1981) souligne la constance (rare en science sociale) avec laquelle les études écologiques confirment l'association négative entre la « classe sociale » des secteurs et la proportion des résidents qui s'engagent dans la délinquance.

L'étude de l'origine sociale des individus qui transigent dans le système de justice mènera à des conclusions similaires. Que l'on s'intéresse aux registres d'arrestations ou à la composition des populations carcérales, les études observent généralement que les membres des classes inférieures sont largement surreprésentés. En analysant le pedigree des juvéniles et des adultes arrêtés à Yankee City, Warner et Lunt (1941) observent une forte relation négative entre la classe sociale et le crime. Les deux échelons de la classe supérieure comptent pour moins de 1% des arrestations alors que leur poids numérique dans la population est trois fois plus élevé. Les deux échelons de la classe moyenne accaparent plus ou moins 10% des arrestations alors que les classes inférieures représentent 90% des arrestations (leur poids numérique dans la population étant de

57%). Dans la première moitié du 20^e siècle, la surreprésentation des classes inférieures s'observera à plusieurs reprises autant en Amérique (Glueck et Glueck, 1930, 1937; Sullenger, 1936; Merrill, 1959) qu'en Europe (Mannheim, 1948; Mannheim et al. 1957).

La convergence des résultats, indépendamment des stratégies de recherche utilisées, a contribué au relatif état de consensus qui prévalait alors. Rares étaient ceux qui remettaient en doute l'idée selon laquelle les membres des classes inférieures et les zones urbaines défavorisées généraient plus que leur part de désordres et de criminalité. C'est dans ce contexte particulier qu'ont été développées certaines des théories destinées à expliquer le lien possible entre la position sociale et la délinquance de même que certaines autres qui présument au départ d'une telle association. Merton (1938) par exemple, estimait que les aspirations à la réussite étaient partagées par la majorité des membres d'une société (sans égard à leur origine sociale) alors que les opportunités licites de les atteindre déclinaient avec la position sociale. Merton voyait dans la délinquance une voie alternative vers certaines formes de succès ou de statut autrement réservés à ceux qui ont le « luxe » ou les opportunités de se conformer aux lois. Merton n'a jamais prédit une relation directe entre le statut social des individus et leur propension au crime mais prévoyait plutôt que les taux de criminalité seraient plus élevés dans les strates sociales où les occasions de réussite conventionnelle étaient fortement réduites et dans les sociétés où l'emphase sur la réussite financière (les États-Unis en particulier) surpassait celle accordée aux moyens prévus pour y accéder (l'éducation et l'emploi). Cohen (1955) s'est intéressé plus particulièrement aux formes non utilitaires de délinquance et à l'émergence des sous-cultures délinquantes dans les milieux défavorisés. Cohen estimait que les adolescents des classes inférieures n'étaient pas suffisamment outillés pour se tailler une place dans les institutions dominées par la classe moyenne. La frustration qu'occasionne cette inégalité des chances de réussite devait provoquer chez certains, une aversion et un rejet des valeurs véhiculées par la majorité (réussite, éducation, gratification différée, contrôle de soi, respect de la propriété) et l'apparition progressive d'une culture axée sur la cohésion du groupe, la gratification à court terme et les actes de défiance (vandalisme, méfaits, violence). Cloward (1959) apportera une précision importante à la thèse de Merton et de Cohen en observant que

l'accessibilité aux opportunités criminelles n'était pas donnée à tous et que les difficultés d'intégration dans le monde conventionnelle n'étaient pas en soi suffisantes pour garantir une entrée réussie dans le milieu criminel. Ces précisions permettent de comprendre pourquoi certaines personnes, confrontés aux moyens modestes dont ils disposent pour réussir se tournent vers la délinquance lucrative alors que d'autres doivent réviser à la baisse leurs standards de succès ou n'ont d'autres choix que de s'engager dans une délinquance malicieuse et violente.

La direction de la recherche sur la classe sociale et le crime va subir une série de changements importants durant les années 40 et 50. Sutherland (1940, 1949) sera parmi les premiers à remettre en question l'influence de la pauvreté sur le crime en attirant l'attention des chercheurs sur les pratiques criminelles de la classe dominante. Sutherland était d'avis que la relation négative entre la classe sociale et la délinquance était erronée puisque les données sur lesquelles elle repose laisse dans l'ombre un vaste pan de la délinquance qui n'est pas susceptible d'intéresser les délinquants des classes moyennes ou supérieures. En s'intéressant notamment à la délinquance d'initié, au trafic d'influence de la classe politique et aux manœuvres des corporations pour éliminer la concurrence, Sutherland expose un ensemble de stratégies illicites, parfaitement congruentes avec la position sociale de ceux qui les commettent et vraisemblablement motivé par autre chose que les conditions économiques précaires. La délinquance en col blanc va susciter un vif intérêt et détourner une partie l'attention des chercheurs du bas de l'échelle sociale vers le haut.

Les préoccupations de Sutherland vont motiver le développement d'outils méthodologiques qui viendront modifier significativement notre conception de la relation entre la classe et le crime. La principale innovation est celle des sondages de délinquance auto révélée qui proposent de mesurer la prévalence et l'incidence des comportements délinquants qui n'ont pas nécessairement mené à une arrestation ou une incarcération. Nye, Short et Olson (1958) sont les premiers à analyser la relation entre le statut social d'origine et la délinquance avouée. Leur échantillon se compose d'étudiants de trois écoles secondaires du Midwest américain et d'une école de réforme pour délinquants.

Leur mesure de délinquance incorporait au départ de 21 items (délits) mais la prévalence trop faible de certaines formes de délinquance nécessitera une mesure composite de sept items. La fréquence de ces comportements sera prise en compte par l'utilisation de catégories plutôt vagues (jamais, une fois ou deux, quelques fois, souvent) et la période de référence couvrira l'ensemble des années d'étude secondaire. En analysant la relation entre la délinquance des adolescents et le statut social des parents, les auteurs remarquent très peu de relations significatives. Ils concluent que si une relation existe réellement entre le statut social et la délinquance, la magnitude de cette relation ne correspond en rien aux résultats que proposent les études de délinquance officielle. Ce constat, au départ surprenant, se confirmera au fil des années 60 (Empey et Erickson, 1966; Akers, 1964; Voss, 1964; Gold, 1966). Malgré les critiques concernant la sous représentation des classes inférieures dans les échantillons (Hirschi, 1969) et le caractère trivial des formes de déviance ou de délinquance étudiées (Gold, 1966; McDonald, 1968), les premières études de délinquance auto révélée seront généralement bien reçues par les criminologues.

On peut se demander pourquoi ces premières études ont été si bien accueillies malgré le fait qu'elles soient en contradiction directe avec les théories et les résultats empiriques connus jusqu'alors. Une première explication, hautement politique, suppose que l'absence de lien entre la classe sociale et le crime est une position beaucoup trop confortable pour être attaquée autant par les libéraux et par les conservateurs. D'un côté, elle permet aux libéraux de continuer à dénoncer le traitement différentiel accordé aux plus démunis par les instances de contrôle du crime. De l'autre, elle permet aux conservateurs de questionner la pertinence des programmes de redistribution des ressources puisque la pauvreté n'est apparemment pas une cause directe de la délinquance. Une seconde interprétation, plus plausible sans doute, serait de donner le crédit à l'innovation que constituent les sondages de délinquance auto révélée et le préjugé favorable généralement accordé à la nouveauté. Remplis au départ de promesses, ces outils ne révéleront leurs limites qu'à la fin des années 70 (Nettler, 1978; Gibbons, 1979). Enfin, on peut supposer que la réelle controverse s'est précisée quelques années plus tard lorsque Tittle et al. (1978) ont rejeté en bloc les études écologiques et qualifié de « mythique » la relation entre la classe sociale et le crime. Cette dernière

hypothèse expliquerait la forte mobilisation des chercheurs dans les années qui suivent la publication de cet article (Clelland et Carter, 1980, Elliott et Ageton, 1980; Braithwaite, 1981).

La « méta-analyse » que proposent Tittle, Villemez et Smith (1978) utilise comme critère de sélection, les études qui ont mesuré directement la classe sociale des individus et exclue d'entrée de jeu les recherches où cette information est inférée des caractéristiques socioéconomiques des secteurs de résidence des individus. L'ensemble des études écologiques sont donc disqualifiées sur la base des présomptions suivantes : les délits que l'on retrouve dans les secteurs les plus pauvres peuvent être commis par des délinquants qui résident à l'extérieur du quartier; les délinquants qui habitent les secteurs défavorisés ne sont pas nécessairement issues des classes inférieures; les taux de délinquance élevés dans les quartiers pauvres pourraient être le produit d'un petit groupe de délinquants particulièrement actifs et enfin, les délits commis dans les quartiers défavorisés sont plus visibles et commandent une surveillance policière plus intense. Compte tenu de ces éventualités, le potentiel « criminogène » des quartiers de résidence ne peut être généralisé aux individus qui y résident. Sur la base des 35 études qui répondent aux critères, Tittle et al. (1978) dérivent une série de mesures d'associations (gammas) qui tiennent compte du sexe, de l'âge et de l'origine ethnique des sujets. La sommation de ces coefficients suggère que l'association globale entre le statut social et la délinquance (officielle ou avouée) est quasi nulle (-.09). En analysant les différences selon l'âge, les auteurs observent de fortes corrélations négatives pour les échantillons d'adultes (-.46) mais doivent minimiser ces résultats compte tenu du faible nombre d'études sur lequel ce résultat repose ($n=3$). Ils proposent finalement d'évaluer la force des relations dans le temps selon les indicateurs de délinquances utilisés (délinquance officielle vs auto révélée). Les résultats de cette analyse montrent que les quelques associations négatives que l'on observe proviennent généralement d'études de délinquance officielle réalisées avant le début des années soixante et que la force de ces associations décline graduellement à mesure que l'on progresse dans le temps (l'association était de -.73 avant les années 50, de -.43 entre 1950 et 1959, de -.22 entre 1960 et 1969 et de +.04 après les années 1970). Le pattern des études de délinquance auto révélée est beaucoup

plus stable et les associations sont modestes peu importe l'époque. Deux interprétations sont proposées. La première suggère que la délinquance n'est pas reliée à la classe sociale des individus et ne l'a jamais été. La relation négative est un artefact du traitement différentiel accordé aux délinquants selon leur statut, ce biais est capté seulement par les mesures officielles de la délinquance et le déclin de la relation permet de croire qu'il a été corrigé graduellement. La deuxième interprétation serait que la relation a déjà existée dans le passé mais s'est estompée depuis. Avec l'industrialisation, la société américaine est devenue culturellement plus homogène et les distinctions entre les classes se sont brouillées progressivement. Les différences dans les opportunités et les schèmes de valeurs se trouveraient essentiellement aux pôles de l'échelle sociale, alors que la vaste majorité se trouvant au centre serait comparable. Peu importe l'une ou l'autre des interprétations, Tittle et al. (1978) proposent de reconsidérer la place de la classe sociale dans l'étude de la délinquance et de s'intéresser plus attentivement aux processus génériques qui l'explique (p.654).

La controverse que suscite cette thèse ne repose pas sur l'absence de relation entre la classe sociale et les mesures de délinquance avouée ou l'influence décroissante de la classe sociale sur les indicateurs officielles de la criminalité. La réelle controverse si l'on adhère à la thèse de Tittle et ses collaborateurs serait d'affirmer, sur la base de ces résultats, que les individus commettent des délits de gravité similaire et s'engagent dans le crime avec la même stabilité indépendamment de leur classe sociale d'origine. Cette thèse serait plausible dans la mesure où la délinquance auto révélée est représentative des crimes que l'on considère sérieux et susceptibles de varier de manière inverse avec la classe sociale. Cette thèse serait plausible dans la mesure où la délinquance en col blanc serait considérée aussi grave que la délinquance violente ou la délinquance de rue. Les critiques adressées aux sondages de délinquance avouée et à l'étude de Tittle et al. (1978) permettent d'en douter.

La principale critique repose sur le caractère trivial des formes de délinquance incorporées dans les sondages. Ces comportements seraient davantage représentatifs de la « petite délinquance » et de la désobéissance qui caractérisent la plupart des

adolescents que de la conception générale de ce qu'est un crime (Farrington, 1973; Hindelang et al. 1975; Nettler, 1974). Clark et Wenninger (1962) par exemple ne remarquent aucune différence entre les classes sociales sur la base d'une série de mesures de désobéissance (défier ses parents, raconté des mensonges, fuguer). L'étude d'Akers (1964) (inclus dans l'analyse de Tittle et al. 1978) considère essentiellement des délits sans victime et des formes très bénignes de déviance. Clelland et Carter (1980, p.326) estiment que les sondages de délinquance auto révélée sont quasi inutiles pour mesurer la relation entre la classe sociale et le crime parce que la vaste majorité des délits considérés sont effectivement de nature bénigne ou ne sont pas de nature illégale (faire l'école buissonnière, consommer de l'alcool avant l'âge de la majorité). Lorsque des formes de délinquance sont considérées (les vols notamment), il demeure difficile d'en mesurer la gravité puisque les montants sont rarement précisés. Enfin, lorsque les délits suffisamment graves sont inclus dans les sondages, le nombre de participants est beaucoup trop faible pour permettre quelque analyses statistiques. Basée sur la supposition que les individus seront réticents à avouer leurs délits plus sérieux, les chercheurs ont préféré les exclure des sondages. Or, la notion commune de « crime » repose précisément sur des délits de cette nature.

Les mesures de fréquence des comportements délinquants sont également problématiques. Les catégories nominales imprécises (jamais, parfois, souvent) laissent place à l'interprétation de la part des répondant et ne permettent pas d'obtenir un décompte précis de la cadence réelle des contrevenants (Elliott et Ageton, 1980). Les tentatives de quantifier les comportements délinquants ont également été critiqués puisque les sondages éliminent à la source les possibilité de variations en utilisant des distributions tronquées (jamais, une fois, deux fois, trois ou plus). Dans une distribution similaire, les individus qui ont commis trois vols sont considérés aussi délinquants que ceux qui en auraient commis une centaine. Si l'on suppose qu'une relation entre la classe sociale et la fréquence des activités criminelles existe, l'utilisation de distribution tronquée limite au départ les chances d'observer des différences (Hirschi, 1969; Williams et Gold, 1972; Elliott et Voss, 1974; Braithwaite, 1979).

Ensuite, les sondages de délinquance auto révélée utilisent généralement des échelles graduées de prestige occupationnel pour établir la position sociale d'origine des répondants et présument implicitement que la relation sera linéaire (un déclin progressif des comportements délinquants à chaque palier de l'échelle sociale). Hirschi (1969) propose plutôt un modèle à deux classes composé d'une majorité de gens respectables d'un côté et la « classe excédentaire », sans emploi et particulièrement pauvre de l'autre (lumpenprolétariat). Les résultats de Hirschi (1969) supportent effectivement l'utilité d'un modèle à deux classes. Alors que la nature de l'occupation du père influence peu les probabilités de délinquance chez les fils, ceux dont les pères ne travaillent pas ou dont la subsistance repose sur diverses formes d'aide sociale sont plus susceptibles de commettre des délits. Les perspectives théoriques de Merton, de Miller ou de Cohen ne justifient pas elles non plus, l'anticipation d'une relation linéaire mais estiment plutôt que les comportements délinquants seront plus fréquents au bas de l'échelle sociale qu'ailleurs. La notion de classe sociale repose davantage sur la composition de ces quasi-groupes où les membres partagent des aspirations, un statut, une identité, une culture et un style de vie similaire. Pour tester les propositions de ces théories, une mesure subjective de positionnement sociale est probablement plus adéquate.

Enfin, alors que les mesures officielles de la délinquance surestiment probablement la participation des classes pauvres dans le crime, les stratégies d'échantillonnage que préconisent les études de délinquance auto révélée occasionnent des problèmes inverses. Les pauvres sont susceptibles d'être sous-représentés dans les échantillons d'adolescents fréquentant l'école secondaire parce qu'ils sont plus susceptibles d'avoir quitter l'école ou de sécher leurs cours. Les pauvres sont susceptibles d'être sous-représentés dans les échantillons d'adultes parce que ces derniers ont plus de chances de ne pas posséder de téléphone, de percevoir d'un mauvais œil les sondages qui s'intéressent à leurs activités illicites et de refuser en bout de ligne de participer à de telles études (voir Elliott et Ageton, 1980 sur les problèmes de représentativité des sondages de délinquance auto-révélée).

Le sondage de Elliott et Ageton (1980) est la première tentative sérieuse destinée à résoudre certains de ces problèmes. Les auteurs incorporent, en premier lieu, un éventail plus vaste d'infractions et de crimes (crimes contre la personne et contre la propriété, délinquance de marché, désobéissance civile, infractions liées au statut et consommation de drogues dures). L'amplitude des fréquences d'activités est préservée par l'utilisation d'une mesure continue. Leur mesure de positionnement social est composé de trois groupes : la classe moyenne (professionnels et gestionnaires), la classe ouvrière (services, main d'oeuvre qualifiée, commis et propriétaire de petites entreprises) et la classe inférieure (main d'oeuvre semi ou non qualifiée). La procédure d'échantillonnage permet de rejoindre les 1726 adolescents (de 11 à 17 ans) à partir de leur lieu de résidence et ne requière pas qu'ils fréquentent l'école. Sur la base du sexe, de la distribution de l'âge et de l'origine ethnique, l'échantillon semble être représentatif des adolescents américains. Cependant, aucune indication ne permet de savoir si les différentes positions sociales sont fidèlement représentées. Contrairement aux études précédentes, les auteurs observent des différences notables dans la fréquence des activités criminelles selon la classe sociale. Ces différences s'observent dans l'échelle globale de délinquance (fréquence combinée de tous les délits) ainsi que dans celle des crimes violents et des crimes contre les biens. Pour la délinquance totale, les membres de la classe inférieure ont une fréquence de 20% supérieure à la fréquence moyenne des membres de la classe ouvrière et de la classe moyenne (l'absence de différence entre ces deux derniers groupes est similaire à la prédiction d'Hirschi, 1969). Les différences sont plus importantes (et linéaires) pour les crimes violents. Les membres des classes inférieures rapportent quatre fois plus de délits contre la personne que ceux de la classe moyenne et une fois et demi plus de délits que les membres de la classe ouvrière. Pour les crimes contre la propriété, le ratio différentiel est de 2 :1 entre la classe moyenne et la classe inférieure. Conformément aux études précédentes de délinquance auto révélée, les auteurs n'observent aucune différence dans les sous échelles restantes.

Elliott et Ageton (1980) proposent d'analyser plus attentivement la composition des groupes de délinquants situés à l'extrême droite du continuum de fréquence. Cette analyse montre que les différences initiales dans les moyennes de délits par classes sociales sont causées en grande partie par une proportion plus grande de délinquants particulièrement actifs

provenant des classes inférieures. Par exemple, le ratio différentiel entre la classe inférieure et la classe moyenne pour l'échelle globale de délinquance est de 1 : 1 au bas du continuum (0 à 24 délits) et passe à 2 : 1 au sommet (200 délits ou plus). Pour les délits contre la personne, le ratio initial, également de 1 : 1 (0 à 4 délits) passe à 3 : 1 pour ceux dont la fréquence est supérieure à 55 délits. En d'autres termes, les classes inférieures sont surreprésentées parmi les délinquants les plus actifs et plus particulièrement les délinquants violents. Un résultat que les études antérieures n'avaient pu identifier avec des délits de faible gravité et des distributions de fréquence tronquées.

Elliott et Huizinga (1983) observeront sensiblement les mêmes résultats en analysant les cinq années du Youth Panel Survey (1976 à 1980). Les adolescents des classes inférieures (garçons ou filles) ont deux fois plus de chance d'avoir été impliqués dans des crimes violents sérieux (*felony assault*) que les adolescents de la classe moyenne (pour 4 des 5 années du sondage). Des différences sont également présentes dans les vols graves (*felony theft*) pour les garçons seulement. Ces différences s'observent autant entre les classes inférieures et ouvrières qu'entre les classes ouvrières et les classes moyennes. Comme le suggérait Elliott et Ageton (1980) (et la plupart des études de délinquance auto révélée), aucune différence significative n'apparaît pour les délits de moindre gravité. Des différences dans la criminalité de violence selon les classes seront également observées par Brownfield (1986), Sampson (1986) et Thornberry et Farnworth (1982).

Dans leur critique des stratégies d'analyse et des conclusions auxquelles aboutissent Tittle et al. (1978), Clelland et Carter (1980 : 329) estiment que les auteurs ont confondu deux questions de recherche fort distinctes. La première question consiste à se demander quelle proportion des individus de chaque classe sociale participe (au moins une fois) à une activité délinquante (généralement de faible gravité). Le seconde consiste à se demander de quelle classe sociale proviennent les individus qui s'engagent dans une délinquance sérieuse et répétitive. En d'autres termes, d'où proviennent ceux dont la délinquance n'est pas l'expression d'un stress particulier ou d'une envie passagère de se prouver mais la résultante d'un malaise ou d'une rébellion provenant d'une intégration difficile au monde conventionnel et des perspectives de réussite médiocres. À la première question, on

répondra assez facilement que la propension à défier l'autorité et à enfreindre les lois fait partie de la nature humaine et que cette inclinaison est relativement généralisée et indépendante de la classe sociale. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle parviennent la plupart des sondages de délinquance auto révélée. À la seconde par ailleurs, pour autant que l'on se dote d'outils permettant de distinguer les délinquants sérieux des autres, on observera généralement que ces derniers proviennent plus souvent d'origine sociale modeste.

Nonobstant les critiques formulées, le débat continue. Les mesures alternatives de classe sociale (i.e. la disjonction entre les classes inférieures et les autres classes) ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés. Johnson (1980) par exemple divise son échantillon d'adolescent en deux groupes : la classe des travailleurs (*earning class*) et celle des chômeurs et des assistés sociaux (*underclass*) mais n'observe aucune différence notable dans la fréquence des délits graves. Dans la même veine, Krohn et al. (1980) n'observent aucune différence de délinquance selon le statut en comparant les écoles de quartiers de la classe moyenne et celles de quartiers de la classe ouvrière. En différenciant un groupe d'étudiants selon que leurs parents bénéficient ou non de l'aide sociale, Brown (1984) observe quelques modestes corrélations au niveau de la délinquance violente et la délinquance totale, mais aucune association pour les délits contre la propriété ou la délinquance relié au statut.

Les efforts de redéfinition de la variable dépendante (la gravité et la fréquence des délits notamment) ont également engendré des résultats mitigés. Tittle et Meier (1990) estiment que si une relation entre la classe sociale et le crime existe, les nombreuses tentatives de respcification ou de raffinement des mesures ne permettent toujours pas de préciser la nature ou le chemin qu'elle emprunte. Krohn et al. (1980) estiment que les efforts de réhabilitation de la relation sont, à toute fin pratique inutiles, précisément parce qu'il n'y a rien à sauver. Hirschi (1969) est plus drastique et propose que le statut socioéconomique soit tout simplement rayé des dictionnaires théoriques et empiriques de la criminologie.

1.2 La reconstruction d'une question de recherche

Le consensus théorique entourant la relation négative entre la classe sociale et le crime est peut-être responsable, en partie du moins, de l'impasse apparente dans laquelle se trouve cette question de recherche. L'anticipation d'une relation négative et directe a probablement conditionnée (et limitée) l'éventail des interprétations alternatives possibles. La première, comme nous l'avons vu, a été de remettre en question l'importance de la classe sociale dans l'explication de la délinquance, la seconde, plus conservatrice a été de remettre en cause notre capacité à identifier les circonstances précises à partir desquelles cette relation apparaîtrait. Dans un cas comme dans l'autre, les chercheurs ont accordé peu de mérite à l'éventualité d'une relation positive entre le statut social et la délinquance ou du moins à la présence de mécanismes causaux opposés.

Le premier pas

Un premier pas dans cette direction a été réalisé au milieu des années 80 par Hagan, Gillis et Simpson (1985). Les auteurs développent l'hypothèse selon laquelle la participation dans la délinquance est fonction de deux états de chose. D'une part, le pouvoir et l'influence que détiennent les individus et d'autre part, le niveau de surveillance, de contrôle ou de contraintes qui s'exerce sur eux. Le pouvoir conféré aux individus devrait augmenter proportionnellement avec leur position sociale alors que le niveau de contrainte ou de contrôle devrait décliner (chez les hommes particulièrement). Alors que plusieurs estiment que les membres des classes défavorisés sont « contraints » à s'engager dans le crime en raison de leurs opportunités conventionnelles limitées, Hagan et al. (1985) considèrent plutôt que les individus du haut de l'échelle sociale sont plus « libres » de dévier des normes et d'utiliser leur statut pour tirer profits des opportunités qui s'offrent à eux. Leurs résultats démontrent effectivement une corrélation positive entre la position sociale et le penchant délinquant des garçons et une corrélation négative entre la position sociale et la délinquance juvénile des filles (p.1170). Les auteurs s'attarderont plus spécialement aux effets structurants de la classe sociale sur la relation entre le sexe des individus et leur participation dans le crime. Leurs résultats

démontrent que les différences de participation entre les sexes seront beaucoup plus grandes au sommet de l'échelle sociale et déclinent graduellement. Ces effets s'expliquent par le fait que les garçons des familles aisées ont davantage de pouvoir que les filles, font l'objet d'un niveau de surveillance parentale moindre et considèrent faibles leurs risques d'appréhension. À l'opposé, le niveau de contrainte exercé sur les filles augmente avec la position sociale. Les jeunes filles des milieux favorisés sont rapidement mises en garde contre les risques et les conséquences néfastes qui pourraient résulter d'une participation dans le crime.

Grasmick et al. (1983) avaient déjà montré, sur la base d'un sondage auto-révélateur de délinquance adulte, que la perception différentielle des risques d'arrestations (faible dans les milieux favorisés et élevée dans les milieux défavorisés) permettait d'expliquer un bon nombre des résultats (contre intuitifs) observés par Tittle et Villemez (1978) mais sur lesquels ils étaient demeurés silencieux.

Le deuxième pas

La plausibilité théorique d'une relation positive entre la classe sociale et le crime a refait surface – 10 ans après - lorsque Jensen (1993) et Tittle (1995) formulent l'hypothèse d'une structure causale composée de deux vecteurs ayant des directions contraires, et donc s'annulant l'un l'autre à divers degrés. La contribution que proposent Wright et al. (1999) repose sur cette prémisse de départ.

Leur première proposition stipule que la classe sociale sera reliée négativement au crime par le biais de certains médiateurs qui ont déjà été spécifiés dans la littérature. Ils retiennent à titre de variables intervenantes différentes mesures d'impulsivité, de sociabilité, d'aspirations éducationnelles et professionnelles, d'agressivité, d'aliénation et de tensions financières. Leur deuxième proposition stipule que la classe sociale sera reliée positivement au crime par l'entremise de médiateurs puisés notamment dans les travaux de Hagan et al. (1985) et les propositions de Kohn (1969) sur l'adhésion différentielle aux normes conventionnelles des individus des classes favorisées. Au rang des médiateurs positifs, les auteurs retiennent des mesures de propension au risque, de

pouvoir, d'anticipation des risques d'appréhension et d'adhésion aux valeurs conventionnelles.

Leurs résultats n'indiquent au départ, aucune corrélation significative entre le statut socioéconomique des parents (basé sur l'emploi du père) et la délinquance de leur fils. L'inspection visuelle des données confirme cette absence de lien et infirme du même coup l'hypothèse d'une relation curvilinéaire (en forme de « U »). La délinquance ne se concentre pas, initialement, aux extrémités de l'échelle sociale. En incluant l'ensemble des variables intervenantes la relation ne s'améliore guère. Sur la base de ces résultats, Wright et al. (1999) auraient pu conclure, comme bien d'autres avant eux, que le statut social n'exerce aucun effet sur le crime.

Les auteurs proposent cependant d'introduire dans des modèles indépendants, les médiateurs dont les effets sont présumés positifs et négatifs. Les résultats sont surprenants. En contrôlant pour l'effet des médiateurs positifs, une relation négative entre le statut social et la délinquance apparaît. À l'inverse, en contrôlant pour les médiateurs d'une relation négative, une association positive se manifeste. En d'autres termes, c'est en tenant compte de la possibilité d'effets contraires et en contrôlant du même coup ces effets que les liens entre la classe sociale et le crime se précisent. Ces résultats vont se répéter indépendamment des mesures de statut social (le niveau d'éducation des parents, ou le revenu des ménages) ou de délinquance utilisées (délinquance à 18 ans et fréquence cumulée des délits commis durant l'année qui précède les 21 ans des répondants). Cette conceptualisation ingénieuse permet de réconcilier les justifications théoriques d'une relation négative et les résultats à première vue décevants des études empiriques. L'absence de lien direct observé dans la plupart des études serait la conséquence normale d'une constellation de facteurs dont certains exercent des effets positifs sur la délinquance des mieux nantis alors que d'autres auraient des effets d'amplification sur la délinquance des moins fortunés.

Le troisième pas

Un troisième pas a été franchi lorsqu'on s'est avisé que le corpus de recherches consacrées à l'effet dissuasif des peines ignorait les bénéfices que les activités criminelles pouvaient procurer à ceux qui les réalisent (Tremblay et Morselli, 2000). Les études de carrières criminelles se sont attardées à la variété des délits et leur fréquence mais rarement aux gains ou aux avantages qu'ils procurent. Cet état de chose s'explique notamment par le fait que plusieurs considèrent les avantages financiers du crime comme étant éphémère, irréguliers et triviaux compte tenu des risques auxquels les délinquants s'exposent. Les activités criminelles seraient trop rudimentaires pour assurer une quelconque pérennité des revenus et l'horizon temporel limité des délinquants compromettrait l'évaluation lucide des avantages et des inconvénients que comporte le crime (Cusson, 1981). Les délinquants récidiveraient non pas parce que le crime est payant (ou plus lucratif que les alternatives conventionnelles) mais simplement parce qu'ils sont impulsifs et prisonniers du présent.

Cette supposition résiste assez mal à l'examen des gains illicites que déclarent les délinquants. Si une majorité cumule effectivement les revers et éprouve autant de difficulté à s'intégrer dans le monde conventionnel que dans le monde criminel, une minorité substantielle retire du crime des bénéfices importants qui surpassent les sommes auxquels ils auraient accès en occupant un emploi conventionnel. Robitaille (2004) par exemple observe que la moitié des détenus interviewés par la Rand Corporation (Peterson et Braiker, 1981) ont obtenu des gains illicites supérieurs aux revenus moyens d'emploi des hommes célibataires américains. Les gains mensuels médians, pour l'année qui précède l'admission en détention étaient de 2483\$ (en devise américaines de 2002). Robitaille remarque aussi qu'à l'extrémité droite de cette distribution de revenu se trouve un groupe de délinquants particulièrement performants dont les gains mensuels dépassent les 11 000\$ (25% des détenus). Reuter et al. (1990) obtiennent des résultats similaires en analysant les profits des revendeurs de drogues de la région de Washington. Comparativement aux 800\$ que procurent mensuellement leurs emplois légaux, la vente de drogue rapporte aux délinquants des profits médians de 2000\$. Pour les jeunes de la rue, la délinquance de marché est également une alternative souvent plus lucrative que

les perspectives de travail légitime. McCarthy et Hagan (2001) remarquent que ceux qui s'adonnent de manière assidue au commerce de la drogue accèdent à des revenus avoisinant les 100\$ par jour (3000\$ par mois), ce qui est de loin supérieur aux 37\$ que procurent en moyenne les journées de travail légitime. Enfin au Québec, les chercheurs ont incorporé dans le profil de la population carcérale des questions concernant les revenus licites et illicites des personnes condamnés à des peines d'emprisonnement et de probation. Les revenus mensuels médians des contrevenants étaient de 2500\$ pour les douze mois qui précèdent leur condamnation. Des gains légèrement supérieurs aux salaires nets des hommes canadiens (Robitaille et al. 2002). L'analyse souligne également des différences notables de revenus entre les délinquants incarcérés et ceux qui purgent à l'extérieure des murs leur sentence de probation (respectivement 3500\$ vs 1500\$). Ce résultat suggère que les échantillons de détenus sont peut-être plus représentatifs des populations de délinquants les plus engagés ou les plus actifs dans le crime (voir également Canela-Cacho et Blumstein, 1997). Alors que certains affirment que ces populations de détenus surestiment la part des échecs criminels (Wright et al., 1992, voir aussi Wright et Decker, 1997) il n'en demeure pas moins que l'on retrouve dans les prisons, une diversité appréciable de performances.

On pourrait affirmer par ailleurs que ces estimations ont une validité incertaine et que les délinquants, par soucis de rationalisation ou en raison d'une certaine propension à l'esbroufe gonflent artificiellement leurs déclarations afin de bien paraître ou justifier la poursuite de leur trajectoire criminelle (Wilson et Abrahamse, 1992). Bien qu'on ne puisse comparer leurs déclarations à une mesure objective des gains criminels, cette supposition ne repose sur aucune preuve empirique tangible. Lorsque que l'on incorpore dans les sondages des mesures destinées à tester la validité convergente des estimations de revenus, on se rend compte que les écarts sont très acceptables et s'expliquent davantage par la complexité cognitive que comporte cette tâche et la disparité des mesures que par une intention délibérée de fausser les résultats (Charest, 2004). Comme le soulignent Morselli et Tremblay (2004) « on ne peut, en outre, à la fois admettre le bien fondé des sondages de délinquance révélée qu'exploite massivement la criminologie contemporaine et récuser, du même souffle, les résultats des enquêtes dans lesquelles on

demande aux sujets de nous indiquer les résultats ou les avantages qu'ils retirent de leurs comportements délinquants » (p. 113).

Si certains délinquants semblent beaucoup plus performants que d'autres, ce succès relatif n'est nullement imputable à la « chance ». Les études sur la réussite montrent que les succès dans le crime sont largement « mérités ». Robitaille (2004) par exemple remarque que les délinquants qui adoptent des conduites stratégiques dans la réalisation de leurs délits retirent des bénéfices plus importants que ceux qui s'en soucient peu. Pour ceux qui s'engagent dans une délinquance d'acquisition, la planification du délit, l'acquisition du matériel nécessaire et la prévision de la fuite augmentent significativement les perspectives de succès. La délinquance stratégique exerce en fait des effets plus puissants que la fréquence des activités criminelles. La spécialisation criminelle augmente également les perspectives de gains. McCarthy et Hagan (2001) observent que les jeunes qui se consacrent exclusivement à la vente de drogues illicites (vs les vols ou la prostitution) accèdent à des revenus illicites significativement plus élevés que ceux qui diversifient leurs activités. Leur étude montre également que les délinquants les plus compétents (ceux qui prennent la responsabilité de leurs actions), les plus intelligents (ceux dont les habiletés intellectuelles sont les plus aiguisées), les plus ambitieux et les plus confiants réussissent généralement mieux dans le crime que les autres.

Le dernier pas

L'analyse de la performance individuelle des délinquants ou de leur aptitude à retirer des avantages significatifs de leurs délits permet à son tour de relancer l'analyse de la relation entre la classe sociale et le penchant criminel. Si le comportement que l'on souhaite expliquer n'est pas de comprendre pourquoi certains s'engagent dans le crime alors que d'autres s'en abstiennent, mais de comprendre plutôt pourquoi certains délinquants parviennent à rendre ce choix profitable - alors qu'une majorité d'autres délinquants cumule les échecs -, il devient possible d'envisager qu'une position sociale avantageuse puisse majorer la performance de l'engagement dans la délinquance. Primo, les ingrédients de la réussite criminelle pourraient ne pas être nécessairement très différents

des facteurs de succès dans le monde légitime (McCarthy et Hagan, 2001; Morselli et Tremblay, 2004). Secundo, il est possible aussi que la classe sociale d'origine des délinquants influence les aspirations des délinquants. McCarthy et Hagan (2001) remarquent que les individus qui ont un désir plus vif d'améliorer leur sort, dirigent plus d'attention et d'effort vers des activités productives. Leurs chances de réussite augmentent en conséquence. Tertio, leur position sociale d'origine pourrait les aider à éviter contrecoups pénaux associés à une trajectoire criminelle soit parce que leur intégration sociale inciteraient les policiers ou les tribunaux à être plus « accommodants », soit parce qu'ils chercheraient davantage à minimiser leurs chances d'arrestation. La thèse centrale de cette dissertation, que nous souhaitons soumettre à l'épreuve des faits, sera donc la suivante.

Thèse 1 : La classe sociale devrait influencer directement (positivement) le niveau d'ambition et les standards de réussite des délinquants. Les barèmes de succès de leur groupe d'origine ou d'appartenance et les opportunités légitimes auxquelles les délinquants renoncent devraient structurer les standards ou le seuil à partir desquels ils considèrent que le crime est une avenue profitable dans laquelle ils décident de s'engager et de perdurer. Les délinquants des classes favorisés devraient requérir de leur engagement dans le crime, des compensations financières plus élevées compte tenu de leurs aspirations et des opportunités licites qu'ils délaissent pour poursuivre cette avenue.

Certains secteurs d'activités criminelles, comme les fraudes ou la délinquance de marché se prêtent davantage à la division du travail, à la professionnalisation des pratiques criminelles et à l'émergence d'équipes de travail soudées, rentables et efficaces (voir Tremblay, 1986 et Mativat et Tremblay, 2001 pour les fraudes par carte de crédit; Lacoste et Tremblay, 2003 pour les fraudes par chèques; Bouchard, 2007 pour la production de marijuana; Tremblay, Talon et Hurley, 2001). À la lumière de notre première hypothèse de recherche, nous nous efforcerons de développer et de valider empiriquement la thèse qui suit.

Thèse 2 : La classe sociale d'origine des délinquants influencerait la nature des activités criminelles qu'ils décident d'entreprendre. Si Sutherland (1940, 1949) introduit la notion de délinquance en col blanc pour démontrer que les formes d'activités illicites sont généralement conséquentes avec l'origine sociale des individus (et les opportunités qu'elle amène), les formes entrepreneuriales de délinquance devraient être particulièrement attrayantes pour les « mauvais garçons » issus des familles d'entrepreneurs ou de professionnels.

Nonobstant la popularité des théories de l'apprentissage criminel, ce n'est que récemment (Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006; voir cependant McCarthy et Hagan, 1995 et McCarthy, 1996) qu'on s'est avisé de poser à un échantillon de détenus la question suivante : « Parmi les gens qui dans votre vie vous ont influencé, est-ce qu'il y a une personne qui vous a introduit dans le milieu criminel et que vous considérez comme votre mentor? ». Les résultats sont surprenants. Première surprise, la prévalence des relations de mentorat : 40% des détenus interrogés indiquèrent avoir bénéficié d'un mentor avec lequel ils ont entretenu une relation durable, privilégiée et exclusive. Deuxième surprise : l'impact à long terme de cette rencontre. Les délinquants qui disent avoir bénéficié d'un mentor sont nettement plus performants, bien des années après, que ceux qui en ont été privés. Troisième surprise : le profil des mentors criminels correspond tout à fait à l'image que l'on se fait d'un mentor chez les gens de métier ou dans le milieu des affaires. Il s'agit en effet de délinquants expérimentés, beaucoup plus âgés (différence d'âge de plus de 10 ans entre les mentors et leurs protégés), qui ont des revenus légaux et illégaux supérieurs à la plupart des délinquants qui composent l'entourage des répondants, et qui ont choisi, en raison d'affinités électives, de « prendre en charge » leurs protégés alors que ceux-ci, qui manifestaient déjà un certain talent à retirer des revenus réguliers de leurs activités de délinquance juvénile, songeaient à une carrière criminelle adulte. Cette étude nous incite à présenter et vérifier empiriquement l'argument qui suit.

Thèse 3 : Les mentors ont une influence non négligeable sur la forme des trajectoires criminelles et le niveau de réussite des délinquants. À la lumière des deux hypothèses

précédentes, on devrait s'attendre à ce que les délinquants d'origine sociale supérieure, reconnaissent davantage les bénéfices à long terme d'une « formation » et qu'ils soient plus enclins que les autres délinquants, d'origine sociale plus modeste, à rechercher et à rencontrer un mentor criminel. Parallèlement, il est possible que les mentors s'intéressent beaucoup plus à des individus socialement bien intégrés, qui manifestent de l'ambition et qui, en outre, ont accès à des clientèles fortunées.

**CHAPITRE 2 : DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE. LE SONDAGE SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE DES DÉTENUS**

Ce chapitre présente les étapes de recherche et les variables qui seront utilisées dans nos analyses. Nous divisons cet exercice en trois étapes. La première expose la procédure d'échantillonnage et tente de replonger le lecteur dans l'environnement carcéral où se sont déroulés les entretiens. Cette première section vise également à présenter l'outil de recherche et, plus particulièrement, la manière dont nous avons reconstitué les trajectoires délinquantes à l'aide des calendriers événementiels. La deuxième section s'intéresse aux mesures utilisées pour juger de la réussite ou de l'échec des délinquants. Nous traitons dans cette section des revenus illicites et de leur validité. La troisième partie fait état des variables utilisées pour rendre compte de la disparité des performances entre les délinquants. Nous débutons par la mesure de classe sociale et enchaînons en présentant les paramètres utilisés pour saisir et organiser les mouvements qui animent une trajectoire délinquante. Un bref synopsis des parcours criminels et conventionnels des délinquants rencontrés termine ce chapitre

2.1 Procédure d'échantillonnage et outils de cueillette

Les données proviennent d'entretiens réalisés auprès de 262 détenus rencontrés dans cinq pénitenciers fédéraux de la région de Montréal. Deux de ces établissements étaient de sécurité moyenne (les pénitenciers Leclerc et Archambault), deux autres étaient de sécurité minimale (les pénitenciers Ste-Anne-des-Plaines et Montée St-François). Le dernier était le centre régional de réception, un établissement à sécurité maximale où séjournent les détenus avant d'être aiguillés, selon leur profil, vers un lieu de détention permanent. En raison du contexte particulier du centre de réception (les détenus sont déjà engagés dans un processus intensif d'évaluation), un nombre limité d'entretiens y ont été réalisés (n = 16 ou 6%). Les autres entrevues se distribuent également entre les établissements à sécurité moyenne (n = 123 ou 47%) et les établissements à sécurité minimale (n = 123 ou 47%).

Pour des raisons de sécurité, le personnel de la recherche (8 femmes, 4 hommes, tous étudiants en criminologie) n'avait pas l'autorisation de circuler librement dans les pénitenciers pour repérer les candidats sélectionnés (aléatoirement) pour participer à

l'étude. Dans les établissements à sécurité moyenne, des bureaux réservés aux rencontres entre les détenus et leurs avocats, étaient mis à notre disposition pour les entretiens². Chaque emplacement était muni d'un téléphone permettant de rejoindre (à l'interne) différentes sections du pénitencier. C'est aux intervieweurs que revenait la tâche de contacter les détenus.

Aucune information concernant la nature du rendez-vous n'était donnée à l'interlocuteur pour deux raisons. D'abord pour limiter la circulation d'informations concernant la recherche, ensuite pour éviter que les responsables ne découragent les détenus de se présenter au rendez-vous. Cette stratégie était nécessaire puisqu'à certains endroits et à certains moments de la journée (dans les cuisines avant le dîner par exemple), les responsables étaient particulièrement réticents à se départir de leur main-d'œuvre et cherchaient souvent à s'assurer que l'appel était réellement important. Dans les pénitenciers à sécurité minimale, la procédure d'appel était quelque peu différente. En raison de la liberté de mouvement des résidents, la stratégie la plus efficace était de les rejoindre via l'*intercom*, à partir d'un poste de contrôle à proximité des locaux réservés aux entretiens. Ici encore, le motif de l'appel n'était pas indiqué et la seule instruction de se présenter au lieu de l'entretien était entendue dans chaque unité de l'établissement. Dans quelques rares cas (n=23), les répondants ont été recrutés de manière informelle par l'entremise de détenus ayant déjà participé à la recherche ou par le biais du personnel pénitentiaire³. Les intervieweurs ont également sollicité, à l'improviste, la participation de quelques répondants notamment lorsqu'un détenu appelé ne se présentait pas.

Une fois les détenus arrivés, le préambule visant à les informer de l'objet et du déroulement de l'entretien était sensiblement le même d'un lieu à l'autre et d'un intervieweur à l'autre. Après les présentations d'usage, les garanties de confidentialité et

² Notons qu'aucun répondant ne s'est montré agressif, irrespectueux ou déplacé envers les intervieweurs. En aucun cas, les intervieweurs se sont sentis menacés en présence de détenus ou ont utilisé les boutons « panique » destinés à alerter les gardiens en cas de pépins. Rappelons que la majorité du personnel de recherche était de sexe féminin et que les locaux réservés aux entretiens étaient souvent éloignés des postes de contrôle.

³ Dans de très rares cas, les gardiens responsables des postes de contrôle (principalement au pénitencier Montée St-François) ont recruté des répondants qui circulaient librement dans l'établissement. Les intervieweurs ont par la suite demandé poliment aux gardiens de cesser ce recrutement (non sollicité).

d'anonymat étaient soigneusement expliquées. Ces garanties étaient d'autant plus importantes que la nature des questions à venir (notamment celles sur les gains criminels et le réseau de co-délinquants) pouvait être jugée « sensible » par certains détenus. Les objectifs de recherche étaient intentionnellement laissés vagues. Le titre du questionnaire - Sondage sur la situation financière des détenus avant leur incarcération actuelle - annonçait néanmoins que l'enquête allait porter sur les revenus licites et illégaux des détenus. Les répondants n'avaient donc pas de surprises et pouvaient, de toute manière, interrompre l'entretien à tout moment. Nous avons prévu offrir une compensation financière symbolique aux participants (environ 10\$) mais les autorités correctionnelles s'y sont objectées.

Nous ne possédons malheureusement pas d'estimations suffisamment précises des taux de refus pour identifier certaines des causes probables de ces abstentions. Il nous est impossible par exemple, de savoir si les détenus des établissements à sécurité minimale ont été plus enclins à participer à la recherche que les détenus rencontrés à l'admission, dans un contexte carcéral probablement plus anxiogène. Nous ne savons pas non plus si les intervieweurs de sexe masculin ont essuyé davantage de refus que les intervieweurs de sexe féminin. En revanche, nous savons qu'aucun entretien n'a été interrompu, en cours de route, à cause de la nature des questions posées. Les entretiens incomplets ($n = 15$ ou 8%) ont tous été interrompus en raison de contraintes de temps (périodes de dîner, heures du décompte des prisonniers, autres rendez-vous, etc.). Dans ces cas particuliers, la poursuite de l'entretien (en après-midi ou le lendemain) n'a pas été possible.

Bien que 262 entretiens aient été complétés, nous utilisons dans cette thèse un échantillon réduit de 195 sujets. L'élimination de 67 entrevues résout trois problèmes. D'abord, en raison de nos hypothèses de recherche, nous nous intéressons uniquement aux trajectoires délinquantes dont les activités illicites, durant la période d'étude, ont été économiquement profitables (ou ont visé à l'être). Nous retranchons ainsi de l'échantillon initial, 45 répondants (17%) dont la délinquance est complètement exempte de délits potentiellement lucratifs. L'essentiel des délits de ce groupe se compose d'actes violents (homicides ou de voies de fait graves), de délits à caractères sexuels (agressions,

pédophilie) et de négligences diverses (conduite dangereuse causant la mort, négligences criminelles, bris de conditions, etc.). Dans un deuxième temps, 15 répondants ont été retranchés puisque leurs questionnaires étaient incomplets (notamment la section des calendriers). Enfin, sept autres détenus ont été éliminés en raison de l'absence d'information concernant la nature des emplois occupés par les parents. Cette information est nécessaire pour dériver la position sociale d'origine des répondants.

Le questionnaire et les calendriers

En raison de la longueur du questionnaire (près de 200 questions) et de la relative complexité de certaines sections, l'ensemble des entretiens ont été réalisés en face-à-face. Cette formule permettait aux intervieweurs de s'assurer que chaque question était bien comprise et que le niveau de précision des réponses était suffisant (voir à ce sujet Gold, 1966). La durée des entretiens oscillait généralement entre 1h30 et 2h30 (la moyenne étant de 119 minutes). Outre la volonté et l'aisance des répondants à partager leurs expériences criminelles et la capacité des intervieweurs à les « ramener à l'ordre » lorsque nécessaire, la variation des durées résulte principalement de la diversité des activités criminelles et du nombre de co-délinquants⁴.

L'ordre des questions a été choisi de telle sorte que les sections portant sur le crime, sur les gains illicites et sur les réseaux de co-délinquants apparaissaient en milieu d'entretien, après une série de questions « d'échauffement ». L'entretien débutait ainsi par un préambule composé de questions sociodémographiques (âge, origine ethnique, statut marital, niveau de scolarité). S'enchaînaient ensuite une série de questions portant sur l'environnement familial, le travail des parents et la situation financière des ménages. Après cette section introductive, l'intervieweur établissait avec le répondant le début et la fin de la période fenêtre, une période de trois ans sur laquelle allait porter l'ensemble des questions à venir. La stratégie consistait à identifier le dernier mois de liberté des répondants (avant le début de la sentence au moment de l'entrevue) pour ensuite

⁴ Dans la section portant sur les activités criminelles, une série de 17 questions permettaient de préciser les caractéristiques de chaque délit. Dans la section sur les réseaux de co-délinquants, une série de 25 questions permettaient de nous renseigner sur chacun des membres et partenaires d'affaire gravitant autour du délinquant. Dans les cas où le répertoire d'activité était particulièrement étoffé ou lorsque le réseau de contacts était vaste, l'entrevue pouvait facilement dépasser 3 heures.

remonter 36 mois en arrière. Ces trois années étaient positionnées sur trois calendriers de douze mois chacun. Cette même fenêtre temporelle a été utilisée dans les deux enquêtes de détenus réalisées par la *Rand Corporation* durant les années 1970 (Peterson et Braiker, 1981 ; Chaiken et Chaiken, 1982).

Deux stratégies ont été utilisées pour faciliter la reconstruction des trajectoires criminelles. La première consiste à minimiser l'intervalle de temps qui sépare la période fenêtre du moment de l'entretien. Nous avons fixé à sept ans le nombre maximum d'années pouvant s'intercaler entre ces deux périodes. Ce filtre s'est avéré d'une utilité limitée puisque la majorité des répondants (76%) était incarcéré depuis moins de deux ans. La seconde stratégie consiste à offrir aux répondants un maximum de repères ou de référents contextuels valides *avant* de positionner sur les calendriers les informations dont les moments d'occurrence peuvent plus facilement leur échapper (les activités criminelles par exemple).

Les événements carcéraux étaient les premiers repères positionnés sur les calendriers. Les répondants devaient reconstruire leurs « trajectoires carcérales » en indiquant les mois où ils avaient été arrêtés, les périodes d'incarcération ainsi que les mois où une probation, une libération conditionnelle ou un séjour en maison de transition leur avait été imposée. De l'avis des intervieweurs, la vaste majorité des répondants connaissait la date précise d'entrée et de sortie des différents séjours en prison. L'intervieweur abordait ensuite, en rafale, un ensemble d'événements de vie suffisamment marquants pour que leurs mois d'occurrence soient généralement connus des répondants. Les décès de proches parents et d'amis, les hospitalisations, les séjours en thérapie, les tentatives de suicides, les séparations ou les divorces, les naissances d'enfants, les pertes significatives d'emplois, les pertes importantes d'argent et les déménagements étaient ainsi disposées sur les calendriers. Finalement, les expériences de travail légitime complétaient cette première mise à plat des balises de la trajectoire. Après avoir précisé les trois emplois les plus significatifs, les répondants devaient indiquer les mois durant lesquels ils avaient occupé ces emplois et le revenu légitime mensuel de chacun des mois de travail. À ce stade de l'entretien, les répondants avaient sous les yeux, une reconstruction détaillée de

leurs trajectoires carcérales, événementielles et occupationnelles pour l'ensemble de la période fenêtrée.

Les activités délinquantes étaient abordées en dernier lieu. Les répondants devaient d'abord indiquer s'ils avaient participé à différents délits d'acquisition (vols qualifiés, cambriolages, vols de voitures, vols simples, fraudes et escroqueries) et différents délits liés aux marchés illicites (vente et distribution de drogue, contrebande, recel, paris illégaux, prêt usuraire et prostitution). Après avoir précisé les paramètres de chacune de ces activités (niveau de planification, cadence de commission, gains moyens par délits, nombre de co-délinquants impliqués, cibles les plus fréquentes, etc.), les répondants devaient indiquer sur les calendriers, chacun des mois où ils avaient été actifs. Cette tâche pouvait devenir relativement ardue pour ceux dont le répertoire d'activités était varié ou ceux dont les périodes de délinquance étaient entrecoupées de nombreuses périodes d'abstinence. Il revenait alors à l'intervieweur la tâche de s'assurer que chaque répondant prenne en considération l'ensemble des balises localisées préalablement. Après avoir reconstruit les séquences de tous les délits commis, les répondants devaient ensuite fournir une estimation de leurs gains illicites.

2.2 Estimations et validité du revenu criminel

Deux mesures différentes ont été utilisées dans le sondage pour estimer les revenus criminels des répondants. Nous avons d'abord demandé aux détenus d'estimer leurs gains illicites en fonction de trois paramètres. Nous leur avons demandé d'indiquer le type d'activité criminelle pratiquée durant les 36 mois de la période d'analyse, la fréquence de commission de chaque type de crimes, et les revenus moyens par crime ou par transaction. Cette première mesure peut être qualifiée d'« unitaire » parce que les délinquants se limitent à estimer leurs revenus par crime ou par transaction. Elle peut être également qualifiée d'« analytique » parce qu'ils estiment chacun des paramètres qui, combinés ensemble, « produisent » leurs revenus globaux. Dans la section des calendriers, nous avons demandé aux répondants d'estimer leurs revenus illicites mensuels pour chacun des mois de la période de référence durant lesquels ils étaient « actifs » avant l'incarcération. Cette deuxième mesure peut être qualifiée de « directe »

ou de « synthétique » parce que ce sont les sujets qui estiment eux-mêmes le montant *total* de leurs revenus criminels pour chacun des mois. Ces deux estimations prennent en considération les mois d'activité ou d'inactivité des sujets de sorte que la « période d'activité » délinquante peut être considérée comme une constante.

Ces deux mesures n'ont pas le même statut. Étant donné que les délinquants estiment eux-mêmes la totalité de leurs revenus illicites, la seconde mesure nous renseigne sur leurs revenus *déclarés*. Dans le premier cas, ce sont les chercheurs qui estiment la totalité de leurs revenus criminels en multipliant le revenu unitaire par le nombre de délits qu'ils commettent et en additionnant les revenus de chaque activité criminelle. Il s'agit donc de leurs revenus *estimés*. Par ailleurs, les deux mesures exigent des sujets qu'ils procèdent à des opérations intellectuelles différentes (esprit d'analyse dans le premier cas, esprit de synthèse dans le second). Compte tenu de ces différences, une association imparfaite entre les deux mesures est attendue et observée ($r = 0,52$).

Le tableau 1 présente les revenus moyens des délinquants qui se positionnent dans chacun des quartiles des deux distributions (revenus estimés et revenus déclarés). En raison de la forte asymétrie des distributions de gains, la médiane demeure le meilleur indicateur de tendance centrale. Que l'on utilise l'une ou l'autre des estimations, le revenu total médian des délinquants est relativement similaire. Pour les trois années de la période d'analyse, le revenu criminel se situe entre \$122 500 et \$126 502, soit un revenu annuel de \$40 000⁵.

⁵ Ces sommes sont évidemment exemptes d'impôt. Un revenu annuel de 40 000\$ représente en réalité l'équivalent d'un salaire de plus de 65 000\$ avant imposition (à 40% par exemple).

Tableau 1 : Revenus criminels totaux estimés et déclarés (SCAN 2000-2001)

	N	Revenus totaux moyens (médians)	Revenus totaux (moyennes géométriques)	Variations intraquartile (données brutes)	Variations intraquartile (données loggées)	Différences de moyennes (données brutes)
Revenu estimé						
1er Quartile	48	\$1 988 (\$500)	\$89	152%	85%	--
2e Quartile	49	\$59 611 (\$60 600)	\$46 732	61%	7%	--
3e Quartile	49	\$292 828 (\$262 500)	\$271 573	38%	3%	--
4e Quartile	49	\$2 341 868 (\$1 520 000)	\$1 676 568	99%	5%	--
Total	195	\$677 520 (\$126 502)	\$38 300	223%	40%	--
Revenu déclaré						
1er Quartile	48	\$1 758 (\$550)	\$89	144%	84%	-\$230
2e Quartile	49	\$54 289 (\$59 000)	\$42 500	62%	7%	-\$5 321
3e Quartile	49	\$221 804 (\$214 000)	\$210 552	32%	3%	-\$71 024
4e Quartile	49	\$2 055 863 (\$1 072 000)	\$1 221 843	156%	7%	-\$286 006
Total	195	\$586 412 (\$122 500)	\$32 372	309%	39%	-\$91 109

La comparaison des deux distributions montre que le revenu estimé est généralement supérieur au revenu déclaré. Cet état de chose suggère que l'erreur captée par la corrélation ($r = 0,52$) n'est pas complètement aléatoire ou attribuable uniquement à l'imprécision des délinquants. Une part appréciable de l'inadéquation entre les estimations est probablement produite « à la source » par une des deux mesures. Cette observation est, à première vue, surprenante puisque d'un point de vue stratégique (ou sceptique), on aurait pu s'attendre à ce qu'une segmentation des différentes composantes du gain criminel (la stratégie utilisée pour le revenu estimé) limite les biais de surestimation puisque à chacune des étapes, les répondants n'ont qu'une idée imprécise du résultat final de leurs estimations. Il est frappant de ce point de vue que la question la plus simple et la plus directe (quels sont les revenus de telle activité criminelle durant tel

ou tel mois de la période fenêtre ?) est plus conservatrice et probablement plus près du revenu réel que la combinaison des questions indirectes⁶.

Dans une analyse plus approfondie des écarts entre les deux mesures de revenu (Charest, 2004), il a été possible de constater que l'imprécision des délinquants (l'écart standardisé entre leurs deux estimations de revenus) n'était pas le produit de dispositions individuelles⁷ ou contextuelles⁸ mais une conséquence de la disparité des stratégies méthodologiques utilisées pour estimer les gains et de la difficulté cognitive qu'imposait cette tâche pour certains⁹. Les délinquants particulièrement actifs (notamment dans les sphères d'activités de marché) avaient beaucoup plus de difficulté à fournir deux estimations comparables de leurs revenus que ceux engagés dans une délinquance appropriative où les cadences d'activités sont beaucoup plus faibles. La principale cause des écarts réside dans le fait que les délinquants ont tendance à surestimer les gains unitaires de leurs transactions illicites et la fréquence de ces transactions. Il est assez aisé d'admettre qu'il n'est pas évident pour une personne d'offrir des estimations particulièrement précises de ces deux indicateurs de performance. Il a été par ailleurs

⁶ Dans un article précédent sur la validité des estimations de revenus criminels (Charest, 2004), nous avons démontré, en utilisant le même échantillon, que la mesure des revenus *estimés* était plus sensible aux erreurs d'estimation pour deux raisons. D'abord parce que l'appréciation rétrospective des lambdas (la cadence des délits) est une tâche particulièrement complexe, notamment pour les délinquants qui commettent un nombre élevé de délits. Cette complexité explique pourquoi les écarts les plus importants apparaissent chez les répondants dont la fréquence d'activité est élevée. Deuxièmement, les composantes du revenu estimé sont établies sur la base de moyennes : une moyenne de lambdas par mois d'activité et une moyenne de gains par délit. L'utilisation de moyennes ajoute inévitablement une part d'imprécision qui devrait affecter autant la fréquence des délits que le gain unitaire. Résultat, les gains estimés (moyens et médians) sont généralement *supérieurs* aux gains déclarés soit parce certains délinquants surestiment leurs lambdas moyens, soit parce qu'ils portent une attention sélective aux délits les plus payants, soit encore parce que la plupart des délinquants ne calculent tout simplement pas leurs revenus de cette façon.

⁷ Les variables individuelles utilisées pour rendre compte des écarts entre les estimations de revenus étaient : l'âge des répondants, leur niveau de scolarité, leur inaptitude au contrôle personnel (le *low self-control*) et les problèmes de mémoire occasionnés par la distance entre l'entrevue et la période d'analyse.

⁸ Les variables contextuelles étaient : le sexe de l'interviewer, le niveau de sécurité des établissements, le fait de rencontrer les détenus à l'admission et leur niveau d'expérience en détention (le nombre d'antécédents d'incarcérations).

⁹ Cette démonstration repose sur l'hypothèse selon laquelle la convergence des deux estimations vers un même revenu est gage de la validité de l'une et de l'autre des mesures. Dans cet article, nous avons considéré également la possibilité que la divergence des revenus représente un processus de réajustement que les délinquants opèrent naturellement entre leurs revenus estimés et leurs revenus déclarés. En supposant que la mesure des revenus estimés produit un biais de surestimation des gains, ce réajustement dans la seconde mesure est souhaitable et ne devrait pas être considéré comme une manifestation de l'imprécision des délinquants mais plutôt comme une conséquence de la disparité des stratégies utilisées pour mesurer les revenus.

rassurant de voir que les répondants, lorsqu'on leur donne l'occasion, corrigeaient à la baisse les biais de surestimation incorporés dans la mesure des revenus estimés.

Pour corriger les biais d'estimation susceptibles d'augmenter à mesure que la tâche cognitive demandée se complexifie, les chercheurs utilisent généralement la transformation logarithmique¹⁰. On doit à la recherche expérimentale en psychophysique les justifications quant au fonctionnement et l'utilité de cette transformation. Les travaux de Weber et de ses successeurs (Tiberghien, 1984) ont permis de voir que la capacité des sujets à discriminer entre deux intensités d'un même stimulus diminuait en fonction de l'intensité de base de ce même stimulus. Par exemple, l'augmentation de 5 décibels à l'intérieur d'une salle où un son ambiant est fixé à 10 décibels est facilement décelable par la majorité des sujets. Toutefois, cette même augmentation à l'intérieur d'une salle où le niveau ambiant est fixé à 80 décibels ne sera pas perçue par la majorité des sujets. Le niveau de variation minimal pour qu'une différence soit *tout juste perceptible* (le seuil discriminant) augmente ainsi en fonction du niveau d'intensité de base du stimulus. Les sujets seront ainsi plus aptes à percevoir des variations infimes pour autant que le niveau de base ne soit pas élevé. Appliqué aux gains, une différence de 100\$ pour un délinquant qui gagne mensuellement 300\$ aura une valeur discriminante beaucoup plus importante que cette même augmentation pour un délinquant qui en gagne 1000\$. La variation devra probablement atteindre plus de 300\$ pour que ce dernier en prenne conscience et en fasse mention. C'est précisément l'augmentation du seuil discriminant qui serait responsable des écarts croissants entre nos deux estimations de gains (voir la dernière colonne du tableau 1).

La relation entre le seuil discriminant et le stimulus de référence ne suit pas une logique linéaire (une augmentation proportionnelle) mais plutôt une logique logarithmique. Dans une distribution logarithmique du revenu, le même montant n'aura pas une valeur discriminante constante tout au long de la distribution, cette valeur diminue plutôt à

¹⁰ Voir Tremblay et Morselli, 2000; Morselli et Tremblay, 2004; Morselli, Tremblay et McCarthy, 2004; Matsueda et al., 1992; McCarthy et Hagan, 2001; Robitaille, 2001, Robitaille, 2004; Charest, 2004. Pour l'utilisation du logarithme pour corriger l'asymétrie des distributions de la fréquence de commission des délits, voir Longshore et al. 1996, Morselli et Tremblay, 2004.

mesure que le référant augmente (c'est ce qu'on appelle l'utilité marginale décroissante). En d'autres termes, l'importance d'un \$1000 additionnel décroît de manière logarithmique à mesure que le niveau de base augmente. Une transformation logarithmique corrige ainsi les effets de surestimation des gains attribuables à l'augmentation du seuil discriminant en réévaluant à la baisse les estimations se situant dans la portion droite de la distribution (les gains les plus élevés). Les moyennes géométriques présentées dans le tableau 1 (3^e colonne) ne rendent pas justice à l'effet du logarithme puisque nous comparons ici des moyennes de quartiles et non des paires d'estimations d'un même répondant. Une corrélation permet de mieux saisir l'impact de distributions qui conservent la logique des écarts entre la perception des gains et leur réalité attendue. Comme le montre la figure 1, l'effet « correctif » du logarithme est tel que la corrélation entre les deux mesures double, passant de 0,52 à 0,97. Nous retenons dans cette thèse la mesure logarithmique des revenus criminels *déclarés*, l'estimation la plus conservatrice des gains illicites (moyenne géométrique de \$32 072 sur 36 mois).

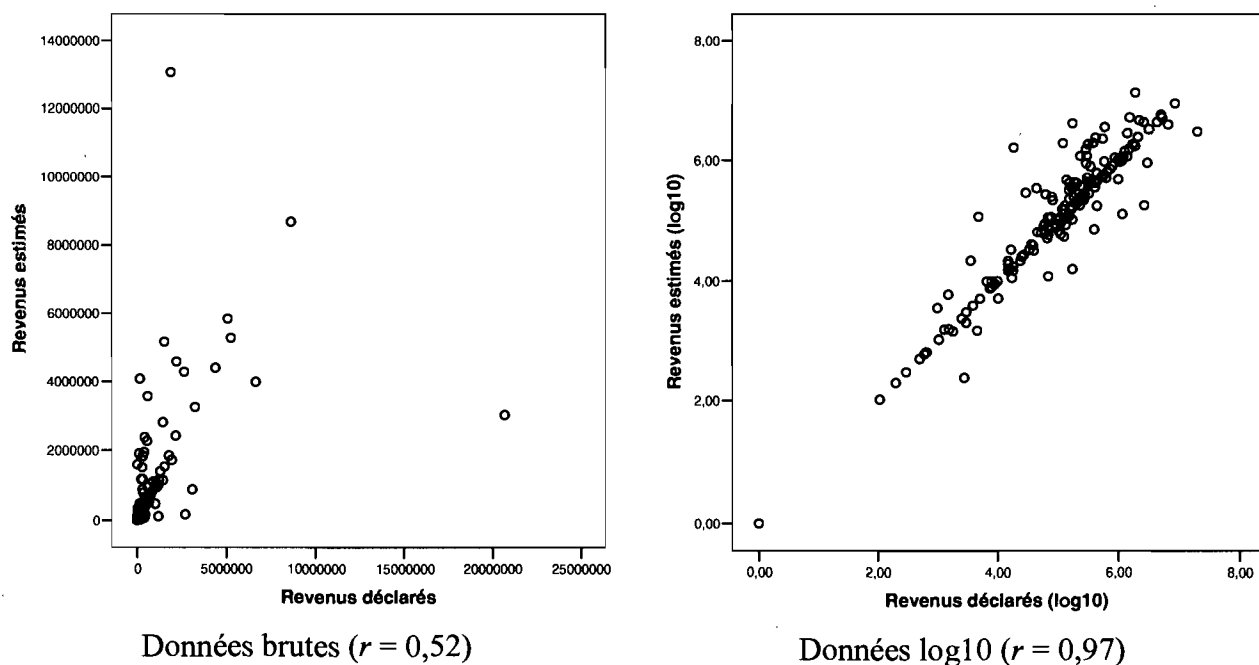


Figure 1 : Diagrammes de dispersion des revenus criminels déclarés et estimés avant et après la transformation logarithmique

2.3 Classe sociale et paramètres de la carrière criminelle

Les principales variables destinées à rendre compte des écarts de performance entre les délinquants sont rassemblées en quatre groupes : les mesures de positionnement social des répondants, les paramètres utilisés pour analyser la structure de leur trajectoire criminelle, les mesures de capital social des délinquants (la présence des mentors notamment) et finalement un ensemble de variables contrôles dont certaines seront introduites au fil des analyses.

La position sociale d'origine des délinquants

Notre mesure de positionnement social est dérivée de la nature des emplois qu'occupent (ou qu'occupaient) les pères des répondants. Nous utilisons plus précisément l'échelle de prestige occupationnelle développée par Nakao et Treas (1994) pour regrouper les sphères d'occupations en six catégories : 1) les professions libérales et les postes de gestionnaires (cadres, professeurs, ingénieurs, médecins, juges, architectes), 2) les emplois du domaine technique, de la vente et de l'administration (informaticiens, fonctionnaires, acheteurs) 3) les emplois de service (commis, policiers, pompiers, restaurateurs) 4) le secteur ouvrier « qualifié » (les plombiers, les machinistes, les soudeurs et les électriciens), 5) le secteur ouvrier « non-qualifié » (employés d'entretien, camionneurs, livreurs et manoeuvres de chantier) et finalement 6) le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie. Ces catégories occupationnelles et leur ordonnancement diffèrent très peu des échelles de prestige occupationnel plus connues (celle de Blisshen, 1958 notamment). L'échelle de Nakao et Treas (1994) a été retenue principalement parce qu'elle incorpore un éventail plus vaste et plus contemporain d'occupations.

Dans le contexte des études sur la délinquance, l'utilisation des mesures de prestige occupationnel a été critiquée pour différentes raisons (Hirschi, 1969; Hagan, 1992). Le principal problème réside dans le fait qu'une mesure continue du prestige ou de statut social n'est valide que si l'on présume au départ que la relation sera linéaire (une augmentation graduelle des délits à mesure que décline la position sociale). Selon Hirschi

(1969) cette conception ne tient pas compte du fait que la vaste majorité des individus respectent les lois alors qu'une minorité, possiblement située au bas de l'échelle sociale, s'engage plus activement dans le crime. Dans ce contexte, l'absence de liens robustes entre le prestige occupationnel et la délinquance ne serait pas surprenant et ne serait surtout pas une preuve que le statut social d'origine des individus n'exerce aucune influence sur les chances qu'ils s'engagent dans le crime. Nous considérons cependant qu'une mesure continue de statut social est particulièrement adaptée à l'étude des écarts de rendement entre les délinquants. L'évaluation du prestige octroyés aux différentes occupations repose généralement sur trois critères, le pouvoir que confère ces occupations, le niveau de compétence ou d'éducation qu'elles nécessitent et l'ampleur des revenus qu'elles procurent. Si l'on suppose que les aspirations *financières* des délinquants seront influencées par le niveau de succès ou le niveau d'aisance de leur milieu d'origine, cette échelle procure alors une mesure plus fine et probablement plus valide des standards de réussite que les délinquants s'imposent à eux-mêmes. De ce fait, nous présumons au départ que la relation entre la position sociale et le niveau de réussite des délinquants sera positive et linéaire.

En raison du nombre limité de sujets dans certaines catégories (le domaine forestier et l'agriculture notamment), nous avons restreint notre échelle à quatre groupes : 1) les emplois de professionnels et de gestionnaires, 2) les emplois des domaines techniques, de la vente et des services 3) la main d'œuvre qualifiée, et 4) la main d'œuvre non qualifiée. À ces quatre catégories, nous ajoutons celle des « sans emploi » regroupant les individus dont les pères étaient au chômage durant la majeure partie de leur vie. Le tableau 2 (en page suivante) présente la distribution des répondants selon la catégorie occupationnelle de leur père et celle de la population générale des hommes québécois âgés de 55 ans plus.

En terme de prévalence, les délinquants d'origine sociale modeste ou défavorisée sont surreprésentés parmi les détenus qui composent l'échantillon. Dans la population générale, environ 50% des hommes occupent des emplois d'ouvriers (qualifiés ou non). Cette proportion est de 67% pour les pères des délinquants rencontrés. Les deux tiers proviennent donc de milieux ouvriers. Cette surreprésentation se produit au détriment de

la classe moyenne des emplois techniques, de service ou de la vente. Dans la population québécoise, ces secteurs d'activités regroupent près du tiers des individus (30%) alors qu'ils n'atteignent que 16% dans notre échantillon. Notons au passage que la prévalence des professions libérales et des emplois de gestionnaire est équivalente d'un groupe l'autre. La proportion de délinquants qui proviennent du « haut » de l'échelle sociale est comparable à la prévalence de ces occupations dans la population québécoise. Au bas de l'échelle sociale (les fils de chômeurs), les proportions sont également similaires. Les pères des délinquants ne sont proportionnellement pas plus nombreux à bénéficier des prestations de chômage ou d'aide sociale que la population générale.

Tableau 2 : Catégories occupationnelles des pères des délinquants et de la population générale des hommes de 55 ans et plus du Québec en 2001

Catégories occupationnelles	% Pères	% population générale 2001 (hommes 55 ans et plus) ¹¹
Professions libérales, gestion	11	11
Technique, vente et services	16	30
Main d'œuvre qualifiée	28	19
Main d'œuvre non qualifiée	39	32
Sans emploi	6	9
Total	100	100

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Ces différences sont-elles surprenantes? Nous pensons que non. Elles sont compatibles d'une part avec la thèse selon laquelle les membres des classes sociales défavorisées sont davantage motivés à s'engager dans une carrière délinquante que ceux des autres classes sociales. Ces résultats sont également compatibles avec l'hypothèse selon laquelle la surreprésentation des classes modestes résulte d'un biais de sélection. Il est possible que les délinquants des classes les plus favorisées soient moins susceptibles d'être surveillés

¹¹ Les données de Statistique Canada (basées sur le recensement de 2001) ne permettent pas de procéder à un recoupement plus spécifique des tranches d'âges (45 à 70 ans par exemple). Les catégories disponibles étaient de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus. En raison de l'âge moyen des détenus de l'échantillon (35 ans), la seconde catégorie (55 ans et plus) nous semble la plus appropriée.

et détectés, traduits devant les tribunaux criminels, ou incarcérés lorsqu'ils sont reconnus coupables. Il est possible qu'ils aient débuté leurs activités délinquantes plus tardivement et bénéficient en conséquence d'antécédents criminels moins lourds. Il est possible enfin, qu'ils aient été reconnus coupables de délits de gravité moindre ou qu'ils aient bénéficié d'une meilleure défense. Ces différentes pistes d'analyses seront examinées plus attentivement dans le cinquième chapitre.

Notons enfin que notre mesure de positionnement social est corrélée avec une série d'indicateurs du niveau socioéconomique des familles. Par exemple, 91% des pères professionnels et gestionnaires sont propriétaires de leur lieu de résidence contre 48% des ouvriers (C.C. = .256, $p < .001$). La fréquence des recours à l'aide sociale décroît également avec l'augmentation du prestige occupationnel (C.C. = .335, $p < .000$). Seulement 4% des familles de professionnels (une sur 23) ont eu recours à l'aide sociale à un moment ou un autre dans la vie du délinquant contre 45% des familles d'ouvriers. On note aussi que plus le prestige occupationnel est élevé, plus les pères sont susceptibles d'avoir eu des employés sous leur ordre (C.C. = .346, $p < .000$). Le nombre d'employés sous leur responsabilité varie également de manière proportionnelle avec le positionnement sociale (C.C. = .492, $p < .000$). Rappelons finalement que notre mesure de positionnement est fortement corrélée à celle utilisée par Wright et al. (1999) ($r = .815$, $p < .000$).

Les paramètres de la trajectoire criminelle

Si la classe sociale et le revenu criminel représentent les points d'origine et de destination de la séquence causale qui nous intéresse, nous accordons une place importante aux moyens par l'entremise desquels ces réussites s'actualisent. Cinq paramètres ont été développés pour tenir compte des choix d'activités et des stratégies que mettent en place les délinquants : 1) la participation aux différentes sphères d'activités criminelles, 2) la focalisation autour de pôles spécifiques de délinquance, 3) la cadence ou le tempo avec lequel les délits sont commis, 4) la continuité des phases de délinquance et enfin 5) le niveau de chevauchement ou de diversification concurrente des activités criminelles.

Ces paramètres ont de multiples fonctions. La première est descriptive et vise essentiellement à comprendre les mouvements et les variations ponctuelles qui animent une trajectoire délinquante. À la différence des analyses « classiques » de carrières criminelles, qui s'intéressent plus souvent aux variations à long terme et à la longévité des parcours délinquants, nous préconisons plutôt une fenêtre temporelle courte qui permet de saisir les changements rapides (i.e. mensuels) et les adaptations que nécessite une carrière dans le crime. Ce choix méthodologique n'est toutefois pas incompatible avec la tradition de recherche initiée par Blumstein et ses collaborateurs (1986) et l'analyse des mouvements à court terme d'une trajectoire ne va pas à l'encontre de la stabilité qui caractérise habituellement le parcours des délinquants d'habitude.

La seconde fonction des paramètres est explicative est vise à faire le pont entre les variables qui précèdent la période fenêtre (la classe sociale notamment) et notre mesure de performance (les revenus illicites). Ces paramètres permettent de préciser les chemins par lesquels ces effets se matérialisent. Dans l'éventualité où la classe sociale améliorerait significativement les perspectives de succès dans le crime, il apparaît intéressant de se demander par quels mécanismes ces effets se précisent et quelles sont les caractéristiques différentes des trajectoires de délinquants de classes sociales distinctes (favorisent-ils des domaines d'activités différents? Sont-ils généralement plus productifs, plus constants?).

Finalement, les paramètres peuvent avoir le statut de variables « contrôles » puisqu'ils permettent d'isoler l'effet de variables antécédentes une fois tenus constantes les stratégies différentes qu'utilisent les délinquants. On se demandera par exemple si la classe sociale influence les revenus criminels même après avoir uniformisées les différences dans le choix des activités, le niveau de productivité ou la constance des activités criminelles. Ces contrôles permettent de voir si la classe sociale exerce un effet indépendamment des paramètres de la carrière (effet additif) ou si elle influence plutôt l'orientation des délinquants vers les domaines d'activité et les configurations les plus rentables (effets séquentiels ou conditionnels).

La participation

Le premier paramètre permet de distinguer les délinquants sur la base des sphères d'activités criminelles qui composent leur répertoire. Rappelons que le questionnaire couvrait au départ 16 délits que nous avons regroupés en trois catégories : les délits d'entrepreneurs, les délits d'employés et les délits de francs-tireurs.

Les expressions « délinquance entrepreneuriale » ou « délits d'entrepreneurs » ont été retenus pour désigner les domaines d'activités criminelles qui s'apparentent aux entreprises légitimes de services. Ces secteurs regroupent la distribution de drogues illicites, la contrebande, le prêt usuraire, les services de prostitution et le recel. Sans pour autant devoir occuper des postes de « direction », les entrepreneurs criminels devraient se différencier de la « base » de leurs organisations respectives (les employés) et opérer à l'intérieur de structures organisationnelles plus vastes. Les gains que procurent les activités d'entrepreneurs devraient figurer parmi les plus élevés. En revanche, la cadence avec laquelle ces délits (ou ces transactions) sont commis devrait être faible. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que le gain unitaire des activités d'entrepreneurs soit appréciable et que la stabilité de ces activités assure un revenu relativement constant à travers le temps.

Les expressions « délits d'employés », « délinquance de cols bleu » ou « délinquance de subordonnés » renvoient aux activités de ceux qui sont les exécutants à la solde ou à la remorque des entrepreneurs criminels. Les domaines d'activité qui figure dans cette catégorie sont la revente au détail de drogues illicites (principalement le cannabis et la cocaïne) et le vol de voiture pour fin de revente. Les gains unitaires des délits d'employés devraient être généralement modestes. C'est davantage au volume des transactions qu'ils exécutent que les employés devraient être en mesure d'obtenir des revenus appréciables. Pour ne pas perdre leur poste ou leurs clients, les employés devraient également présenter des périodes d'activités relativement stables. Tout comme les entrepreneurs, leurs employés devraient bénéficier de revenus constants rendus possibles par une demande stable de biens et services illicites.

Les expressions « délits de francs-tireurs », « délits hors marché » ou « délits d'acquisition » renvoient aux activités des petits groupes de délinquants « autonomes » qui opèrent en marge des entreprises de services illicites et s'engagent plutôt dans une délinquance d'appropriation par choix ou par nécessité. Nous incluons dans ce domaine d'activités les vols qualifiés, les vols simples, les cambriolages, les fraudes et les escroqueries¹². Pour les francs-tireurs, la stabilité des activités criminelles et les gains qui en découlent n'est pas « assurée » par une demande renouvelée de la part des clients. Les francs-tireurs doivent repérer ou créer de nouvelles opportunités criminelles et les exploiter « à la pièce ». Cette contrainte aura sans doute un impact non négligeable sur la cadence avec laquelle les délits peuvent être exécutés. Les activités de francs-tireurs sont également susceptibles d'être beaucoup plus visibles que les transactions consensuelles. Les risques qui en découlent devraient opérer un effet à la baisse sur la rythmique de ces délits. Si les gains unitaires des délits de francs-tireurs sont sans doute appréciables, il est fort probable qu'une cadence faible et des mois d'activités irréguliers contribueront, en bout de ligne, à générer des gains criminels bien en deçà de ceux des entrepreneurs ou des employés. La classification des délinquants dans l'une ou l'autre de ces catégories de crimes n'étant pas exclusives, nous mesurons donc la participation à l'aide de trois variables dichotomiques, une pour chaque domaine d'activité.

La focalisation

Sur la base d'un décompte des délits de nature différente ou des paires d'arrestations subséquentes, les études sur la spécialisation criminelle parviennent généralement à la conclusion que les délinquants ne sont pas « attachés » à des formes particulières de délinquance mais s'engagent plutôt dans une diversité de délits au gré des opportunités qui s'offrent à eux (Peterson et Braiker, 1981; Chaiken et Chaiken, 1982; Bursik, 1980; Kempf, 1987). Cependant, ces mesures de participation ou de dénombrement ont une lacune majeure, celle de ne pas considérer le niveau d'investissement que les délinquants accordent à chacun des délits de leur répertoire. Nous nous inspirons de la stratégie développée par Robitaille (2001, 2004) pour estimer la répartition du temps alloué aux

¹² Les escrocs ont la particularité de « personnifier » des entrepreneurs et affectionnent les mises en scène élaborées (voir par exemple Levi, 1981), à la différence des fraudeurs qui opèrent plutôt au volume (voir Tremblay, 1986).

différentes activités criminelles (la focalisation). Au lieu d'utiliser une mesure de fréquence (le volume total de délits dans chacune des catégories), nous utilisons plutôt le nombre de mois durant lesquels les participants ont été actifs dans chacune de leurs sphères d'activités, nombre que nous rapportons ensuite au total des mois alloués à l'ensemble des activités du répertoire. Par exemple, un délinquant qui commet des fraudes durant 8 mois et effectue des transactions de drogue durant 4 autres mois aura un coefficient de focalisation de 67% pour la fraude ($8 / (8 + 4)$) et de 33% pour la vente de drogue ($4 / (8 + 4)$). Lorsque le répertoire est varié et qu'aucun délit n'a préséance sur les autres, les coefficients de focalisation seront faibles pour l'ensemble des délits. On peut s'attendre à ce que les délinquants focalisent davantage sur les sphères d'activités les plus lucratives.

La cadence

L'unité généralement utilisée pour mesurer la fréquence avec laquelle les délinquants commettent leurs délits est le lambda, un volume individuel de crimes commis durant une année donnée. Cette mesure de « productivité » a permis de voir que les délinquants ne s'investissent pas avec la même intensité dans leurs activités criminelles. La distribution des lambdas d'une population délinquante prend généralement la forme d'un « J » inversé. Une vaste majorité de délinquants commet très peu de délits alors qu'une minorité commet un volume imposant de crimes (Blumstein et Cohen, 1979; Wolfgang et al., 1972; Blumstein et al. 1986). À la différence des analyses de carrières qui présument, à tort d'ailleurs, que la fréquence d'activité s'étale sur des périodes d'activité constantes d'un délinquant à l'autre (et d'un délit à l'autre), nous proposons plutôt de comparer les délits (et les délinquants) sur la base de leurs cadences mensuelles respectives pour les seuls mois où les participants ont été actifs. Nous laissons ainsi à la mesure de continuité (le 4^e paramètre) le soin de mesurer la stabilité de cet engagement. La cadence, spécifique à chaque domaine d'activité, mesure ainsi le volume mensuel moyen de délits commis à chaque mois d'activité. Trois indicateurs d'activité seront utilisés pour différencier la rythmique des délits d'entrepreneurs, d'employés et de francs-tireurs. Comme pour les revenus illicites, nous utilisons le logarithme du volume

mensuel de délits afin de restreindre l'ampleur des erreurs d'estimations susceptibles d'apparaître chez les délinquants les plus actifs.

La continuité

Le quatrième paramètre mesure la capacité des délinquants à prolonger leurs périodes d'activités criminelles. La continuité est donnée par la durée totale des mois de délinquance dans chacun des domaines d'activité. Ce paramètre n'est pas la simple réciproque des épisodes de détention puisque les délinquants ne sont pas nécessairement actifs lorsqu'ils sont en liberté. Les trajectoires sont plus souvent ponctuées de période d'abstinence qui sont en moyenne aussi longues que les périodes d'activités criminelles (15 mois chacune). La corrélation entre les mois totaux d'activité et les mois de détention est faible ($r = .200$, $p < .050$) et *positive*. Ce qui indique que les délinquants les plus actifs sont également ceux qui sont le plus souvent ou le plus longtemps incarcérés. Ce résultat peut également suggérer que les délinquants ont tendance à « se refaire » entre leurs épisodes d'incarcérations augmentant ainsi la stabilité de leurs activités criminelles.

Le chevauchement

Même si les délinquants préfèrent sans doute certaines activités de leur répertoire, il n'en demeure pas moins que plusieurs d'entre eux diversifieront leurs champs d'intérêts. Les délinquants qui décident de s'engager dans plusieurs formes de délinquance auront deux possibilités pour organiser leur répertoire : diversifier leurs délits de manière séquentielle ou de manière concurrente. Dans une trajectoire où la diversification est séquentielle ou sérielle (Cornish et Clarke, 1987), les enchaînements de délits de nature différente se succèdent sans se chevaucher. Un délinquant se concentre donc dans une forme exclusive de délinquance pour ensuite s'investir, avec ou sans délai, dans un autre délit. Dans une trajectoire où la diversification est concurrente, le délinquant poursuit deux ou plusieurs formes de crimes dans une même fenêtre de temps (ici le mois). Ces stratégies sont évidemment interchangeables et un délinquant peut, à un moment, adopter une stratégie de diversification séquentielle alors qu'à un autre, il préférera juxtaposer ces séquences d'activités. Le coefficient de chevauchement est donné par la proportion des mois d'activités où les délits sont commis conjointement à d'autres. Par exemple, si un

délinquant a été actif durant 20 des 36 mois de la période d'analyse et que durant 10 de ces mois il s'est engagé conjointement dans une ou plusieurs formes de crimes, son coefficient de chevauchement sera de 50% (10 / 20). Nous traitons indifféremment les mois où les délinquants s'engagent dans deux, trois ou même quatre activités criminelles puisque pour 90% des délinquants le chevauchement ne dépasse jamais deux délits. L'analyse détaillée de ces paramètres et les différences observables entre chacune des formes de délinquance sera examinée plus en détail dans le prochain chapitre.

Les mentors criminels

Au terme du questionnaire, une série de questions portaient sur la nature et la fréquence des liens entre les délinquants et les différents membres de leur réseau de connaissance. Ces contacts ont été générés à l'aide de questions précises visant à identifier (numériquement) les partenaires criminels, les personnes vers qui les répondants pouvaient se tourner pour recruter d'autres co-délinquants fiables, les personnes non délinquantes utiles dans leurs activités illicites et celles qui les avaient introduit au milieu criminel et parfait leur « éducation criminelle ». Cette thèse s'intéresse plus particulièrement à cette dernière catégorie d'individus, les mentors criminels. Cette mesure a été obtenue à l'aide de la question suivante : parmi les personnes qui vous ont influencé tout au long de votre vie, en existe-t-il une qui vous a introduit au milieu criminel et que vous considérez comme votre mentor? À cette question, un peu moins de la moitié des délinquants (n = 78 ou 40%) ont répondu par l'affirmative.

Certaines mesures confirment le caractère particulier des mentors dans le réseau des délinquants. Par exemple, aucun répondant n'a identifié plus d'une personne comme étant leur mentor même s'ils en avaient la possibilité. Aucun mentor n'est considéré comme un subordonné dans le réseau de contact des délinquants et aucune relation conflictuelle n'est observable entre les délinquants et leur mentor. En moyenne, la différence d'âge entre les mentors et leur protégé est de 13.4 ans et leur arrivée dans la trajectoire des répondants survient à la fin de l'adolescence (à 17 ans en moyenne).

Mesure de contrôle de soi

Nous introduisons finalement, à titre de variable contrôle, une mesure du faible contrôle personnel des délinquants (*low self-control*), basée sur l'échelle de Grasmick et al. (1993). Composée de 23 items, cette échelle tient compte de la perception des répondants quant à leur niveau d'impulsivité, leur orientation vers des tâches simples, leur propension au risque, leur préférence pour des activités physiques (plutôt qu'intellectuelles), leur égocentricité et finalement leur tempérament. Initialement composés de quatre choix de réponses (de type « Likert »), les items ont été mesurés à l'aide d'une échelle à six choix cohérente aux autres échelles incorporées dans le questionnaire. Les scores de chacun des items ont été additionnés pour créer une mesure du faible contrôle de soi. Le niveau de cohérence entre les items est acceptable ($\alpha = .86$) et se compare aux résultats obtenus à l'aide d'échantillons d'étudiants (Nagin et Paternoster, 1993; $\alpha = .83$) ou de toxicomanes en traitement (Longshore et al. 1996; $\alpha = .80$).

2.4 Synopsis sur la situation des délinquants avant leur incarcération

Nous terminons ce chapitre par un bref synopsis de la trajectoire des délinquants avant leur entrée au pénitencier. Nous abordons plus particulièrement le début de leur carrière criminelle, leur trajectoire carcérale, les caractéristiques de leur milieu d'origine et leurs relations de couple. Ces questions sont généralement antécédentes à la période fenêtre couverte et forment, en quelque sorte, le contexte qui a donné lieu aux parcours délinquants que nous analyserons.

Les premières activités criminelles débiteront en moyenne vers l'âge de 16 ans. Il faudra attendre en moyenne 3 ans (vers 19 ans) pour que l'activité criminelle se raffine ou se stabilise au point de pouvoir fournir aux délinquants une source régulière de revenus. C'est avec cette régularité des gains que survient le premier contact avec la police et la première arrestation (également à 19 ans). En raison du temps que nécessitent les procédures judiciaires et les nombreux cas où l'arrestation ne se solde pas par une mise en

accusation, nous observons un délai supplémentaire d'environ un an entre la première arrestation et la première condamnation.

Au moment de l'entrevue, la plupart des délinquants n'en étaient pas à leur première incarcération. Le quart des répondants avaient déjà été emprisonné une fois auparavant, 18% avaient été incarcérés deux fois et 26 % avaient plus de deux antécédents de détention (sur un maximum de 5). Vu autrement, seulement 31% des répondants en étaient à leur première sentence lorsque nous les avons rencontré. Il s'écoulera en moyenne 7 ans entre le début de la trajectoire délinquante et la première mise en détention, un délai qui peut sembler long mais tout à fait raisonnable si l'on considère que l'incarcération est souvent utilisée à la suite d'une série de mesures moins restrictives. Ce délai s'abrège sensiblement pour les délinquants qui cumulent plus d'une incarcération. Le délai entre le premier délit lucratif et la première incarcération est de 8,5 mais il tombe à 4,5 ans entre la première incarcération et la seconde. L'espacement entre les incarcérations continue à s'amincir à mesure que les antécédents s'additionnent. Il s'écoulera 3,3 ans entre la 2^e et 3^e incarcération, 2,6 ans entre la 3^e et la 4^e et finalement 2,2 ans entre la 4^e et la 5^e. En considérant que les sentences sont susceptibles de s'alourdir à mesure que les antécédents se cumulent, laissant ainsi moins de temps en liberté entre les sentences, il est possible que nous sous-estimions l'accélération des peines de prison.

Au moment de l'entrevue, les délinquants rencontrés étaient âgés de 36 ans en moyenne, il s'est donc écoulé en moyenne vingt ans entre leur premier délit et le moment où nous les avons rencontré. La vaste majorité d'entre eux (95%) ont grandi dans leur famille biologique et rares sont ceux qui ont été mis en adoption (n = 10) ou en famille d'accueil (n = 2). La plupart des familles ne semblent pas avoir vécu de difficultés financières notables lorsque les répondants étaient jeunes. Près de 30% considéraient la situation financière de leur famille comme étant « aisée », 49% considéraient cette situation comme étant « dans la moyenne » alors que seulement 21% des revenus familiaux étaient considérés inférieurs à la moyenne. Les familles des répondants n'étaient toutefois pas exemptes de problèmes. Près de la moitié des délinquants (47%) ont vu leurs parents se

séparer à un moment ou un autre de leur enfance, un taux légèrement supérieur à la proportion de divorce dans la population québécoise (31% des mariages se soldent par un divorce selon Frederick et Hamel, 1998). Une analyse préliminaire montre que les séparations sont plus fréquentes lorsque la situation financière des ménages est précaire, lorsque les conjoints sont impliqués dans le crime et lorsque cet engagement s'accompagne pour le conjoint de périodes d'incarcération.

Ces divorces surviennent généralement tôt dans la vie des répondants, vers l'âge de 8 ans en moyenne. Les délinquants qui ont vu leur parents divorcer débutent généralement leur activités criminelles beaucoup plus tôt que les autres (15 ans vs 21 ans). Nous ne pouvons évidemment pas affirmer que le divorce est directement responsable de ces différences, il est plausible qu'il s'insère plutôt dans un ensemble de problématiques familiales plus complexes. La criminalité des membres de la famille en est probablement une. Les analyses de carrières criminelles montrent que la criminalité des parents et des autres membres de la famille (notamment les frères) est un prédicteur robuste d'une délinquance chronique à venir (Blumstein, Farrington et Moitra, 1985). Nous n'avons malheureusement pas d'information sur la délinquance des frères et sœurs mais nous avons demandé aux répondants si leurs parents avaient déjà touché des sommes d'argent provenant du crime. À cette question, très peu ont répondu par l'affirmative (8%). Cette donnée sous-estime sans doute l'investissement criminel des parents puisque 17% d'entre eux avaient déjà été incarcérés. Ici encore, les fils de parents délinquants ont des trajectoires délinquantes généralement plus précoces que les autres (14 ans vs 19 ans).

**CHAPITRE 3 : OCCUPATIONS CRIMINELLES ET STRUCTURES DES
TRAJECTOIRES DÉLINQUANTES**

Autant la criminologie s'est appliquée à dresser le portrait de la personnalité des délinquants (ce qu'ils sont), autant l'intérêt pour le crime lui-même, ses propriétés particulières et son influence sur la structure des trajectoires délinquantes (ce qu'ils font et la manière dont ils le font) n'a suscité qu'un nombre restreint d'études empiriques. Les criminologues se sont davantage intéressés aux raisons qui poussent certaines personnes à commettre des crimes que de savoir pourquoi certains choisissent une forme particulière de délinquance plutôt qu'une autre. Il est fort probable que ces choix ne seront pas « aléatoires ». Il est difficile de croire que les avenues délinquantes s'équivalent toutes en terme d'attrait (les gains qu'elles procurent et l'investissement qu'elles demandent), en terme de risques et en terme d'accessibilité (le savoir-faire et les contacts qu'elles nécessitent).

Cornish et Clarke (1987) suggèrent que les différents domaines d'activités criminelles possèdent des propriétés suffisamment distinctes pour attirer vers eux certains délinquants tout en repoussant certains autres. Selon cette proposition, les crimes ne seraient pas interchangeables et ne seraient pas non plus de simples manifestations d'une enfance troublée. La sélection des activités résulterait d'un processus décisionnel basé principalement sur l'attrait des délits et la capacité des délinquants à les réaliser. Ces critères devraient être différents d'un délit à l'autre et un délit attrayant à un moment de la trajectoire délinquante ne l'est pas nécessairement à un autre.

Une activité criminelle particulière devrait imposer à son auteur une structure toute aussi particulière. Une seconde proposition serait que les propriétés des activités criminelles influencent, plus généralement, la forme des trajectoires de ceux qui les commettent. Par exemple, la cadence d'activité (mesure centrale du paradigme des carrières criminelles, Blumstein et al., 1986) n'est peut-être pas indépendante des sphères d'activités que choisissent les délinquants. Certains délits auront une fréquence de base « naturellement » élevée alors que d'autres seront commis de manière beaucoup plus sporadique. Les voleurs qualifiés par exemple peuvent difficilement enchaîner les braquages sans voir leurs risques d'appréhension augmenter drastiquement. La vente au détail de drogues illicites impose en revanche, une cadence de transactions élevée, qui

doit s'ajuster à la demande des clients. Un délinquant incapable de maintenir le rythme imposé par sa clientèle risquera d'ébranler la fidélité de celle-ci.

D'un autre côté, les domaines d'activité pourraient influencer la constance avec laquelle les délits peuvent être commis. Pour certains crimes, il est possible de croire que la cadence de commission se répartira à peu près également sur de longues périodes d'activité. Pour d'autres, cette cadence se concentrera plutôt en de brèves pointes d'activités entrecoupées de périodes d'abstinence. Ceux qui s'engagent dans une délinquance de marché où la demande est généralement constante devraient présenter des trajectoires stables et des gains relativement constants. Par contre, les trajectoires de fraudeurs et de voleurs pourraient être beaucoup plus instables et se composer de séquences d'activités espacées de périodes d'interruption indispensables à la recherche et l'exploitation de nouvelles opportunités. En ce sens, les propriétés des sphères d'activités criminelles pourraient avoir une influence marquante sur la forme des parcours délinquants, impact qui serait indépendant des caractéristiques individuelles de ceux qui les réalisent.

Ce chapitre propose d'examiner plus attentivement les paramètres particuliers des sphères d'activités criminelles lucratives. La première section dresse le portrait des gains unitaires, mensuels et globaux que procurent à leurs participants chacun des domaines d'activité. L'objectif de cette première analyse est de voir si les attraits financiers des avenues délinquantes sont équivalents ou non. La seconde section s'applique à reconstruire la « mécanique » par laquelle ces revenus sont atteints. Nous analyserons ici la cadence des délits et la stabilité avec laquelle ils sont commis. Ces deux paramètres représentent des parties importantes du « squelette » d'une trajectoire délinquante. La troisième section aborde les risques que comportent les différentes activités. Nous verrons dans cette section si certaines sphères d'activité sont plus périlleuses que d'autres et lesquelles ont davantage contribué à l'événement pénal qui marque pour tous, la fin de notre période d'analyse. La quatrième section mesure le niveau de focalisation dont bénéficient chacune des activités. Cette partie permettra de voir si certaines avenues criminelles monopolisent davantage de temps que d'autre. Nous verrons également que

certains délits n'offrent pas la même « flexibilité » et permettent plus difficilement d'entreprendre conjointement d'autres activités délinquantes. Une analyse de ce chevauchement permettra également de voir si les délinquants qui diversifient leur répertoire s'orientent vers des activités de nature similaire. Enfin, nous nous intéresserons aux contingences relationnelles de chaque délit. Cette section permet d'apprécier l'ampleur des ressources que nécessite la réalisation de chaque délit. Cette propriété est susceptible d'expliquer pourquoi certains délits, même s'ils sont plus lucratifs, ne sont tout simplement pas accessibles aux délinquants dont le capital social est déficient.

Les résultats présentés dans ce chapitre seront spécifiques à chacune des formes de délinquance (à visé lucrative) répertoriées dans le questionnaire (16 délits). Cependant, pour dégager certaines similitudes entre les sphères d'activité et faciliter la lecture, nous proposons un regroupement en catégories. Au lieu de procéder au regroupement « naturel » des délits d'acquisition et de marché, nous utilisons plutôt (et validerons en cours d'analyse) une organisation en trois catégories : les délits d'entrepreneurs, les délits d'employés et les délits de francs-tireurs. Ces catégories ont été décrites précédemment.

3.1 Le rendement des activités criminelles

Les délits offrent-ils à leurs participants des opportunités de gains différentes ? En mesurant les revenus par crime, on remarque que certains délits sont, « à la pièce », très lucratifs alors que d'autres le sont beaucoup moins (tableau 3, 2^e colonne). C'est notamment le cas de la distribution de cocaïne (\$4 113 par transaction) et de cannabis (\$2 953), des escroqueries (\$1 687), des fraudes (\$2 554) et des vols qualifiés (\$2 874). La revente au détail de drogues illicites (17\$ en moyenne), les services sexuels (\$40) et les vols (\$185) procurent en revanche, des gains unitaires modestes. D'autres enfin génèrent des gains unitaires que l'on peu qualifier d'appréciables : le cambriolage (1 001\$), la contrebande (493\$), et le recel (687\$). En moyenne, les délits de francs-tireurs sont plus lucratifs « à la pièce » que les délits d'entrepreneurs (1 460\$ vs 877\$) mais les écarts les plus considérables s'observent entre ces deux catégories et celle des délits d'employés dont les gains unitaires avoisinent les 45\$.

Les coefficients de variation intra-délits (3^e colonne) suggèrent que les performances individuelles varient substantiellement d'un participant à l'autre. Cette mesure peut être utilisée à titre d'indicateur du niveau « d'élasticité » des gains auxquels peuvent aspirer les délinquants qui participent à ces activités. Plus les coefficients de variations sont élevés, plus l'éventail des gains possibles est vaste. On supposera alors que ces délits offrent une plus grande latitude aux délinquants (dans le choix des cibles par exemple ou dans la quantité ou la nature des services transigés). À l'opposé, plus les variations sont minces, plus les gains escomptés sont contraints à l'intérieur de fourchettes relativement fixes sur lesquelles les délinquants n'ont probablement peu d'impact. Les services sexuels et les vols de voitures en sont deux exemples. Les montants remis aux prostituées par leurs clients et le pourcentage qui revient aux souteneurs sont des paramètres relativement fixes. Les « lois du marché » expliqueraient pourquoi les gains unitaires ne varient pas énormément d'un souteneur à un autre (18%). On observe sensiblement les mêmes écarts pour le vol de voiture (13%). Il semblerait que les gains remis aux voleurs, pour chaque voiture volée, soient relativement similaires d'un délinquant à un autre. Ces faibles variations s'expliquent en partie par le fait que la vaste majorité des voleurs de notre échantillon ciblent des voitures de valeur comparable. Aucun d'eux ne se spécialise dans le vol de voitures luxueuses et seulement un délinquant cible principalement des camions.

En revanche, les délits comme la distribution de cocaïne et le vol qualifié présente des variations élevées (45% et 40%). On retrouve probablement à l'intérieur des distributeurs de cocaïne un ensemble hétéroclite de petits fournisseurs, de passeurs occasionnels et de réels trafiquants. La quantité variable des drogues échangées explique probablement une part des écarts de bénéfices. Dans le cas des vols qualifiés, le gain unitaire semble varier en fonction des cibles. Un peu moins du tiers des 58 voleurs qualifiés (29%) s'attaquent principalement aux institutions financières, aux bureaux de change, et aux fourgons blindés pour un gain unitaire moyen de \$ 6 132. La majorité d'entre eux (60%) vise plutôt les commerces et dépanneurs et retire en moyenne \$556. Finalement, une faible proportion s'attaque à des particuliers dans la rue ou dans leur résidence pour un maigre

gain moyen de \$60. Ces résultats sont comparables à ceux de Gagnon et Leblanc (1985) qui avaient déjà observé de fortes variations des butins selon les cibles des délinquants et selon le nombre de participants aux braquages.

Tableau 3 : Gains unitaires, gains mensuels et gains totaux par catégorie de délit

Délits	N	Gains immédiats (unitaires)	CV (%)	Gains à court terme (mensuels)	CV (%)	Gains à moyen terme (36 mois)	CV (%)
Délits d'entrepreneurs	104	\$877	32	\$7 330	19	\$87 143	18
Distribution de cannabis	16	\$2 953	22	\$11 666	16	\$197 394	15
Distribution de cocaïne	12	\$4 113	45	\$17 345	17	\$168 899	21
Distribution de drogue (ns)	17	\$1 649	27	\$8 472	22	\$110 997	21
Contrebande	17	\$493	40	\$6 328	22	\$63 654	20
Prêt usuraire	7	\$298	31	\$3 661	13	\$45 497	11
Marché du sexe	8	\$40	18	\$7 819	18	\$107 882	19
Recel	27	\$687	28	\$4 463	20	\$46 505	15
Délits d'employés	88	\$45	52	\$5 626	16	\$73 340	15
Vente de cannabis	17	\$16	28	\$3 166	14	\$43 533	13
Vente de cocaïne	31	\$19	34	\$6 173	15	\$60 282	17
Vente de drogue (ns)	19	\$16	37	\$6 826	14	\$146 919	9
Vol d'auto	21	\$1 017	13	\$6 559	19	\$79 691	19
Délits de francs-tireurs	165	\$1 460	29	\$4 228	16	\$17 121	28
Vol qualifié	58	\$2 874	40	\$5 291	28	\$18 586	30
Cambriolage	49	\$1 001	24	\$4 634	22	\$20 057	24
Vol	19	\$185	31	\$700	34	\$3 268	32
Fraude	31	\$2 554	23	\$5 881	21	\$21 094	27
Escroquerie	8	\$1 687	27	\$9 969	19	\$81 387	20
Total	357	\$535	41	\$5 324	22	\$39 368	23

Le revenu unitaire est certes un indicateur intéressant du rendement d'une avenue criminelle mais il n'est évidemment pas le seul. Les gains criminels mensuels et totaux offrent une vision sans doute plus juste du rendement réel des délits puisqu'ils incorporent le tempo avec lequel ces activités sont généralement commises. Nous analyserons plus spécifiquement cette cadence dans la section suivante, nous en observons pour l'instant, les résultats. Pour un mois d'activité typique, les délinquants retirent en moyenne 5 324 dollars par sphère d'activité (tableau 3, 4^e colonne). Ces

revenus varient de \$17345 pour la distribution de cocaïne à \$700 pour les vols. Les délits de francs-tireurs qui étaient « à la pièce » les plus lucratifs deviennent, pour un mois d'activité moyen, les moins payants (\$4 228 vs 5 626\$ pour les délits d'employés et \$7 330 pour les délits d'entrepreneurs). La cadence avec laquelle ces délits sont commis expliquera, comme nous le verrons, cet état de chose. Cette même cadence permet aux délits d'employés, les moins efficaces au départ, de devenir beaucoup plus payants « au volume ». Ces champs d'activités procurent à leurs auteurs des gains mensuels variants de \$6 826 pour la revente de drogue (non spécifiée) à \$3 166 pour la revente de cannabis. Pour un mois d'activité moyen, le domaine des services sexuels devient également lucratif. D'un gain unitaire de \$40, le gain mensuel moyen atteint \$7 819.

Si les délinquants demeuraient actifs durant les 36 mois de la période fenêtre, le gain total moyen *par activité* atteindrait plus de 190 000 dollars (\$5 324 x 36 mois), ou 63 000 dollars par an. En réalité, le gain total moyen se situe bien en deçà de ce montant (\$39 368) (tableau 3, 6^e colonne). Les délits de francs-tireurs contribuent largement à cette maigre moyenne. Le vol qualifié qui était le délit d'appropriation le plus lucratif à la pièce ne procure guère plus de 18 000\$, en bout de ligne à ces participants. La fraude, dont les gains par délit avoisinent \$2 250, rapportent en moyenne, après 36 mois, un peu plus de 20 000\$. Les gains totaux moyens des activités de francs-tireurs ne dépassent pas les 18 000\$ et seules les escroqueries procurent des gains substantiels (81 387\$).

Les délits d'employés sont globalement plus rentables. Le vol d'auto procure environ 80 000\$ aux participants, soit un revenu annuel de plus de 26 000\$. Pour ce qui est des activités de revente au détail, les revenus varient considérablement selon la substance transigée. Le revente de cannabis semble être l'activité de trafic la moins profitable (43 533\$) alors que la cocaïne l'est davantage (60 282\$). Par contre, les activités de revente dont la substance n'a pas été spécifiée sont de loin les plus payantes (146 919\$). Le critère utilisé pour différencier les activités de revente et de distribution (un gain unitaire inférieur à 100\$ pour les activités de revente) permet de croire que ce sont effectivement des transactions au détail que nous analysons ici. L'examen des gains unitaires de cette catégorie suggère également que les bénéfices par transaction ne sont pas différents des

autres catégories de drogue (16\$). Nous verrons que c'est plutôt le volume des transactions de cette catégorie qui se différencie des autres.

Si le cannabis est la drogue la moins profitable au détail, elle est la plus lucrative lorsqu'elle est cultivée ou distribuée. Cette activité de trafic permet aux délinquants d'engranger des revenus moyens de 197 384\$. Un gain annuel de 65 795 dollars. La distribution de cocaïne n'est pas loin derrière (168 889\$) alors que la distribution des drogues « non spécifiée » est moins lucrative que les deux premières (110 997\$). Dans l'ensemble, le commerce de la drogue en général et la distribution en particulier sont les domaines d'activités les plus lucratifs. Les autres activités entrepreneuriales génèrent néanmoins des revenus appréciables (plus intéressant du moins que les délits de francs-tireurs). Le marché du sexe est le plus lucratif et permet, en bout de ligne, des gains de 107 882\$ alors que les revenus d'autres activités comme le recel et le prêt usuraire sont relativement similaires (environ 45 000\$).

Les gains modestes des activités de francs-tireurs n'empêchent toutefois pas ces délits d'être les plus « populaires ». Le nombre de participants y est deux fois plus élevé que les délits d'employés (165 vs 88), plus élevé également que le nombre de délinquants engagés dans les sphères d'activités entrepreneuriales ($n = 104$). La popularité des domaines d'activités ne semble pas être étroitement liée aux gains qu'ils procurent, du moins aux gains mensuels ou totaux. Il est possible qu'une majorité de délinquants soient davantage intéressés aux revenus immédiats que procurent leurs délits que leurs revenus à moyens ou à plus long terme. Le volume de transaction et l'engagement prolongé que nécessitent probablement les activités d'employés et d'entrepreneurs en dissuaderont certains. Il est enfin possible que ces activités ne soient tout simplement pas à la portée de la majorité des délinquants qui doivent, par conséquent, s'orienter vers une délinquance acquisitive. Dans la prochaine section, nous analysons l'investissement et l'effort que doivent fournir les délinquants pour atteindre les gains décrits ici.

3.2 La cadence, la continuité et l'investissement

On attribuera généralement à des prédispositions individuelles les variations dans l'intensité de la délinquance d'une personne à l'autre (le faible contrôle de soi par exemple, Gottfredson et Hirschi, 1990). Nous soumettons ici l'hypothèse alternative selon laquelle la fréquence de commission n'est peut-être pas indépendante des domaines d'activité dans lesquels les délinquants s'engagent. Certains délits devraient « naturellement » présenter des fréquences de bases élevées alors que d'autres auront des fréquences faibles et irrégulières (voir notamment Tremblay, 1999). Nos résultats suggèrent effectivement que la cadence d'activité varie substantiellement d'un délit à l'autre (tableau 4, 1^{ère} colonne). Les cadences les plus faibles se retrouvent systématiquement à l'intérieur des délits de francs-tireurs. Durant les mois où les francs-tireurs sont actifs, leur cadence moyenne est inférieure à 5 délits. Les vols qualifiés et les fraudes sont les activités les plus sporadiques. Les voleurs qualifiés et les fraudeurs commettent généralement entre 3 et 4 délits par mois. Les cadences les plus élevées se retrouvent dans le cambriolage (6,6 délits par mois d'activité), dans l'escroquerie (8,4) et le vol (5,7).

Les gains des délits d'entrepreneurs étaient largement supérieurs à ceux des activités de francs-tireurs. Cependant, la cadence avec laquelle ces transactions entrepreneuriales sont commises n'est que légèrement plus élevée (11,2 transactions en moyenne par mois d'activité). Les activités de distribution de drogues et de recel présentent des cadences comparables aux délits d'appropriation tandis que les activités de contrebande et le prêt usuraire sont réalisées à une fréquence plus grande (respectivement 16,0 et 13,9). La sphère d'activité qui se démarque le plus est celle des services sexuels. La rentabilité à moyen terme des marchés du sexe s'explique par le volume des « transactions » réalisées durant un mois moyen (204)¹³.

¹³ Ces différences importantes permettent de croire que les règles de décompte utilisées par les souteneurs ne sont pas les mêmes que celles utilisées par les distributeurs de drogues illicites et les autres entrepreneurs. Il semble qu'ils aient incorporé dans leur mesure de cadence, l'ensemble des transactions réalisées par les prostituées qui travaillent pour eux. Il serait probablement plus juste de diviser le volume mensuel de transactions par le nombre d'employés qui les réalisent.

Tableau 4 : Cadence mensuelle et totale, panification et continuité de l'activité criminelle, par catégorie de délit

Délits	Cadence mensuelle moyenne	CV (%)	Cadence totale moyenne	CV (%)	Planification / Investissement (en heures)	Mois d'activités	Séquences
Délits d'entrepreneurs	11,2	67	106	45	39,8	17,5	1,8
Distribution de cannabis	5,7	67	70	40	38,3	20,3	2,4
Distribution de cocaïne	7,1	84	48	63	32,3	16,3	1,1
Distribution de drogue (ns)	7,4	74	73	55	58,5	20,1	1,4
Contrebande	16,0	61	136	39	34,6	16,7	1,8
Prêt usuraire	13,9	33	156	28	14,0	16,7	1,3
Marché du sexe	204	21	2 796	21	101,9	20,8	1,1
Recel	8,4	58	70	34	41,7	14,3	2,4
Délits d'employés	143,5	41	1758	32	31,8	18,5	1,6
Vente de cannabis	222	21	3 035	16	111,6	18,5	1,5
Vente de cocaïne	363	22	3 523	20	129,6	14,6	1,2
Vente de drogue (ns)	468	18	10 036	10	122,5	25,8	1,4
Vol d'auto	8,8	64	84	49	0,4	17,7	2,5
Délits de francs-tireurs	4,5	74	15	68	1,9	8,0	1,5
Vol qualifié	3,1	58	8	58	4,2	6,5	1,4
Cambriolage	6,6	66	25	59	1,6	8,6	1,6
Fraude	3,7	80	11	78	2,1	7,6	1,6
Vol	5,7	81	22	71	0,3	9,1	1,4
Escroquerie	8,4	66	59	64	2,2	14,8	1,1
Total	13,8	79	85	63	8,2	13,4	1,6

Les écarts les plus considérables s'observent dans les délits d'employés. Les revenus mensuels décrits dans la section précédente suggéraient déjà que le volume des transactions au détail de drogues illicites était considérable. La cadence avec laquelle ces transactions sont réalisées confirme cette prédiction. Les employés commettent en moyenne 144 transactions durant un mois d'activité typique. Une cadence de loin supérieure aux activités d'entrepreneurs ou de francs-tireurs. Un vendeur de cannabis procédera à plus de 220 transactions par mois, soit environ 55 transactions par semaine ou 8 par jour. Les transactions de cocaïnes et d'opiacées sont légèrement plus fréquentes, soit 363 par mois ou 13 par jour. Les gains élevés observés pour la catégorie des

revendeurs de drogue « non spécifié » s'expliquent par la forte cadence des transactions (468). Les voleurs de voiture sont évidemment beaucoup moins actifs. Leur fréquence de base se situe plutôt autour de 9 délits par mois d'activité. Ce qui représente environ deux vols par semaine.

Il est difficile de croire que les disparités des cadences de commission des différentes activités sont le produit de « penchants criminels » différents chez les délinquants qui y participent. Cette proposition reviendrait à affirmer que ceux qui s'engagent dans une délinquance d'employés ont une propension au crime plus forte que ceux qui s'engagent dans les délits d'entrepreneurs ou de francs-tireurs. Nous n'écartons pas ici l'hypothèse que certains traits de personnalités puissent influencer les cadences individuelles à l'intérieur d'un même délit. Nous pensons toutefois que les propriétés des délits influencent plus directement la cadence avec laquelle ils sont commis. Selon Tremblay (1999), trois propriétés d'un délit module sa fréquence de base: 1) le niveau d'antagonisme entre le délinquant et sa victime, 2) le gain qu'il procure et 3) le niveau de désapprobation morale dont il fait l'objet. Ces trois facteurs seraient inversement proportionnels à la fréquence de commission.

Nos résultats abondent dans le même sens. Les délits de francs-tireurs présentent un niveau d'antagonisme beaucoup plus élevé que les délits d'employés ou d'entrepreneurs. Les premiers reposent sur la ruse ou la coercition pour subtiliser un bien à une personne qui s'y oppose; les seconds relèvent davantage d'un consensus entre deux parties, l'une offrant un service et l'autre étant disposé à payer pour l'obtenir. Les différences dans le niveau d'antagonisme (et les risques qu'il engendre) expliqueraient pourquoi les délits d'acquisition sont beaucoup moins fréquents que les transactions consensuelles. Ce facteur explique également une part des différences à l'intérieur même des activités de francs-tireurs. Par exemple, le vol qualifié est probablement le délit où le niveau d'antagonisme et les risques de riposte sont les plus élevés, c'est également le délit où la fréquence de base est la plus faible.

Les délits les plus payants devraient également être les moins fréquents. Trois raisons expliquent cette relation. D'abord, les opportunités criminelles de qualité (i.e. lucratives) sont les plus rares et leur exploitation nécessite plus de temps que les opportunités de moindre qualité. Un délinquant qui fait le choix de sélectionner les opportunités les plus profitables (les gros coups) devrait éprouver une plus grande difficulté à maintenir une cadence soutenue. Ensuite, le gain unitaire d'un délit devrait avoir une incidence sur la nécessité d'en commettre un autre dans un délai rapproché. Lorsque le gain est élevé, le délinquant dispose d'un « coussin » lui permettant d'espacer ces délits. Cet espacement est d'autant plus probable que les délits qui procurent des gains élevés sont également ceux qui devraient mobiliser une plus forte attention de la part des organismes de contrôle du crime. Enfin, les cibles les plus attrayantes sont généralement les mieux gardées. Ces risques d'exploitation nécessitent différentes formes d'adaptations et d'innovations qui allongent la planification des délits. Ces obstacles devraient contribuer à limiter les fréquences avec laquelle les délinquants peuvent commettre leurs délits. Dans notre échantillon, la relation entre les gains que procurent différents délits et la fréquence avec laquelle ils sont commis est négative et très forte ($r = -.711, p < .000$).

Enfin, le niveau de désapprobation que suscite une activité particulière devrait être un obstacle à sa propension. Les délinquants sont généralement conscients du niveau de réprobation associé aux délits qu'ils commettent. Ils sont conscients que de soustraire un bien à quelqu'un sous l'usage de la force ou de la ruse est plus répréhensible que d'offrir un service illicite à quelqu'un qui en exerce la demande. Plus les inhibitions associées à la commission d'un délit sont fortes, plus l'intervalle de temps nécessaire pour se départir de ces inhibitions et réaliser le délit sera grand (Tremblay, 1999, p.170). Même si nous ne possédons pas de mesure du niveau d'indignation que provoque les délits, nous remarquons tout de même que les crimes les plus graves (i.e. les délits de francs-tireurs) sont ceux dont les cadences sont les plus faibles.

La somme de travail que les délinquants doivent fournir pour rendre leurs activités criminelles lucratives ne se mesure pas essentiellement au nombre de délits ou de

transactions qu'ils réalisent. Certaines sphères d'activités requièrent un investissement considérable de la part des délinquants, que se soit au niveau de la planification (dans les délits de francs-tireurs) de l'organisation (dans les délits d'entrepreneurs) ou de la disponibilité (dans les délits d'employés). Pour un bénéfice comparable, certains domaines devraient demander beaucoup plus d'investissement que d'autres. Un élément que les délinquants prendront probablement en considération.

Par exemple, pour atteindre un niveau de revenu convenable, les revendeurs de drogue illicites doivent être disponibles plus de 100 heures par mois en moyenne (tableau 4, 5^e colonne). Cet intervalle de temps représente une fenêtre de disponibilité d'environ 5,5 heures par jour (111 heures / 4 semaines / 5 jours). La durée de ces « quarts de travail » peut paraître modeste en comparaison d'une journée de travail normale mais requière une disponibilité beaucoup plus grande que les délits d'entrepreneurs pour un revenu mensuel relativement comparable. Il est possible que cette assiduité décourage certains délinquants qui préféreront des gains plus bas pour une fraction de l'effort. C'est ce qu'offrent les délits de francs-tireurs. Un vol qualifié procure en moyenne 2 874\$ mais nécessite généralement moins de 5 heures de planification. Un cambriolage génère 1001\$ mais ne requière qu'un peu plus d'une heure pour dénicher une cible attrayante. Quant aux fraudes, elles ne demandent guère plus de planification. Pour un gain unitaire de 2554\$, les participants n'ont généralement besoin que d'un peu plus de deux heures pour élaborer leur plan. Compte tenu de ce rapport investissement / bénéfice, on ne peut se surprendre de la popularité des délits d'appropriation.

S'ils sont avantageux à court terme, les délits de francs-tireurs ont toutefois le désavantage de compromettre grandement la stabilité des trajectoires de ceux qui les réalisent. La cadence de ces activités est plus faible que celle des délits d'employé ou de d'entrepreneur, mais la différence la plus importante se retrouve dans la durée moyenne durant laquelle ces délits peuvent être commis. Sur les 36 mois de la période d'analyse, les activités de francs-tireurs ne couvrent généralement que 8 mois, comparativement aux 18 et 19 mois des délits d'entrepreneurs et d'employés (tableau 4, 6^e colonne). Les gains unitaires sont peut-être plus élevés mais ils ne sont pas constants.

L'instabilité des délits de francs-tireurs peut s'expliquer de deux façons. Ou bien les délinquants qui s'engagent dans ces activités ne désirent pas être actifs avec constance, ou alors les risques et la difficulté à dénicher des opportunités criminelles de qualité empêchent cette continuité. Ou encore, la synergie de ces deux facteurs provoque cette inconsistance. Pour les délits d'entrepreneurs et d'employés, la demande des clients assure naturellement une relative stabilité aux délinquants disposés à travailler de manière assidue. La plupart n'en auront tout simplement pas le choix. Pour assurer la compétitivité de leurs entreprises ou leur place au sein de ces entreprises, les délinquants qui oeuvrent dans le domaine des services illicites doivent être disposés à répondre à la demande. Les entrepreneurs « paresseux » verront leur clientèle se dissiper progressivement alors que les employés improductifs seront remplacés rapidement.

La continuité peut également être considérée comme une forme de spécialisation. La spécialisation ne représente pas essentiellement une préférence marquée pour une activité unique, elle peut également être comprise comme la succession (même brève) d'activités analogues. En d'autres termes, une séquence d'activités de même nature représente une forme de spécialisation. Cette conception alternative revient à Cornish et Clarke (1986, 1987). Les auteurs suggèrent qu'il est probablement plus riche, d'un point de vue analytique, de concevoir la spécialisation et la diversification comme la réponse des délinquants à la stabilité ou aux changements dans les opportunités, les coûts et les bénéfices associés à des domaines précis d'activités. En supposant que ces paramètres sont plus volatiles dans certaines formes de crimes (délits de francs-tireurs) et plus stables dans d'autres (délinquance d'employés et d'entrepreneurs), on doit s'attendre à ce que les épisodes de spécialisation – les séquences ininterrompues de délits de même nature - soient généralement plus courtes pour la délinquance de prédatrice et plus longue pour la délinquance de marché.

Le nombre moyen de séquences ininterrompues n'est pas réellement différent d'une catégorie de délit à l'autre (tableau 4, 7^e colonne). Les phases d'activités des entrepreneurs sont légèrement plus segmentées que les périodes d'activités des employés

et celles des francs-tireurs (1,8 séquence vs 1,6 et 1,5). Par contre, en considérant la longueur des périodes d'activités, les épisodes de spécialisation sont beaucoup plus longs pour les activités d'entrepreneurs (9,7 mois) et d'employés (11,5 mois) que pour les délits de francs-tireurs (5,3 mois). La durée de ces séquences demeure tout de même appréciable et la proposition selon laquelle les délinquants s'engageraient dans n'importe quelle forme de crime sans continuité apparente ne semble pas trouver appui lorsqu'on porte une attention particulière à l'enchaînement des délits de même nature.

En somme, les activités criminelles ne diffèrent pas seulement au niveau des gains qu'elles procurent mais également dans les chemins ou les combinaisons à partir desquels les participants parviennent à ces revenus. Des gains criminels, même similaires, ne sont pas nécessairement obtenus de la même manière et la structure des trajectoires de ceux qui les réalisent peut être fort distincte. Certaines formes de crime demandent aux délinquants d'effectuer un nombre imposant de délit pour un bénéfice unitaire médiocre. Ces domaines d'activité offrent en revanche une étonnante stabilité et des gains globaux satisfaisants. D'autres procurent des gains unitaires appréciables mais ne permettent pas aux délinquants de s'investir de manière prolongée dans le crime. Cette propriété que possèdent les délits de francs-tireurs semble plaire à plusieurs délinquants qui préfèrent un gain substantiel pour un effort minime. Les délits d'entrepreneurs enfin sont généralement payants à la pièce et peuvent être commis de manière relativement stable. Les délits d'acquisition comme les délits de marché offrent des avantages et inconvénients qui les rendent attrayants pour certains et rebutant pour d'autres.

3.3 Les risques d'une participation dans le crime

Même modestes, les bénéfices financiers d'une vie criminelle seraient plus attrayants si les risques qu'occasionne cet engagement étaient négligeables. Malheureusement pour les délinquants, le crime est un domaine d'activité hasardeux. Multiples sont les actions mises en place pour faire échouer les entreprises délinquantes et, à un moment ou un autre, la majorité des délinquants récidivistes seront arrêtés et incarcérés.

Il est possible que certains domaines d'activité présentent un ratio coûts / bénéfices avantageux alors que d'autres seront généralement déficitaires. Il est possible également que les peines imposées agissent à titre de régulateurs et pénalisent plus sévèrement les délinquants dont les activités ont été les plus profitables. Nous nous attardons ici aux coûts pénaux d'une participation dans le crime et laissons de côté un ensemble de désagréments plus intangibles mais tout aussi réels (stress, blessures, précarité des relations de couple, etc.).

Tableau 5 : Mesures des risques d'arrestation et d'emprisonnement par catégorie de délit

Délits	Arrestations (moyenne)	Mois en prison	Mois sous surveillance	Incarcérations (avant sentence actuelle)	% reliées au délit	% dont le délit a donné lieu à la sentence fédérale
Délits d'entrepreneurs	2,9	6,5	6,6	1,8	17,3	26,9
Distribution de cannabis	1,5	4,4	9,1	2,0	22	37,5
Distribution de cocaïne	1,3	8,7	7,6	1,5	22	50,5
Distribution de drogue (ns)	5,3	4,9	4,2	1,9	34	64,7
Contrebande	1,8	6,6	4,1	1,3	5	5,9
Prêt usuraire	1,0	2,7	2,6	1,3	0	0,0
Marché du sexe	0,8	4,0	9,1	1,8	0	0,0
Recel	4,5	9,5	8,0	2,1	10	14,8
Délits d'employés	2,2	6,4	5,8	1,6	29,8	33,0
Vente de cannabis	2,1	8,2	5,5	1,2	33	17,6
Vente de cocaïne	1,6	6,4	4,9	1,8	32	41,9
Vente de drogue (ns)	4,3	5,2	6,8	1,1	29	42,1
Vol d'auto	1,8	5,9	6,3	1,9	38	23,8
Délits de francs-tireurs	2,5	7,8	6,6	1,8	42,6	53,3
Vol qualifié	2,6	8,2	6,0	1,5	52	81,0
Cambriolage	1,9	8,6	5,0	2,1	47	51,0
Fraude	3,2	4,9	9,1	1,4	19	35,5
Vol	3,1	8,5	9,5	2,8	46	26,3
Escroquerie	1,0	9,1	3,1	1,8	7	0,0
Total	2,5	7,1	6,4	1,8	32	40,6

Notre première mesure de coûts est le nombre d'arrestations que les participants ont subi durant la période d'analyse (tableau 5, 1^{ère} colonne). Cette mesure représente, en quelque sorte, le niveau d'attention ou de pression policière qui s'exerce sur les participants. On

remarque que le nombre d'arrestations est relativement constant d'une catégorie de délit à l'autre, quoique légèrement plus élevé pour les entrepreneurs (2,9 vs 2,2 pour les employés et 2,5 pour les francs-tireurs). Pris séparément, certains délits semblent néanmoins mener à un plus grand nombre d'arrestations. Les receleurs par exemple, ont été arrêtés plus de 4 fois durant la période d'analyse. Les distributeurs de drogue (non spécifiée) ont été arrêtés plus de 5 fois et la revente au détail de ces drogues semble exposer les participants à de plus grands risques (4,3 arrestations). Les participants aux vols qualifiés, aux fraudes et aux vols sont également arrêtés environ une fois par année.

En général par contre, les risques d'arrestations sont relativement faibles. Hormis le recel et la distribution de drogue, les participants aux autres activités d'entrepreneurs sont rarement arrêtés. Les fréquences d'arrestations se situent entre un minimum de 0,8 arrestations en 3 ans pour les souteneurs à 1,8 arrestations pour les contrebandiers. Chez les employés, les risques sont légèrement plus élevés. En excluant les vendeurs au détail de drogues non spécifiées, les autres revendeurs ont été interceptés entre une et deux fois durant la période fenêtre (1,6 pour la cocaïne et 2,0 pour le cannabis). Les participants aux vols de voiture ne courent guère plus de risques (1,8 arrestations). Les délits de francs-tireurs regroupent les participants qui ont été arrêtés le plus souvent. Hormis l'escroquerie dont les risques sont apparemment minimales, les autres délits de francs-tireurs engendrent des risques d'arrestations légèrement plus élevés que le reste des délits.

Ces arrestations ne mènent pas toutes à une incarcération, elles semblent toutefois être de bons prédicteurs des séjours en prison (2^e colonne). Les délits où les participants sont le plus souvent arrêtés (les délits de francs-tireurs) regroupent également les participants qui ont passé le plus grand nombre de mois en détention durant la période d'analyse (7,8 mois). Les participants aux délits entrepreneuriaux ou aux délits d'employés ont sensiblement les mêmes périodes d'incarcération soit entre 6 et 7 mois de détention.

Cette mesure de risque n'est pas directement associée à chacun des délits répertoriés. Les participants aux vols de voiture par exemple, peuvent avoir été incarcérés pour un autre

délit de leur répertoire. Une manière de relier les incarcérations aux activités que pratiquent les délinquants consiste à calculer la proportion des dernières incarcérations (un maximum de 5) qui sont reliées à chacun des délits que nous analysons. La quatrième colonne du tableau nous indique le nombre d'antécédents de détention qu'ont, en moyenne, les participants à chacun catégorie de délit. La colonne suivante nous indique la proportion de ces antécédents reliée aux délits en question. On remarque que seulement 17% des incarcérations antécédentes des entrepreneurs sont reliées à des délits de la même catégorie. En d'autres termes, 83% de leurs antécédents sont reliés à d'autres formes de délinquance lucrative ou violente. Ce résultat suggère que les entrepreneurs arrivent plus facilement à camoufler leurs transactions illicites que les autres activités de leur répertoire. Il est toutefois possible que les délinquants n'étaient tout simplement pas actifs dans ces domaines d'activités lorsqu'ils ont purgé leurs sentences précédentes. Il est possible que l'accès ou l'engagement aux activités entrepreneuriales survienne plus tardivement, après avoir acquis une certaine expérience dans d'autres domaines d'activité ou après avoir rencontrer les contacts nécessaires. Dans le cas des francs-tireurs, la situation est bien différente. Plus de la moitié des incarcérations qu'on subit les délinquants depuis le début de leur trajectoire criminelle adulte sont reliées à des activités de même nature (53%). Les participants aux activités de francs-tireurs ne sont pas nécessairement plus souvent incarcérés que les entrepreneurs (1,8 vs 1,6 et 1,8). Cependant, lorsqu'ils sont emprisonnés, la probabilité qu'ils aient été pris pour un délit d'acquisition est beaucoup plus élevée.

Le réel revers carcéral des délinquants de cet échantillon est la sentence fédérale de détention qui marque la fin de la période d'analyse. D'une durée moyenne prévue de 60 mois (2/3 de la sentence prononcée), cette peine représente pour la vaste majorité des répondants, la plus longue qu'ils n'aient jamais purgé et probablement le premier « coup dur » de leur parcours délinquant. Connaissant le motif de cette incarcération, il est possible de le relier aux délits auxquels ont participé les délinquants dans les trois années qui précèdent la sentence. Les résultats (dernière colonne du tableau) sont éloquentes.

L'activité la plus risquée est sans contredit le vol qualifié. Plus de 80% de ceux qui ont participé à des braquages durant la période d'analyse ont été incarcérés précisément pour ce délit. Cette proportion est de loin la plus élevée de l'ensemble des délits répertoriés. Pour les autres activités de francs-tireurs, les cambriolages sont également hasardeux. La moitié de ceux qui ont commis des cambriolages ont été incarcérés pour ce délit. Ces proportions vont ensuite baisser pour la fraude (36%) et les vols (26%) et devenir pratiquement nulles pour les escroqueries (0,1%).

Du côté des entrepreneurs, les risques ne sont pas négligeables, surtout pour la distribution de drogue. La moitié des distributeurs de cocaïne et d'opiacés ont été condamnés relativement à ce délit. Cette proportion est légèrement plus faible pour les distributeurs de cannabis (38%) mais plus élevée en revanche pour l'autre groupe de distributeurs (drogue non spécifiée) (65%). Les risques chutent drastiquement pour le reste des activités entrepreneuriales. Une très faible proportion de contrebandiers, de prêteurs, de souteneurs et de receleurs ont été incarcérés pour ces activités (respectivement 6%, 0%, 0%, 15%).

Probablement à cause de leur plus grande visibilité et du nombre d'heures que les participants allouent à ces activités, les délits d'employés sont généralement plus à risque que les délits d'entrepreneurs. La vente au détail de cocaïne et d'opiacé par exemple engendre des risques considérables. Près de la moitié des revendeurs ont été arrêtés et incarcérés pour cette activité. La revente de cannabis en contrepartie, mène plus rarement à une incarcération fédérale (18%). C'est le cas également des vols de voiture (24%).

Dans cette section, nous avons considéré les risques d'arrestations ou d'incarcérations comme des propriétés découlant de l'activité criminelle elle-même et non du délinquant, de ses habiletés personnelles à déjouer la police. Nous ne suggérons pas ici que les comportements stratégiques des délinquants n'ont pas d'impact sur leurs risques d'appréhension. Nous suggérons toutefois que certains délits sont probablement soumis à une plus forte pression policière, sont davantage dénoncés ou sont punis plus sévèrement lorsque les délinquants sont appréhendés. Différentes mesures peuvent être utilisées pour

juger de la gravité d'un crime. Le revenu que les délinquants retirent de cette activité en est une. On remarque effectivement que plus le *gain unitaire* du délit est élevé, plus longue est la sentence fédérale de détention relié à ce délit ($r = ,208, p = ,012$).

3.4 Diversité des formes de délinquance et focalisation autour d'un pole d'activités

Les sections précédentes ont analysé distinctivement les paramètres des activités criminelles en laissant dans l'ombre les multiples combinaisons d'activités susceptibles d'être réalisées dans une même fenêtre de temps. En utilisant le mois comme unité temporelle, les possibilités de chevauchement des délits sont bien réelles. Les délinquants ne sont pas tous des « spécialistes » et ils n'opèrent pas exclusivement dans des activités d'entrepreneurs, d'employés ou de francs-tireurs. La présente section s'intéresse à la diversification des répertoires délinquants, à la focalisation qu'entraînent certains délits et aux opportunités différentielles de chevauchement qu'offrent les avenues criminelles lucratives.

L'analyse des coefficients de focalisation des activités criminelles montre, en premier lieu, que les délinquants sont beaucoup plus « attachés » à leurs délits que ne le laisseraient croire les études sur la diversité des répertoires criminels (tableau 6, 2^e colonne). En moyenne, dans l'ensemble des domaines d'activités, près de la moitié des mois alloués au crime sont consacrés à une seule activité (45%). En d'autres termes, sur la totalité des mois dédiés à la délinquance, près de la moitié de ces mois sont monopolisés par une forme unique de crime alors que les autres activités se partagent la moitié restante.

Les niveaux moyens de focalisation des trois domaines d'activité ne sont pas réellement différents les uns des autres. Les délits d'entrepreneurs monopolisent en moyenne 46% des mois de délinquance des participants alors que cette proportion est légèrement plus élevée pour les délits d'employés (52%) et légèrement plus faible pour les délits de francs-tireurs (41%). Les participants ne diffèrent pas davantage dans le nombre des activités qu'ils ont entrepris durant la période fenêtre. Le décompte des activités additionnelles montre que les entrepreneurs, les employés et les francs-tireurs s'engagent

généralement dans 2 sphères additionnelles de délinquance. C'est au niveau des délits que certaines différences apparaissent. Par exemple, les activités de distribution de drogues illicites, les sphères d'activités les plus lucratives, sont également celles où les niveaux de focalisation sont les plus élevés. Les distributeurs allouent généralement plus de la moitié de leurs mois de délinquance à ces activités (62% pour le cannabis, 55% pour la cocaïne et 70% pour la drogue non spécifiée). Par contre, les autres délits d'entrepreneurs ne monopolisent que le tiers des mois alloués aux crimes. C'est le cas de la contrebande (26%), des prêts usuraires (35%), du recel (39%) et des entreprises de services sexuels (34%). Pour les délits d'employés, la focalisation est généralement plus élevée. Elle est en fait la plus élevée des trois groupes (52%). Les revendeurs de drogues passent généralement plus de la moitié de leurs mois actifs à transiger leurs stupéfiants. Le vol d'auto par contre, semble se mêler davantage à d'autres activités qui meublent près de 60% des mois restants. C'est dans les délits de francs-tireurs que la focalisation est la plus faible (41%). À l'intérieur de ces délits d'acquisition, le vol qualifié monopolise la plus forte proportion des mois d'activité (44%). Les autres délits de francs-tireurs présentent une focalisation moyenne très similaire. Le cambriolage, les fraudes, les escroqueries et les vols monopolisent habituellement un peu plus du tiers des mois de délinquance de leurs participants.

La proportion de temps que les délinquants accordent à certaines activités de leur répertoire ne semble pas être influencée par le rendement unitaire ($r = -.060$, $p = .262$) ou mensuel ($r = .050$, $p = .346$) de ces délits. Ce n'est vraisemblablement pas parce qu'un délit est lucratif dans l'immédiat ou dans un mois d'activité donné que les délinquants s'y spécialiseront ou auront la possibilité de la faire. Si le seuil de certitude n'atteint pas le niveau requis, la relation entre le gain unitaire et le niveau de focalisation est tout de même négative. L'augmentation des gains immédiats limite les possibilités des délinquants à se « concentrer » dans ces activités. Cette observation n'est pas incompatible avec la proposition de Tremblay (1999) qui suggère que les opportunités de qualité sont les plus rares.

Tableau 6 : Focalisation et diversification par catégorie de crime

Délits	Focalisation moyenne (%)	Sphères d'activités additionnelles	% des mois avec chevauchement	Mois d'abstinence	% des mois de diversification alloués aux délits d'entrepreneurs	% des mois de diversification alloués aux délits d'employés	% des mois de diversification alloués aux délits de francs-tireurs
Délits d'entrepreneurs	46	2,1	69	7	41,8	27,2	31,0
Distribution de cannabis	62	1,6	53	11	34,7	22,1	43,2
Distribution de cocaïne	55	1,2	64	7	80,3	13,2	6,5
Distribution de drogue (ns)	70	1,4	35	11	59,1	5,1	35,8
Contrebande	26	2,9	83	4	33,6	51,1	15,3
Prêt usuraire	35	2,3	87	6	62,8	7,1	30,1
Marché du sexe	34	2,3	87	4	38,0	20,1	41,9
Recel	39	2,6	83	6	27,9	33,9	38,2
Délits d'employés	52	2,1	65	9	33,4	28,0	38,6
Vente de cannabis	49	1,9	79	7	35,2	37,9	26,9
Vente de cocaïne	54	1,6	64	12	30,1	40,0	29,9
Vente de drogue (ns)	65	2,2	52	5	52,5	7,9	39,6
Vol d'auto	40	2,8	67	8	22,1	20,0	57,9
Délits de francs-tireurs	41	2,2	59	11	27,5	31,7	40,8
Vol qualifié	44	1,9	58	13	31,1	27,6	41,3
Cambriolage	38	2,3	65	10	27,0	37,7	35,3
Fraude	39	2,2	52	13	20,3	33,0	46,7
Vol	41	2,4	60	11	26,4	29,7	43,9
Escroquerie	41	2,4	46	4	34,6	22,2	43,2
Total	45	2,1	63	9	33,2	35,8	37,9

Le niveau de focalisation covarie davantage avec les revenus globaux d'une activité ($r = .200$, $p = .000$). Cette relation suggère que plus une activité est rentable à moyen terme, plus les délinquants auront tendance à lui accorder une plus grande part de leurs mois de délinquance. Cette relation pourrait également suggérer que le choix de focaliser dans une activité particulière est une bonne stratégie pour en augmenter le rendement. Il est toutefois impossible de dire ici si la concentration des efforts dans une activité particulière (qui devient plus lucrative en focalisant) est plus rentable qu'une participation dans des délits moins payants mais plus nombreux. En d'autres termes, il

serait intéressant de se demander si l'augmentation des gains découlant d'une plus grande concentration dans une activité est supérieure aux gains que les délinquants délaissent pour augmenter la focalisation.

Même si les délinquants ont des préférences marquées pour certaines activités de leur répertoire, il n'en demeure pas moins qu'ils diversifient généralement leurs champs d'intérêts criminels. Nous avons mesuré la proportion des mois d'activités où les délits sont commis conjointement à d'autres. Cette mesure de chevauchement (3^e colonne) nous permet d'identifier les activités qui se prêtent le mieux à une diversification concurrente et celles qui sont le plus souvent commises seules. Pour optimiser les chances de gains, il est possible de croire que le chevauchement des délits est la stratégie la plus appropriée. En exploitant plusieurs avenues criminelles de front, le délinquant ne fait pas seulement qu'additionner ces sources de revenus, il s'assure également de ne pas être contraint à l'abstinence lorsque les opportunités d'une de ces avenues viennent à se tarir.

Il semble que les délinquants aient compris ce principe et l'appliquent indépendamment des gains que procurent leurs délits. On aurait pu effectivement s'attendre à ce que les avenues les plus lucratives nécessitent plus rarement des délinquants qu'ils s'investissent dans d'autres délits. En réalité, le niveau de revenu que génère une activité n'incite pas ou ne dissuade pas les délinquants à s'engager conjointement dans d'autres délits. Les relations entre les gains mensuels et totaux et le pourcentage de mois de chevauchement ne sont pas significatives ($r = .022$, $p = .684$ et $r = .026$, $p = .629$). Ce résultat suggère également que la diversification concurrente n'est pas un obstacle au rendement d'une activité.

Il est semblable toutefois que la diversification concurrente ait un effet important sur les périodes d'abstinence. L'abstinence est considérée ici comme la somme des mois où les délinquants auraient pu commettre des crimes (puisqu'ils étaient en liberté) mais ne l'ont pas fait. Les participants qui juxtaposent différentes activités ont des périodes

d'abstinence (et des interruptions de gains criminels) moins fréquentes ($r = -.372$, $p = .000$). Du point de vue de la continuité des activités criminelles et des sources de revenu, la diversification semble être une stratégie avantageuse.

Les délits qui se portent le mieux à cette stratégie sont les délits d'entrepreneurs (commis en concurrence avec d'autres dans 69% des mois d'activité). Ici encore, les différences entre les catégories de délits ne sont pas énormes (le chevauchement est de 65% pour les délits d'employés et de 59% pour les délits de francs-tireurs). Des différences appréciables s'observent néanmoins à l'intérieur de ces catégories. Les marchés du sexe, le prêt usuraire, le recel et la contrebande sont les sphères d'activité qui se portent le mieux au chevauchement. Dans près de 90% des mois où ils participent à ces activités, les délinquants commettent conjointement d'autres délits. Pour les activités de distribution, le chevauchement est le plus bas mais demeure considérable (entre 35% et 54%).

Les délits d'employés ont des niveaux de chevauchement comparables aux délits d'entrepreneurs. La revente au détail de drogues illicites est rarement l'activité exclusive des délinquants qui y participent. Dans plus de 50% des mois, les revendeurs s'adonnent à d'autres activités. Le niveau de chevauchement le plus bas s'observe chez les voleurs de voiture. Dans 60% des mois où ils participent à ce délit, ils n'entreprennent aucune autre activité délinquante. Les délits de francs-tireurs avaient les niveaux de focalisation les plus bas, ils ont également les périodes de chevauchement les moins fréquentes. Les délits comme l'escroquerie et la fraude sont commis en parallèle avec d'autres délits dans seulement la moitié de leurs mois d'activité respectifs. Cette proportion augmente légèrement pour les cambriolages (65%), les vols qualifiés (58%) et les vols (60%).

En dernière analyse, nous nous sommes intéressés à la nature des activités additionnelles dans lesquelles s'engagent les délinquants. L'intérêt de cet examen est de voir si les délinquants qui diversifient leurs activités ont une préférence apparente pour des délits

connexes ou s'ils combinent sans difficulté les délits d'employés, de francs-tireurs ou d'entrepreneurs. On observe effectivement un intérêt prépondérant des délinquants à diversifier leurs activités à l'intérieur des mêmes « familles » de délits (trois dernières colonnes du tableau 6). Les entrepreneurs par exemple, passeront 42% de leurs mois de délinquance additionnelle dans d'autres délits d'entrepreneurs et s'engageront plus rarement dans des délits d'employés (27%) ou des délits de francs-tireurs (31%). Les distributeurs de cocaïne et les prêteurs usuraires sont les délinquants les moins enclins à s'engager dans des délits à l'extérieur de leur catégorie de référence. La majeure partie de leurs périodes de délinquance alternative se retrouve à l'intérieur des délits d'entrepreneurs (respectivement 80% et 63%). Les distributeurs de cannabis et les contrebandiers sont, en revanche, davantage disposés à s'engager dans des délits de francs-tireurs (43% des périodes de délinquance pour les distributeurs de cannabis) ou d'employés (51% des périodes de délinquance pour les contrebandiers). Les souteneurs sont également susceptibles de s'engager dans d'autres délits d'entrepreneurs (38% des mois) ou de francs-tireurs (42%) mais plus rarement dans des délits d'employés (20%).

La distribution des mois de délinquance conjointe des délits d'employés est relativement similaire dans les trois catégories. En fait, les revendeurs d'un type de drogue particulier s'engagent moins souvent dans la revente d'un autre type de drogue ou dans le vol d'auto que dans différents délits d'entrepreneurs ou de francs-tireurs (28% vs 33% et 39%). Les voleurs de voiture par ailleurs, s'intéressent davantage à une délinquance acquisitive (58% des mois) qu'à une délinquance entrepreneuriale (22%) ou d'employés (20%).

Enfin, les francs-tireurs ont davantage de chances de s'engager dans d'autres délits acquisitifs que de tenter leur chance dans une délinquance de marché. Comme pour les autres délits, la combinaison de ces activités n'est pas impossible, elle est simplement moins fréquente. Lorsqu'ils s'engagent dans une délinquance de marché, les francs-tireurs devront plus souvent s'orienter vers des délits d'employés que vers des délits d'entrepreneurs. Il est possible qu'une part non négligeable des francs-tireurs n'ait tout simplement pas les contacts pour accéder à une délinquance entrepreneuriale. Il est

possible également qu'ils ne possèdent pas la structure organisationnelle pour démarrer leur propre « entreprise ». Ces limites peuvent faire obstacle à une transition entre les délits acquisitifs et les délits d'entrepreneurs.

3.5 Structures organisationnelles des activités délinquantes

Même si les gains et la stabilité que procure la délinquance de marché sont plus élevés, le fait qu'elle soit moins populaire que la délinquance d'acquisition s'explique probablement par les relations qu'elle nécessite. Ces activités requièrent probablement une structure relationnelle plus complexe que les délits de francs-tireurs. Les délinquants peuvent difficilement s'improviser distributeur de drogue s'ils n'ont pas la structure de contacts et de clients permettant d'écouler leur marchandise. Les voleurs de voiture ne peuvent prospérer sans avoir, au préalable, le support d'une entreprise qui découpe, revend ou maquille les voitures volées. Même si les délinquants manifestent le désir de s'engager dans ces délits, certains n'ont tout simplement pas le capital social pour le faire.

Deux questions nous intéressent plus particulièrement. La première renvoie aux contraintes relationnelles qu'impose chacune des activités délinquantes. On se demandera ici quel est le nombre de partenaires ou d'associés nécessaires au bon fonctionnement des différents délits et quel est le nombre de clients nécessaires à ce que les domaines de services illicites génèrent les bénéfices vus précédemment. La seconde question renvoie à la structure d'autorité des organisations délinquantes. Est-ce que les groupes criminels mobilisés pour commettre différents délits ont une certaine structure hiérarchique ? Par exemple, est-ce les participants aux délits d'entrepreneurs ont plus souvent la responsabilité d'autres délinquants à qui ils donnent des ordres ? Est-ce que les employés reçoivent plus souvent des ordres qu'ils en donnent ? Enfin, est-ce que les délits de francs-tireurs relèvent plus souvent d'organisations « égalitaires » composées de partenaires égaux qui décident ensemble des stratégies à utiliser. En somme, à quoi ressemblent les structures sociales mobilisées pour réaliser les crimes.

Le nombre de co-délinquants mobilisés pour commettre les délits varient grandement d'une catégorie à l'autre (tableau 7, 1^{ère} colonne). Le nombre de partenaires et d'associés est généralement beaucoup plus élevé dans les activités entrepreneuriales que dans les délits d'employés ou de francs-tireurs¹⁴. Les délits d'entrepreneurs nécessitent, en moyenne, la participation de 15 partenaires alors que les délits d'employés en requièrent 5 et les délits de francs-tireurs 1. Cette observation confirme que les délits de francs-tireurs sont généralement commis par de petits groupes de délinquants fonctionnant en marge d'organisations criminelles qui fournissent du travail à un plus grand nombre de co-délinquants. Les ressources humaines mobilisées pour les activités de recel, de prêts usuraires et de distribution de cannabis sont néanmoins modestes. Le nombre de personnes nécessaires à la bonne réalisation de ces délits dépasse rarement 8 membres. En revanche, les activités de contrebande (23), de distribution de drogues (cocaïne et opiacés = 18 ; non spécifiée = 33) et les activités reliées aux services sexuels (13) exigent une mobilisation du capital social criminel beaucoup plus importante. Ces activités sont d'ailleurs parmi les plus lucratives.

La taille des organisations n'opèrent pas d'effet général sur l'efficience des activités criminelles (le gain unitaire) ($r = .062$, $p = .226$). En revanche, le fait de bénéficier de structures plus riche assure apparemment de meilleurs gains mensuels ($r = .113$, $p = .027$) et de meilleurs gains totaux aux participants ($r = .145$, $p = .004$). En isolant les trois domaines d'activité, on remarque cependant que l'absence de relation entre la taille des organisations et l'efficience des délits résulte en fait, de deux effets contraires. D'une part, l'augmentation des partenaires amènent une amélioration du rendement unitaire des délits d'entrepreneurs ($r = .187$, $p = .047$) et des délits de francs-tireurs ($r = .149$, $p = .045$) mais une baisse des gains pour les délits d'employés ($r = -.194$, $p = .064$). Pour les

¹⁴ La nature de la question destinée à obtenir ces informations peut expliquer une part des variations. Pour les activités de francs-tireurs, la question était relativement précise : « combien de complices ou partenaires participaient directement (dans le feu de l'action) aux différents délits que vous avez commis durant la période fenêtre? ». Ces nombres représentent donc le noyau dur des co-délinquants qui réalisent les délits d'acquisition. Pour les délits de marché, la question était plus large : « combien de personne travaillent pour le groupe ou y participaient? ». Cette nuance s'avérait nécessaire puisque qu'on ne pouvait demander aux délinquants le nombre de personnes qui exécutaient, avec eux, les transactions. Ce nombre aurait probablement été zéro.

sphères entrepreneuriales et les délits de francs-tireurs, l'augmentation de l'efficacité semble être suffisamment grande pour surpasser la perte associée à une division du butin en un plus grand nombre de parts. Pour les délits d'employés, les gains unitaires, peut-être moins « élastiques », doivent tout simplement être séparés en un plus grand nombre de participants ce qui minimise le rendement des crimes.

Tableau 7 : Partenaires, clients et structure des organisations par catégorie de délit

Délits	Nb de partenaires / associés	Nb de clients	% qui travaillent seuls	% qui sont partenaires égaux	% qui sont boss	% qui reçoivent des ordres	Nombre moyen de contacts
Délits d'entrepreneurs	14,8	45	25	28	29	18	7,7
Distribution de cannabis	9,6	87	20	47	27	7	7,3
Distribution de cocaïne	17,9	76	9	18	18	55	7,5
Distribution de drogue (ns)	32,5	60	24	35	12	29	6,4
Contrebande	22,8	16	24	41	29	6	7,5
Prêt usuraire	2,1	26	43	14	29	14	9,0
Marché du sexe	12,9	72	13		63	25	6,9
Recel	4,0	14	36	20	36	8	8,8
Délits d'employés	4,8	89	33	17	22	29	7,1
Vente de cannabis	3,9	83	36	7	21	36	7,9
Vente de cocaïne	5,3	64	29	13	26	32	6,1
Vente de drogue (ns)	7,9	124	22	28	22	28	8,8
Vol d'auto	1,8	--	45	20	15	20	6,5
Délits de francs-tireurs	1,3	--	36	37	21	7	6,0
Vol qualifié	1,5	--	33	35	25	8	5,7
Cambriolage	1,2	--	30	43	20	7	6,0
Fraude	1,1	--	35	35	23	6	5,7
Vol	0,6	--	69	25	6	0	5,6
Escroquerie	3,6	--	29	43	14	14	10,6
Total	6,1	62	32	29	23	16	6,8

Il n'en demeure pas moins que plusieurs délinquants préfèrent opérer seuls (3^e colonne). Comme on devait s'y attendre, cette proportion de solitaires est généralement plus élevée dans les délits de francs-tireurs que dans les activités d'employés ou d'entrepreneurs

(36% vs 33% pour les employés et 25% pour les entrepreneurs). Sur l'ensemble des délits, les délinquants indépendants se retrouvent plus souvent dans le vol (69%), le prêt usuraire (43%) et le vol d'autos (45%) alors qu'ils sont beaucoup plus rares dans les sphères d'activités comme la distribution de drogues (18%) et la prostitution (13%).

Lorsque les délits de francs-tireurs sont réalisés en groupe, les rapports entre les participants seront davantage égalitaires que hiérarchiques (colonnes 4, 5 et 6). Ces délits, comme les activités entrepreneuriales, résultent plus souvent de partenariats « démocratiques » entre les membres que de directives d'un dirigeant à ses subordonnés. En revanche et sans surprise d'ailleurs, la proportion d'échanges égalitaires est plus faible dans le cas des employés (17%). Lorsqu'ils ne travaillent pas seuls, les employés sont davantage susceptibles de recevoir des ordres d'un supérieur (29%). Cette subordination est plus rare chez les entrepreneurs (18%) et quasi inexistante chez les francs-tireurs (7%). On retrouvera par ailleurs une plus forte proportion de « chefs » dans les activités entrepreneuriales (29%) que dans les délits d'employés (22%) ou de francs-tireurs (21%).

Dans les domaines de services illicites, la capacité de générer des gains substantiels dépend du volume de transactions pouvant être effectués. On peut penser que cette cadence est elle-même assujettie au nombre de personnes qui composent la clientèle des entrepreneurs et des employés. Pour les délits d'entrepreneurs, les revenus mensuels sont davantage influencés par le volume des clients ($r = .219$, $p = .036$) que par la cadence mensuelle ($r = .174$, $p = .063$). En fait la cadence et la clientèle n'entretiennent pas de liens significatifs. Dans le cas des délits d'employés c'est plutôt l'inverse. Le volume des transaction a un effet plus grand sur le gains mensuel ($r = .276$, $p = .008$) que le nombre de clients ($r = .247$, $p = .062$) mais c'est deux composantes sont étroitement liées ($r = .379$, $p = .003$).

Le volume de clients nécessaires à l'atteinte des gains présentés dans la première section est considérable. Les distributeurs de drogues vont généralement écouler leurs marchandises auprès de 60 à 90 clients qui représentent soit des intermédiaires (des

revendeurs) ou des particuliers qui achètent en grande quantité. Le nombre de clients des agences de prostitution regroupe en moyenne près de 70 personnes. Alors que la contrebande, les prêts usuraires et le recel requièrent un bassin de 15 à 25 clients. La revente au détail de drogues illicites demandent un nombre beaucoup plus grand de consommateurs pour être rentable. Les vendeurs de cannabis possèdent une clientèle composée généralement de 83 acheteurs réguliers. Il est intéressant de noter qu'une drogue dont les points de vente sont probablement plus centralisés (la cocaïne) amène également une clientèle moins nombreuse (n= 64).

Conclusion

Ce chapitre a tenté d'offrir une première description des avenues criminelles lucratives, des chemins par lesquels ces activités deviennent profitables, des risques qu'elles comportent et la structure qu'elles requièrent pour être fonctionnelles. Nous nous sommes appliqués à décrire, avec un certain détail, ce que font les délinquants et la manière dont ils le font et avons relégué au second plan, l'analyse des facteurs individuels de réussite ou d'échec. Le crime est considéré ici non pas comme un simple moyen en vue d'une fin (le gain) mais plutôt comme un choix raisonné qui comporte son lot de contraintes, ses avantages particuliers mais également une structure avec laquelle les délinquants doivent composer. Il est possible de croire que les délinquants qui ne comprennent pas ou ne respectent pas ces « règles du jeu », cumuleront davantage de revers et devront éventuellement s'ajuster ou s'arrêter.

La première hypothèse que nous souhaitons mettre à l'épreuve dans ce chapitre stipulait que les différentes avenues criminelles lucratives présentent des caractéristiques et des résultats qui les rendent attrayantes et accessibles pour certains délinquants et non pour d'autres. Une analyse du rendement différentiel de chaque avenue délinquante suggère effectivement que les bénéfices monétaires ne sont pas équivalents. Certains délits sont payants dans l'immédiat, d'autres à moyen terme et d'autres à plus long terme. On observe également un certain équilibre entre les bénéfices que les délits procurent et la possibilité de les commettre en grand nombre. Un résultat important de ce chapitre est

l'étroite association négative entre les bénéfices unitaires des délits et la fréquence avec laquelle les délinquants les réalisent.

L'effort que doivent fournir les délinquants pour accéder à des revenus appréciables est un autre facteur susceptible d'influencer l'attrait d'un domaine d'activités. Les délits les plus payants à court et moyen terme nécessitent une organisation et une disponibilité considérable, efforts que certains délinquants ne semblent pas être intéressés à fournir. Les délinquants plus « paresseux », préféreront sans doute les délits d'acquisition qui offrent des gains unitaires intéressants pour un effort minimal. Cependant, ces délits apparaissent être plus risqués et plus difficiles à dissimuler que la délinquance de marché. Même si les périodes d'activités des francs-tireurs sont généralement plus courtes que les périodes d'activités des employés ou des entrepreneurs, les risques d'être incarcérés pour une délinquance acquisitive sont, à première vue, beaucoup plus grands.

Les domaines d'activités criminelles n'offrent pas tous des bénéfices médiocres. Une part non négligeable de délinquants qui oeuvrent dans les délits d'employés et les délits d'entrepreneurs, retirent de leurs activités, des gains annuels avoisinant les 30000\$. Ces gains rappelons-le, concernent seulement des domaines d'activités uniques et ne tiennent pas compte des combinaisons fréquentes de plusieurs sphères d'activités concurrentes. Ce ne sont toutefois pas toutes les formes de crimes qui sont lucratives. Les délits de francs-tireurs, dans lesquels s'engage une bonne part des délinquants de notre échantillon génèrent des gains à moyen terme plutôt maigres. La moyenne des revenus annuels de ces délits d'acquisition dépasse rarement les 6 000\$.

Les propriétés relatives à chaque type de crime auront des répercussions sur la forme des trajectoires délinquantes de ceux qui les réalisent. Les délits d'employés seront généralement plus accaparants en terme d'investissement, mais permettent des trajectoires beaucoup plus stables et lucratives. Les francs-tireurs investiront beaucoup moins de temps et d'effort dans leurs délits, ils retireront des gains immédiats attrayants mais en paieront le prix à moyen terme. Ces activités sont trop risquées pour être commises avec constance et les périodes d'activité sont brèves. Cette constance dans le

crime et dans les revenus criminels est une propriété sans doute prisée par certains et non par d'autres et le choix des activités apparaît déterminant dans les chances d'atteindre cette continuité.

Ces résultats remettent en question la vision stéréotypée selon laquelle les délinquants seraient tous impulsifs, peu qualifiés et peu attachés aux délits qu'ils réalisent (Gottfredson et Hirschi, 1990). Nous avons vu que les délinquants ne commettent pas n'importe quels délits à n'importe quel moment mais on plutôt tendance à se spécialiser (temporairement) dans des avenues spécifiques. Si les délits de francs-tireurs requièrent effectivement peu de planification, d'autres délinquants triment dur pour amasser leurs gains et s'investissent sérieusement dans leurs activités illicites. Étant donné les fortes pressions qui s'exercent sur les entreprises criminelles et la compétition qu'elles se mènent entre elles, le sérieux avec lequel les délinquants traitent leurs principales sources de revenus n'est pas réellement surprenant.

**CHAPITRE 4 : CLASSE SOCIALE, PARAMÈTRES DE LA CARRIÈRE
CRIMINELLE ET RÉUSSITE**

Nous analysons dans ce chapitre l'influence de la classe sociale sur la réussite des carrières criminelles. La première section du chapitre tentera de voir si les délinquants d'origines sociales favorisées ont des carrières criminelles plus profitables que les délinquants d'origines sociales plus modestes. Nous tentons de valider l'hypothèse selon laquelle les standards de réussite augmentent avec la position sociale et entraînent un surcroît de gains illicites. Ces gains seront ensuite opposés aux revenus licites auxquels les délinquants auraient eu accès s'ils s'étaient consacrés plus sérieusement à leurs emplois. Nous verrons si les gains criminels se comparent avantageusement aux revenus potentiels des délinquants et dans quelles strates sociales le crime arrive à compenser ou surpasser les revenus licites auxquels les délinquants renoncent.

La seconde partie propose d'examiner la séquence causale qui relie la classe sociale aux revenus illicites et les chemins qu'empruntent les délinquants d'origines différentes pour rallier leur objectifs de succès. Trois hypothèses ordonnent l'enchaînement analytique de cette section : 1) les chemins de la réussite dans le crime sont limités. Seuls certains domaines d'activités permettent d'accéder à des gains criminels appréciables et réguliers. Les propriétés structurantes vues précédemment facilitent vraisemblablement les chances de succès de ceux qui s'y engagent. Toutefois, d'autres facteurs entrent en jeu. Nous avançons l'hypothèse selon laquelle la classe sociale influence l'orientation des délinquants vers les sphères d'activité les plus lucratives et influence également les stratégies utilisées pour maximiser leurs bénéfices. 2) En outre, il demeure improbable que la classe sociale entretienne des liens directs avec la réussite financière du délinquant une fois tenu constant l'effet de variables proximales (les paramètres). Nous soumettons à l'analyse l'hypothèse selon laquelle l'influence de la classe sociale sur les paramètres *associés à la réussite* se précise lorsque nous introduisons une variable intervenante - l'accès aux mentors criminels - qui amplifie les distinctions entre les délinquants de classes sociales différentes.

4.1 Classe sociale et revenus criminels

Les délinquants d'origine sociale favorisée réussissent généralement mieux dans le crime que les délinquants d'origine modeste. Les gains criminels des délinquants provenant du haut de l'échelle sociale (les fils de professionnels et de gestionnaires) sont nettement supérieurs à ceux des autres délinquants (170 000\$ sur 3 ans en moyenne). À mesure que décline la position sociale, déclinent également les revenus illicites. À partir du second échelon, le revenu criminel moyen n'est plus que de 42 000\$, (14 000\$ annuellement). Pour ce qui est des emplois manuels, les fils d'ouvriers qualifiés (le 3^e échelon) retireront en moyenne 30 907\$ de leurs activités criminelles alors que les fils d'ouvriers non qualifiés (le 4^e échelon) gagneront moins de 17 000\$. Ce déclin progressif s'inverse cependant lorsqu'on observe les performances des délinquants du bas de l'échelle sociale. Les fils de chômeurs ou d'assistés sociaux performant généralement mieux que les délinquants se situant au centre de la distribution. Les gains criminels de ce dernier groupe demeurent en deçà des revenus des délinquants de la classe favorisée mais sont de loin supérieurs aux performances des délinquants des classes « moyennes » (100 719\$).

Alors que Wright et al. (1999) n'observent pas de relation initiale entre la classe sociale et la délinquance, nous observons ici une relation positive entre la classe sociale et les revenus criminels atteints ($r = .156$, $p = .026$). Une association significative n'était pas « gagnée d'avance », bien au contraire puisque la plupart des recherches n'observe pas de lien direct entre l'origine sociale et différents indicateurs de délinquance avouée (prévalence et incidence notamment).

Cette association positive est par ailleurs compatible avec la thèse selon laquelle les délinquants les plus avantagés socialement exigent des critères de réussite plus élevés avant de s'engager dans une carrière criminelle. On peut effectivement penser que les opportunités légales auxquelles les délinquants des classes favorisées renoncent lorsqu'ils s'engagent dans le crime sont plus attrayantes. Pour demeurer une alternative profitable, les revenus illicites devront compenser ou surpasser les pertes potentielles de revenus légitimes. On comprendra sans doute mieux les écarts de performances des

délinquants en s'intéressant à la fois aux standards de réussite et aux moyens dont ils disposent pour les atteindre.

Les délinquants d'origine sociale favorisée renoncent-ils réellement à des revenus licites plus élevés? Pour répondre à cette question, nous avons estimé les revenus légaux auxquels les délinquants auraient eu accès s'ils avaient travaillé à temps plein temps durant la totalité de la période d'analyse (voir la note ¹⁵ pour une description détaillée de la procédure d'estimation). Cette mesure ne prétend pas prédire les revenus licites possibles si les délinquants n'avaient jamais commis de délits, avaient poursuivi leurs études et s'étaient consacrés plus « sérieusement » à leur carrière dès le début. Cette mesure estime plutôt les revenus probables des délinquants s'ils avaient décidé de travailler *durant la période d'analyse*, compte tenu de leur caractéristiques (âge, classe sociale), de leur « bagage » délinquant (antécédents de détention), de leur niveau d'instruction et enfin, des revenus (salaires) auxquels ils ont effectivement eu accès lorsqu'ils travaillaient. L'objectif est de comparer les revenus licites possibles aux revenus criminels réels afin de voir si le crime est une avenue d'activité profitable lorsqu'on la compare aux performances réalisables sur le marché de l'emploi. Nous nous attendons à ce que les délinquants des classes favorisées exigent une « prime » ou un excédent significatif de leurs activités criminelles alors que les revenus illicites des délinquants des classes modestes devraient se rapprocher davantage des revenus auxquels ils auraient eu accès.

¹⁵ Plus précisément, la procédure d'estimation du revenu licite potentiel découle d'une équation de régression incluant les termes suivants : 1) le salaire horaire 2) le nombre hebdomadaire d'heures travaillées, 3) le nombre de mois à l'emploi, 4) le niveau de scolarité, 5) la classe sociale d'origine 6), les antécédents de détention et 7) l'âge. La première étape consiste à calculer le coefficient de chacun de ces paramètres pour ceux qui ont effectivement travaillé durant la période d'analyse. Cette première équation permet de mesurer la contribution de chaque terme au revenu légitime *réellement observé*. La deuxième étape consiste à ajuster les revenus de ceux qui ont travaillé. Nous avons pris le salaire horaire moyen du ou des emplois occupés durant la période fenêtre et avons réajusté à 40 le nombre hebdomadaire d'heures travaillées pour ceux en deçà de ce seuil. Nous avons ensuite réajusté à 36 le nombre de mois travaillés. Les autres variables (classe sociale, scolarité et antécédents) sont multipliées par le coefficient de l'équation d'origine. Le revenu potentiel représente donc les revenus attendus si les délinquants avaient occupé leurs emplois à temps plein. Pour estimer le revenu potentiel des délinquants sans emploi durant la période fenêtre, nous avons utilisé le salaire horaire moyen des travailleurs et avons procédé aux mêmes ajustements pour le nombre d'heures (40 heures) et les mois de travail (36 mois). Nous avons ensuite pondéré l'estimation en fonction du niveau de scolarité des répondants, de leur classe sociale d'origine et de leurs antécédents de détention.

Tableau 8 : Écarts entre les gains licites réels et possibles et les revenus criminels atteints selon la classe sociale d'origine

Catégories occupationnelles du père	N	Mois de travail (% des mois de liberté)	Revenus légitimes annuels observés	Revenus légitimes annuels possibles	Revenus criminels annuels médians	Ratio (\$crim / \$lég)	Différences annuelles médianes entre le revenu criminel et le revenu possible	% des répondants dont le revenu légitime potentiel est supérieur au revenu criminel
Professionnels, gestionnaires	23	13 (45%)	10 253	30 584	93 946	3,1	64 810	35
Technique, vente et services	32	12 (34%)	12 638	30 640	42 453	1,4	12 339	41
Main-d'œuvre qualifiée	56	15 (46%)	8 524	29 903	44 047	1,5	16 591	46
Main-d'œuvre non qualifiée	78	13 (41%)	10 471	29 269	29 779	1,0	671	50
Sans emploi	6	10 (34%)	7 201	27 882	33 545	1,2	6 113	33
Total	195	13 (42%)	10 141	29 781	41 009	1,4	13 306	45

On remarque premièrement que la position sociale influence assez peu la constance avec laquelle les délinquants ont occupé un emploi durant la période fenêtre. Indépendamment du milieu d'origine, les séquences de travail sont sporadiques et couvrent en moyenne le tiers de la période fenêtre (13 mois sur 36). Même si les différences sont modestes, il est intéressant de noter que les fils de chômeurs sont également ceux dont les mois de travail sont les plus irréguliers (10 mois en moyenne, 34% des mois de liberté). La position sociale n'a pas d'effet non plus sur les revenus licites observés (réels) durant la période d'analyse. Les délinquants des classes favorisées n'ont pas de meilleurs salaires que les autres. En raison des mois de travail constants, il est difficile de croire que les délinquants d'origine sociale favorisée ont occupé des emplois plus « prestigieux » ou plus lucratifs que les autres. Les emplois semblent être équivalents en médiocrité et ont généré des revenus annuels moyens de 10 141\$.

Après avoir ajusté les revenus licites de telle sorte que chaque délinquant travaille à temps plein (40 heures semaine ou plus), pour la totalité de la période d'analyse (36 mois au lieu de 13), le revenu annuel potentiel triple et atteint 30 000\$. Cet ajustement indique

que les variations dans le salaire potentiel sont fonction principalement du nombre de mois alloués aux emplois. En triplant la durée des mois de travail, on triple du même fait le salaire potentiel. Ceci indique également que les autres variables incluses dans le modèle ne produisent pas de variations considérables. À travers les classes sociales, les variations dans le revenu potentiel demeurent infimes. Les délinquants d'origines sociales favorisées n'auraient pas accès à des revenus significativement plus élevés que les autres s'ils décidaient de s'engager plus assidûment dans leur travail. Différentes raisons expliquent cet état de chose. D'abord, les salaires horaires des délinquants durant la période fenêtre ne diffèrent pas sensiblement d'une classe à une autre. Seuls les fils de chômeurs ont un salaire horaire significativement inférieurs aux délinquants d'origines sociales plus avantagées (8,50\$ vs 12,00\$). La similitude des salaires suggère que la qualité des emplois occupés ne diffère pas réellement selon la position sociale d'origine. La plupart des délinquants occupent des emplois qui se situent au bas de l'échelle de prestige occupationnel. Même si l'âge opère un effet positif sur le revenu, nous n'observons pas de différences d'âge à travers les classes sociales. Ici encore, seuls les fils de chômeurs sont plus jeunes que les autres (21 ans vs 28 ans) ce qui pourrait expliquer en partie pourquoi leur salaire horaire est plus faible. Enfin, même si les délinquants d'origines sociales favorisées ont un niveau de scolarité moyen plus élevé, cette variable n'a que peu d'effet sur la prédiction du revenu observé et par conséquent, sur la prédiction du revenu potentiel. Indépendamment de leur niveau de scolarité, les délinquants occupent des emplois qui génèrent des revenus licites comparables. Cette relative homogénéité dans les performances des délinquants sur le marché du travail (durant la période fenêtre) fait en sorte que leurs perspectives de succès sont sensiblement les mêmes.

La parité des revenus licites réels et potentiels invalide-t-elle l'hypothèse selon laquelle l'ampleur des revenus auxquels les délinquants renoncent influence leur motivation à compenser ou à performer dans le crime? En d'autres termes, si les délinquants d'origine sociale favorisée ont autant à perdre en ne s'engageant pas dans le travail de manière assidue, pourquoi sont-ils plus performants dans le crime ou pourquoi demandent-ils une « compensation » en revenus criminels beaucoup plus élevée? Des différences au niveau

des ambitions et des standards de réussite pourraient expliquer les différences de rendement. Une question plus juste serait de se demander si les délinquants de milieux sociaux favorisés ne sont pas plus motivés à utiliser le crime pour compenser les revenus potentiels médiocres auxquels ils ont accès (ou auraient accès en travaillant à temps complet). On suppose ici que les revenus licites réels (10 000\$) ou potentiels (30 000\$) satisferont davantage les délinquants qui proviennent du bas de l'échelle sociale que ceux qui proviennent du sommet. Ce critère de satisfaction ou de réussite sera probablement influencé par la réussite des parents. Un délinquant dont les emplois licites lui permettent d'atteindre un revenu comparable à celui de ses parents n'aura sans doute pas la même motivation à corriger l'inégalité par le biais d'activités criminelles.

Dans les faits, les délinquants qui proviennent d'environnements sociaux avantagés, exigeront généralement une *plus value* significative ou un bénéfice relatif supérieur de leur carrière criminelle (Tableau 8, 6^e colonne). Au sommet de l'échelle, les revenus criminels médians effectivement atteints sont trois fois plus élevés que les revenus licites auxquels les délinquants auraient accès. Pour les délinquants des classes favorisées, il est généralement beaucoup plus lucratif de verser dans la délinquance que de travailler à temps complet. En revanche, plus l'origine sociale s'appauvrit, plus l'écart entre le revenu criminel et le revenu licite s'atténue. Chez les délinquants des classes « moyennes », le revenu criminel n'est qu'une fois et demi supérieur au revenu licite possible. Pour les fils d'ouvriers non qualifiés et de chômeurs, les performances dans le crime sont comparables aux espérances de gains licites. Compte tenu des coûts éventuels d'une carrière criminelle (la prison notamment), le choix de perdurer dans le crime pour ce groupe de délinquants est, à première vue, discutable. Il faut toutefois considérer le fait que les sommes criminelles sont amassées en deux fois moins de temps que les revenus licites (16 mois vs 36), que les périodes d'activités criminelles ne monopolisent sans doute pas 40 heures de « travail » par semaine et que le revenu criminel est, par définition, non imposable. En revenus réels, la carrière criminelle génère un excédent annuel de revenu de près de 65000\$ pour les délinquants du premier échelon de l'échelle sociale. Au deuxième échelon, la différence médiane atteint 12 000\$ par année tandis qu'elle augmente légèrement au troisième échelon (16 500\$). Pour les fils d'ouvriers

qualifiés, les bénéfices du crime sont à peine supérieurs aux revenus potentiels d'un travail à temps plein (691\$).

En somme, il ne semble pas que les performances des délinquants soient le miroir des gains licites auxquels ils renoncent. Ce n'est pas parce que les membres des classes sociales favorisées ont davantage à perdre qu'ils requièrent du crime une compensation plus élevée. Indépendamment de la position sociale d'origine, les délinquants investissent à peu près les mêmes efforts dans leur travail et en retirent des bénéfices comparables. En revanche, ce qui représente un revenu acceptable pour certains ne l'est pas nécessairement pour d'autres. C'est donc à revenu licite comparable mais à niveau d'ambition différent que la perspective d'une carrière criminelle prend tout son attrait. Si les membres des classes sociales modestes s'accommodent assez bien de leurs revenus licites et utilisent le crime comme revenu d'appoint, ceux des classes favorisées ont vraisemblablement des standards de réussite plus élevés et puisent dans le crime, leurs sources principales de revenus. La corrélation positive entre la classe sociale et désir d'atteindre un niveau de réussite financière élevé ($r = .280, p < .05$), suggère effectivement que les aspirations sont influencés par le milieu d'origine des délinquants. Le crime n'a peut-être pas pour fonction de compenser la perte de revenus licites, mais il permet, comme l'avait suggérer Merton (1938), d'accéder à une certaine réussite lorsque les perspectives de succès dans le travail sont limitées pour tous.

4.2 Classe sociale et paramètres de la carrière criminelle

S'il est vrai que les délinquants des classes sociales favorisées réussissent mieux dans le crime que les autres, nous ne connaissons pas encore les mécanismes ou les stratégies par le biais desquelles ces réussites s'actualisent. Les paramètres de la carrière criminelle répondent précisément à cette fonction et permettent de saisir, avec une relative précision, les mouvements et les stratégies adoptées par les délinquants de différentes classes sociales. Dans le but d'alléger la présentation des résultats, nous avons restreint à trois, le nombre de catégories utilisées pour mesurer la classe sociale. Cette stratégie évite que certains résultats reposent sur un nombre limité de répondants (la catégories des

« sans d'emploi » par exemple) tout en conservant « l'essence » de la mesure précédente (la corrélation entre les deux mesures est de $r = .940$).

Sous l'appellation « classe supérieure », nous retrouvons les 23 mêmes répondants (12%) qui composaient la catégorie des fils de professionnels, de cadres et de gestionnaires. Nous avons regroupé les fils de techniciens et de vendeurs ainsi que les fils des travailleurs manuels *qualifiés* pour composer ce que nous appelons maintenant la « classe moyenne » (45% des délinquants). La « classe inférieure » regroupe maintenant les fils d'ouvriers non qualifiés et les fils de chômeurs (43%). En utilisant ce regroupement, les différences de revenus criminels entre les groupes demeurent importantes. Les délinquants des classes inférieures retirent de leurs activités criminelles des revenus moyens de 19 258\$. Ces revenus augmentent à 34 494\$ pour les délinquants de la classe moyenne et demeurent les mêmes pour les délinquants de la classe supérieure (169 196\$)¹⁶. Le tableau 9 présente les résultats des différents paramètres selon la position sociale des délinquants.

Classe sociale et choix des activités criminelles

Le premier paramètre (la participation) nous permet de voir s'il existe des différences notables dans le choix des activités criminelles. On se demandera par exemple si les fils d'entrepreneurs ou de gestionnaires s'orientent plus naturellement vers une délinquance entrepreneuriale. Indirectement, ce paramètre fournit également une première indication de l'importance des domaines d'activités dans les perspectives de réussite. On se demandera par exemple si les délinquants des classes supérieures ont des carrières criminelles plus lucratives indépendamment des sphères d'activités qu'ils priorisent ou s'ils performant mieux précisément parce qu'ils s'orientent vers les domaines d'activité les plus payants.

¹⁶ Notons au passage que les revers criminels sont moins fréquents à mesure que l'on progresse dans l'échelle sociale. Notre échantillon comprend effectivement 47 délinquants (24%), impliqués dans une délinquance à visée lucrative mais dont l'ensemble des initiatives se sont soldées par un échec (aucun revenu). On remarque que ces infortunés proviennent exclusivement de la classe inférieure (13% des 24%) et de la classe moyenne (9% sur 24%). Bien qu'ils soient moins nombreux, il n'en demeure pas moins qu'aucun délinquant des classes supérieures n'a connu de tels succès.

Tableau 9 : Classe sociale et paramètres de la carrière criminelle

	Classe inférieure	Classe moyenne	Classe supérieure
Nombre de répondants (%)	84 (43%)	88 (45%)	23 (12%)
Revenus criminels moyens (géométrique, 3 ans)	\$19 258	\$34 494	\$169 196
% dont les gains criminels sont nuls (0\$)	13%	9%	0%
Participation (délict d'entrepreneurs)	38%	53%	56%
Participation (délict d'employés)	44%	41%	39%
Participation (délict de francs-tireurs)	64%	67%	70%
Focalisation (délict d'entrepreneurs)	25%	34%	31%
Focalisation (délict d'employés)	31%	21%	20%
Focalisation (délict de francs-tireurs)	41%	40%	44%
Mois d'activités dans le crime	17	15	22
Mois d'activités entrepreneuriales	8	13	15
Mois d'activités d'employés	11	7	9
Mois d'activités de francs-tireurs	8	8	11
Cadence délict d'entrepreneurs	13,6	24,0	16,3
Cadence délict d'employés	240	245	190
Cadence délict de francs-tireurs	8	7	4
% des mois d'activités criminelles avec chevauchement	30	37	43
Présence d'un mentor criminel	27%	45%	65%
Mois d'incarcération (à l'intérieur de la PF)	7	6	5
Mois sous surveillance	5	7	7
Mois avec un emploi	12	13	13
Mois d'abstinence	13	15	10

Le tableau 9 montre qu'il existe peu de différence dans la répartition des activités criminelles pour les délinquants de classe moyenne et supérieure. Les fils de gestionnaires et d'entrepreneurs sont légèrement plus nombreux à s'engager dans une délinquance entrepreneuriale mais les différences demeurent minimales (56% vs 53%). Cet intérêt ou cet accès à la délinquance entrepreneuriale est toutefois beaucoup plus prononcé que celui des délinquants d'origine sociale modeste (38%). L'inverse se présente pour la délinquance d'employé. Les délinquants des classes inférieures sont

proportionnellement plus nombreux à s'engager dans la vente au détail de drogues illicites (44%) que les délinquants de la classe moyenne (41%) ou de la classe supérieure (39%). Ici encore, les différences demeurent modestes. Il est par ailleurs intéressant de noter que la délinquance d'acquisition n'est pas le créneau exclusif des délinquants du bas de l'échelle sociale. En fait, les délinquants de classe supérieure sont plus nombreux à s'engager dans ce type d'activité (70% vs 67% pour la classe moyenne et 64% pour la classe inférieure). Les délinquants des classes favorisées s'intéressent tout de même davantage aux fraudes et aux vols qualifiés qu'aux autres délits de cette catégories (cambriolages, vols simples, vols de voiture) alors que les délinquants des classes moyennes et inférieures placent le cambriolage au second rang de leurs activités prédatrices (après le vol qualifié). Notons enfin que même si les différences de participation apparaissent subtiles, la corrélation entre la classe sociale et la délinquance entrepreneuriale est positive ($r = .150, p = .037$). Elle ne l'est toutefois pas pour les autres domaines d'activité.

Cette association n'est évidemment pas une démonstration valide du lien qui unie la position sociale et l'engagement dans une délinquance d'entrepreneur. D'autres variables pourraient très bien expliquer pourquoi certains délinquants favorisent un champ d'activité plutôt qu'un autre. Une première hypothèse serait que les choix d'activité sont influencés davantage par le niveau d'expérience des délinquants (et leur âge) que par leur position sociale d'origine. La délinquance entrepreneuriale pourrait représenter une forme « plus achevée » de délinquance, accessible aux délinquants plus âgés ou plus expérimentés. Les délits de francs-tireurs, qui ne nécessitent pas les mêmes compétences ou les mêmes partenaires d'affaires, intéresseraient davantage (par choix ou par dépit), les délinquants en début de carrière ou les délinquants plus jeunes. Pour mesurer les mérites de cette hypothèse, nous introduisons dans notre premier modèle d'analyse l'âge des délinquants au début de la période d'analyse ainsi que l'âge à laquelle ils ont commis leur premier crime.

Le niveau d'impulsivité des délinquants peut également influencer les préférences criminelles. Morselli et Tremblay (2004) ont montré que l'inaptitude au contrôle

personnel (le *low self-control*) procure un avantage significatif aux délinquants qui s'orientent vers une délinquance d'acquisition ou de prédation. Si l'amélioration des perspectives de succès influence ou renforce la participation dans un domaine particulier et si, par ailleurs, cette impulsivité ne représente pas un atout dans les sphères d'activité entrepreneuriales, il est possible que les délinquants les plus impulsifs s'orientent naturellement vers une délinquance de francs-tireurs. Si cette deuxième hypothèse s'avère juste, l'inaptitude au contrôle personnel devrait promouvoir la délinquance d'acquisition et restreindre l'accès ou l'intérêt porté aux délits d'employés ou d'entrepreneurs.

Notre troisième hypothèse suppose que certaines rencontres dans la vie d'un délinquant sont beaucoup plus importantes que d'autres et amélioreront significativement les chances de succès des délinquants par le biais d'un accès privilégié aux domaines d'activité les plus lucratifs. Les mentors criminels auraient cette vertu (Morselli, Tremblay et McCarthy, 2006). Les délinquants recrutés et parrainés par un mentors déjà bien établi dans le milieu criminel devraient être en mesure d'acquérir plus rapidement les compétences et le savoir-faire criminel et hérité par ricochet du capital social déjà accumulé par le mentor. Si cette hypothèse s'avère juste, ce n'est pas tant la position sociale des délinquants qui influencerait le choix des activités criminelles mais plutôt l'ouverture des opportunités criminelles découlant de la rencontre d'un mentor.

Notre première analyse (tableau 9) suggère que les chances d'être parrainé par un mentor ne sont pas indépendantes de la position sociale des délinquants. Au bas de l'échelle, seul le quart des délinquants ont bénéficié des avantages potentiels que procure le mentor. Au milieu de l'échelle sociale, cette proportion augmente à 45% alors qu'au sommet de l'échelle, près des deux tiers des délinquants ont été recrutés par un mentor (65%). Les délinquants d'origine sociale favorisée ont ainsi deux fois et demi plus de chances d'être parrainés que les délinquants d'origine modeste ($r = .688, p < .000$). Si les processus de sélection mutuelle (mentors – recrues) ne sont pas aléatoires, on doit s'attendre à ce que les délinquants les plus prometteurs aient davantage de chances d'être « repêchées » par

les meilleurs mentors. S'il existe, l'avantage que procure ces associations ne fait peut-être qu'amplifier les « dispositions » initiales au succès associées à la classe sociale.

Nous incorporons finalement une série de variables susceptibles d'influencer le choix des domaines d'activité. La consommation journalière de drogues dures (cocaïne et opiacées) est la première. Nous voulons vérifier si les consommateurs de drogues s'orientent plus naturellement vers une délinquance de trafic ou si, à l'opposé, cette consommation compromet l'accessibilité à certaines formes de crime. Le statut marital des délinquants¹⁷ est la seconde. Cette variable revêt un intérêt particulier pour le courant de recherche des trajectoires de vie (*Life-Course Research*). Selon certains auteurs (Sampson et Laub, 1990; Laub et al. 1998), la rencontre d'une conjointe et la qualité des relations de couples auraient une influence directe sur les chances d'abandon d'une carrière criminelle ou sur la fréquence de commission des délits. Nous souhaitons, dans un premier temps, vérifier si les choix d'activités sont les mêmes pour les délinquants célibataires que pour les délinquants mariés ou en union libre. Nous verrons par la suite si le statut marital influence les autres paramètres de la trajectoire (la cadence et la continuité notamment). Nous incluons également les mois de détention à l'intérieur de la période d'analyse et les mois durant lesquels les délinquants ont occupé un emploi. L'introduction des mois de détention permet de voir si les choix d'activités influencent les risques d'incarcération auxquels s'exposent les délinquants. Le nombre de mois consacrés aux emplois permet de voir si les délinquants les mieux « intégrés » au marché du travail s'orientent vers des activités criminelles différentes.

Nous introduisons enfin une mesure d'efficience des réseaux de co-délinquants. Cette variable indique le degré de redondance des membres du réseau de contacts de chaque délinquant. Plus le niveau de redondance est élevé, plus grande sont les chances que tous les individus qui composent le réseau se connaissent. Pour bénéficier d'opportunités criminelles « exclusives » (i.e. qui ne sont pas partagées par l'ensemble de ses contacts), un délinquant doit se positionner comme courtier et assurer le pont entre différents

¹⁷ Cette variable tient compte du statut marital des délinquants à la fin de la période d'analyse (au moment d'entrer au pénitencier). Les délinquants célibataires sont codés « 0 » alors que les délinquants mariés ou en union libre sont codés « 1 ».

réseaux de délinquants qui n'ont pas de lien entre eux. Cette organisation procure un avantage compétitif qu'une configuration en « clique » ne permet pas (voir Morselli et Tremblay, 2004 pour une description détaillée de la mesure).

Tableau 10 : La participation des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles

	Participation (entrepreneurs)	Participation (employés)	Participation (francs-tireurs)
	Exp B (e.t.)	Exp B (e.t.)	Exp B (e.t.)
Age	.972 (.033)	.917** (.033)	.923* (.032)
Classe sociale	1.91* (.322)	.817 (.315)	1.74 (.373)
Inaptitude à se contrôler	1.01 (.016)	1.02 (.015)	-1.06** (.020)
Age au 1er délit	.973 (.043)	.982 (.042)	1.04 (.043)
Antécédents de détention	1.08 (.167)	1.12 (.157)	1.17 (.185)
Mentors criminels	1.94 (.449)	.843 (.447)	1.26 (.514)
Consommation drogues dures	.703 (.355)	.818 (.355)	1.87 (.508)
Statut marital	1.17 (.422)	.402* (.423)	.416+ (.478)
Mois de prison	.992 (.027)	.977 (.027)	1.05 (.031)
Mois avec un emploi	1.01 (.018)	1.01 (.018)	1.01 (.020)
Taille efficiente du réseau	1.23* (.090)	1.26** (.082)	.944 (.093)
Participation (entrepreneurs)	--	.414* (.449)	.141** (.557)
Participation (employés)	.360* (.473)	--	.302* (.540)
Participation (francs-tireurs)	.135** (.568)	.360* (.506)	--
Constante	.925 (1.97)	1.98 (.188)	.311 (2.05)
Nagelkerke R2	.335	.305	.452

** $\alpha < .01$; * $\alpha < .05$; + $\alpha < .10$

Le premier modèle mesure les probabilités de s'engager dans une délinquance entrepreneuriale au cours des trois années de la période fenêtre. Une fois avoir contrôlé l'impact possible des autres variables, la position sociale exerce toujours un effet significatif sur les préférences criminelles. Le rapport de cote, relativement fort (ExpB = 1.91, $p < .05$), indique que les chances de s'engager dans une délinquance entrepreneuriale doublent à chaque échelon de la classe sociale. Les délinquants

d'origine favorisée ont près de quatre fois plus de chance d'avoir participé à des délits d'entrepreneurs que les délinquants de la classe inférieure. Cet effet est d'autant plus robuste que nous contrôlons ici pour un ensemble de facteurs qui auraient pu s'intercaler entre la position sociale et les choix d'activités des délinquants.

L'origine des délinquants n'a d'influence que sur ce domaine d'activités. Pour la délinquance d'employé ou de francs-tireurs, les effets ne sont pas significatifs (ce que suggéraient déjà les corrélations). On remarque tout de même que les rapports de cote sont négatifs (inférieurs à 1) pour les délits d'employés et positifs pour les délits de francs-tireurs. Les délinquants des classes supérieures seraient donc plus enclins ou intéressés à s'engager dans une délinquance d'acquisition que dans la vente au détail de drogues illicites.

La taille efficiente des réseaux de co-délinquants est la seconde variable qui influence l'engagement dans une délinquance entrepreneuriale (rapport de côte de 1.23). Bien que l'accès au mentors criminels soit importante (la présence des mentors triple les probabilités de s'engager dans la délinquance entrepreneuriale lorsque la variable de réseau est retirée de l'équation¹⁸) il semble, en dernière analyse, que ce soit la composition effective du réseau qui détermine les chances qu'un délinquant s'engage dans une délinquance entrepreneuriale. Cet effet est toutefois moins important que celui de la classe sociale.

Notons enfin que l'engagement dans les autres sphères d'activité est un frein important à la délinquance d'entrepreneurs. Les sujets qui ont participé à des délits d'employés ont presque quatre fois moins de chance d'avoir participé conjointement à des délits d'entrepreneurs (rapport de côté de .360). Cet effet est encore plus fort pour ceux qui ont participé à des délits de francs-tireurs (ces derniers sont cinq fois moins susceptibles d'avoir participé à une délinquance entrepreneuriale). Ces résultats suggèrent, d'une part,

¹⁸ Rapport de cote de 2.7, $p = .016$

que les choix d'activité ne sont pas aléatoires ou « interchangeables ». Les délinquants qui décident de s'engager dans une délinquance d'entrepreneurs délaissent partiellement les autres avenues criminelles. Ce résultat suggère également que les habiletés ou les compétences que requièrent chacune des sphères d'activités ne sont pas les mêmes. Les délinquants ne se lancent pas dans une délinquance « toute azimuts » au gré des opportunités qui se présentent sur leur chemin. Ils semblent être davantage « dédiés » à un domaine particulier d'activité.

Les facteurs qui influencent l'engagement dans une délinquance d'employés sont sensiblement différents (modèle 2). Avec l'âge, diminue l'intérêt des délinquants pour les activités de revente au détail de drogues illicites. ($\text{ExpB} = .917$). Les délinquants qui possèdent une conjointe ont également deux fois moins de chance de s'engager dans ce type d'activité ($\text{ExpB} = .402$). Cette relation pourrait sans doute être interprétée à l'inverse. Les revendeurs de drogue, ont peut-être plus de difficulté à se trouver une compagne stable. Comme dans les autres activités de marché, la qualité des réseaux de contacts augmente les chances de s'engager dans les délits d'employés. Il est difficile, à ce stade, de savoir si les configurations que prennent les réseaux de contacts sont une cause ou une conséquence des domaines d'activités vers lesquels les délinquants s'orientent. Il est possible que les délinquants organisent ou mobilisent différemment leur capital social criminel selon les champs d'activités qu'ils exploitent.

Dans le cas des délits de francs-tireurs, les résultats indiquent que les délinquants plus âgés sont généralement plus réticents à s'engager dans une délinquance d'appropriation sans doute en raison des risques et des peines d'incarcérations plus lourdes qui accompagnent ces délits (le vol qualifié notamment). Il est également possible que les critères de sélection pour ce genre de besoins défavorisent les individus plus âgés au profit des délinquants plus jeunes et vigoureux. Une fois tenus constants les autres facteurs, c'est toutefois l'inaptitude au contrôle personnel qui augmente le plus les chances de s'engager dans une délinquance d'appropriation. Ce trait de personnalité n'a

d'influence que pour ce domaine d'activité et ne représente ni un avantage ni un frein à l'engagement dans la délinquance de marché.

En somme, la classe sociale exerce une influence directe sur certains choix d'activités criminelles. L'augmentation des gains attribuables au départ à la position sociale s'explique, en partie du moins, par un engagement plus fréquent des classes supérieures dans la délinquance entrepreneuriale. Les fils d'entrepreneurs et de gestionnaires ont ainsi davantage de chances de devenir, eux-mêmes, des entrepreneurs dans le crime. Cet effet n'est pas compromis par l'introduction de traits personnels comme l'inaptitude au contrôle personnel, l'âge ou la précocité. Le *low self-control* n'a d'effet que sur l'orientation des délinquants vers les délits de francs-tireurs. Le capital social des délinquants et la composition de leur réseau de co-délinquants est également décisif dans l'orientation des activités. La délinquance de marché sera davantage accessible ou attrayante aux délinquants qui occupent des positions avantageuses à l'intérieur de leur réseau. Enfin, l'engagement dans un champ d'activité amène un désengagement progressif des autres sphères de délinquance.

Classe sociale et focalisation autour des pôles d'activités criminelles

Bien qu'instructive, la participation ne permet pas de connaître la répartition des mois de délinquance dans chacune des sphères d'activités. La mesure de focalisation a précisément cette utilité. Les résultats du tableau 9 suggèrent que la classe sociale n'influence pas réellement l'allocation des mois de délinquance dans l'une ou l'autre des domaines d'activité. La proportion de temps allouée aux délits d'entrepreneurs est similaire que l'on soit de classe moyenne (34%) ou de classe supérieur (31%) et est légèrement plus faible pour les membres de la classe inférieure (25%). Pour les délits de francs-tireurs, les répartitions sont similaires. Le pourcentage de mois passés à réaliser ce type de délits n'est pas réellement plus faible chez les délinquants de classe supérieure (44%) que chez ceux de classe moyenne (40%) ou des classes inférieures (41%). Même constat enfin pour la délinquance d'employés. La focalisation des classes moyennes et supérieures est comparable (21% vs 20%) alors que les membres des classes inférieures y focalisent un peu plus (31%). La position sociale semble donc influencer davantage les

domaines d'activité vers lesquels les délinquants s'orientent (la participation) que la répartition plus pointue des mois qu'ils accordent à chacune de ces activités (la focalisation). Cela n'exclut pas que certaines des variables, vues précédemment, influencent la manière dont les délinquants organisent leurs mois de délinquance. Nous reprenons ici les mêmes modèles et substituons à la variable de participation, celle de la focalisation (le pourcentage des mois de délinquance dédié à chacun des domaines d'activités). Le tableau 11 présente les résultats.

Tableau 11 : Analyse de régression du niveau de focalisation des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles

	Focalisation (entrepreneurs)	Focalisation (employés)	Focalisation (francs-tireurs)
	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)
Âge	1.13* (.449)	-.453 (.441)	-.490 (.460)
Classe sociale	2.34 (4.95)	-10.36* (4.86)	6.61 (5.07)
Inaptitude à se contrôler	-.166 (.239)	.030 (.235)	.197 (.245)
Âge au 1er délit	-.463 (.628)	-.291 (.614)	.767 (.641)
Antécédents de détention	-1.34 (2.55)	.747 (2.49)	1.69 (2.60)
Mentors criminels	15.81* (7.18)	-.399 (7.02)	-13.22+ (7.33)
Consommation drogues dures	-5.30 (5.56)	-7.30 (5.47)	10.34+ (5.71)
Statut marital	14.49* (6.63)	-8.77 (6.46)	-6.22 (6.75)
Mois de prison	-.184 (.441)	-.426 (.402)	.518 (.420)
Mois avec un emploi	.024 (.292)	-.111 (.284)	.135 (.296)
Taille efficiente du réseau	.037 (1.24)	1.86 (1.22)	-2.60* (1.27)
Constante	-5.23 (28.75)	71.54 (28.13)	23.63 (29.36)
R2	.164	.105	.141

** $\alpha < .01$; * $\alpha < .05$; + $\alpha < .10$

L'accès aux mentors criminels, comme nous l'avons vu, augmente les chances que les délinquants s'orientent vers une délinquance d'entrepreneur. Cet effet était toutefois médiatisé par l'organisation du réseau de partenaires des délinquants. Lorsqu'on analyse

plus précisément la part des mois de délinquance allouée aux délits d'entrepreneurs, l'effet des mentors criminels est beaucoup plus robuste et ne dépend pas de la constitution des réseaux. Les délinquants qui ont bénéficié des conseils et des ressources des mentors sont en mesure d'allouer une plus forte proportion de leurs mois de délinquance aux activités entrepreneuriales ($b = 15.8$, $p < .05$). Cette augmentation de 16% n'est pas triviale si l'on considère que les délits d'entrepreneurs monopolisent en moyenne 30% des mois de délinquance de l'ensemble de l'échantillon (voir tableau 9). Il est possible, par ailleurs, que les mentors criminels aient un effet sur la stabilité des activités entrepreneuriales (la continuité) et que cette dernière influence la part des mois allouée à ces activités (la focalisation). Cette focalisation autour des délits d'entrepreneurs ne se fait pas au détriment de la délinquance d'employés ($b = -.399$) mais plutôt au détriment des activités de francs-tireurs. Les délinquants ayant bénéficié d'un mentor, allouent 13% moins de temps à leurs activités de prédation ($b = -13.2$, $p < .10$).

L'organisation des plages d'activités criminelles est également influencée par la présence des conjointes. Les délinquants mariés ou en union libre focaliseront davantage autour d'une délinquance d'entrepreneurs. L'effet du statut marital est comparable en force à celui des mentors et augmente de près de 15% la part des mois allouée aux délits de ce type ($b = 14.5$). Sans être statistiquement significatif, notons tout de même que le statut marital est relié négativement au niveau de focalisation des autres domaines d'activité ($b = -8.77$ pour les délits d'employés et $b = -6.22$ pour les délits de francs-tireurs). Il demeure difficile, à ce stade, de départager les effets de réciprocité entre le statut marital et la focalisation. Il est possible par exemple, que les délinquants se trouvent une conjointe (ou la conserve) précisément parce qu'ils sont de bons entrepreneurs criminels et qu'ils consacrent peu de temps aux délits plus dangereux, plus incertains ou moins lucratifs (les délits de prédation par exemple). Il est possible également qu'une conjointe occasionne des dépenses supplémentaires qui requièrent des délinquants une plus grande focalisation dans les domaines d'activités les plus lucratifs. Il est possible enfin que ces deux effets se renforcent mutuellement. Notons pour l'instant que le mariage ne semble pas être un frein à la carrière criminelle pour autant que celle-ci rapporte. Des analyses

supplémentaires incluant les autres paramètres de la carrière criminelle devraient nous permettre de préciser la nature de cette relation.

Peu de variables parviennent à expliquer les variations dans le niveau de focalisation des délits d'employés (modèle 2). Seule la classe sociale limite cet investissement ($b = -10.4$, $p = .035$). Ainsi, plus la position d'origine des délinquants augmente, moins ils prioriseront le commerce au détail de drogues illicites. Ce serait donc les délinquants d'origine sociale modeste qui auraient un plus grand intérêt pour ce genre d'activité. D'autres variables comme la consommation de drogues dures et le statut marital réduisent les chances de prioriser cette sphère d'activité. Il semble que les consommateurs réguliers de drogues dures ne font pas nécessairement les meilleurs vendeurs.

Le dernier modèle est plus instructif. On observe d'abord que la consommation régulière de cocaïne et d'opiacées augmente marginalement la part des mois alloués à une délinquance de francs-tireurs ($b = 10.3$, $p = .073$). Les usagers réguliers accorderont une plus forte proportion de leur temps aux délits de prédation que les consommateurs occasionnels. Rappelons également que l'effet positif des mentors sur la délinquance entrepreneuriale s'inverse pour devenir négatif dans le cas de la délinquance de francs-tireurs. Cet effet s'ajoute à celui de la taille efficiente des réseaux de co-délinquants. Plus le niveau de redondance d'un réseau est élevé plus la focalisation dans les sphères d'activité de prédation sera grande. La composition du réseau peut être une cause ou une conséquence d'une concentration des délits de francs-tireurs. Ou bien les délinquants sont contraints à ce genre d'activité parce que leur réseau est pauvre ou alors la composition de leur réseau découle d'un intérêt particulier pour la délinquance de prédation qui nécessite qu'un faible nombre de partenaire.

La continuité dans le crime

À la différence du paramètre de focalisation qui estime la *répartition* des mois d'activités, le paramètre de continuité mesure la *durée réelle* des phases de délinquance. Les analyses descriptives (tableau 9) suggéraient déjà la présence d'écarts appréciables dans la stabilité des activités criminelles selon la classe sociale. Cette première estimation indique notamment que les délinquants des classes supérieures allouent en moyenne 22 mois à leurs activités criminelles comparativement à 15 et 17 mois pour les délinquants de la classe moyenne et inférieure (tous délits confondus). Ces différences se confirment lorsque nous utilisons des modèles d'analyse plus complets (tableau 12)

Les fils d'entrepreneurs, de professionnels ou de gestionnaires sont généralement les entrepreneurs criminels les plus « sérieux » ou du moins les plus constants (modèle 1). À chaque échelon du statut social correspond une augmentation appréciable de la durée des périodes de délinquance entrepreneuriale ($b = 4.6, p < .05$). Cet effet ne peut être attribué aux risques inférieurs auxquels s'exposent les délinquants des classes favorisées puisque notre modèle contrôle pour l'inégalité des périodes d'incarcération à l'intérieur de la période fenêtre. Toutes choses égales par ailleurs, la classe sociale n'orientent pas seulement les délinquants vers les sphères entrepreneuriales de délinquance, elle augmente également les chances que les délinquants de milieu favorisé se taillent une place et perdurent dans ce domaine d'activité. Si l'on convient que les délits d'entrepreneurs sont les plus lucratifs (voir chapitre 3) et que cet état de chose dépend en grande partie de la stabilité avec laquelle ces délits sont réalisés, la classe sociale devient ainsi un des points d'origine de la réussite potentielle des délinquants. C'est notamment par le biais d'un intérêt plus prononcé pour les délits d'entrepreneurs et d'une plus grande continuité que ces réussites s'actualisent.

On notera toutefois que ce premier modèle omet volontairement l'introduction des mentors criminels. L'ajout de cette dernière variable (dans le second modèle), influence peu les associations précédentes à l'exception d'une seule, celle de la classe sociale. En introduisant les mentors, fortement associée à la continuité des délits d'entrepreneurs ($b = 8.6, p = .014$), l'impact de la classe sociale s'estompe ($b = 3.1, p = .201$). Ce résultat

suggère que le lien entre la position sociale et la stabilité des formes entrepreneuriales de délinquance n'est pas « direct » mais bien médiatisé par l'accès aux mentors criminels. Cet effet suppressif n'est pas surprenant en soi puisque dans l'ordre (causal) des choses, l'influence des associations criminelles succède inévitablement à celui de la position sociale d'origine. Le lien entre la classe sociale et la continuité des délits d'entrepreneurs n'est pas fallacieux pour autant puisque que les processus de cooptation entre les mentors et les délinquants sont, eux-mêmes, influencés par l'origine sociale des délinquants (rappelons que 65% des membres des classes supérieures ont bénéficié d'un mentor criminel contre 45% pour la classe moyenne et 27% pour la classe inférieure). L'accès privilégié aux mentors criminels est donc un des chemins par lequel les délinquants des milieux favorisés parviennent à faire leur place comme entrepreneurs criminels.

Tableau 12 : Analyse de régression de la continuité des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles

	Continuité (entrepreneurs)	Continuité (entrepreneurs)	Continuité (employés)	Continuité (francs-tireurs)
	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)
Âge	-.195 (.191)	-.162 (.217)	-.426* (.197)	-.424* (.164)
Classe sociale	4.58* (2.10)	3.10 (2.41)	-3.99+ (2.19)	1.60 (1.82)
Inaptitude à se contrôler	.072 (.099)	-.064 (.116)	.266* (.105)	-.235** (.088)
Âge au 1er délit	-.042 (.254)	.136 (.305)	.137 (.276)	.118 (.230)
Antécédents de détention	.811 (1.07)	1.20 (1.22)	.661 (1.11)	.454 (.923)
Mentors criminels	--	8.65* (3.48)	-2.74 (3.16)	-2.60 (2.63)
Drogues dures	-2.33 (2.42)	-.629 (2.71)	-2.70 (2.45)	-.401 (2.04)
Statut marital	8.71** (2.82)	7.08* (3.20)	-4.95+ (2.90)	-2.82 (2.42)
Mois de prison	-.382* (.175)	-.418* (.199)	-.460* (.181)	-.304* (.150)
Mois avec un emploi	-.239* (.119)	-.372** (.141)	-.022 (.128)	-.029 (.106)
Taille efficiente du réseau	.642 (.477)	.880 (.603)	1.24* (.546)	-.257 (.455)
Constante	-3.83 (12.19)	2.75 (13.97)	13.38 (12.66)	5.02 (10.54)
R2	.147	.209	.226	.174

** $\alpha < .01$; * $\alpha < .05$; + $\alpha < .10$

L'effet du statut marital, plus puissant encore que celui de la classe sociale ou des mentors, confirme l'importance des femmes dans la vie des délinquants. Ces dernières n'ont apparemment pas les vertus « réformatrices » que leur portent certains auteurs (Sampson et Laub, 1990; Laub et al., 1998). Les délinquants qui partagent leur vie avec une conjointe sont généralement des entrepreneurs criminels plus engagés que les délinquants célibataires ($b = 8.71, p < .01$). Ce résultat particulièrement robuste peut s'expliquer de différentes manières. D'abord, les études sur l'impact du mariage ou du concubinage n'ont jamais considérées le niveau de succès des délinquants. Il est possible que les femmes des délinquants exercent moins de pression (pour que ces derniers abandonnent leur carrière criminelle) lorsque les activités illicites rapportent des bénéfices tangibles dont elles profitent directement. Pour autant que l'argent abonde, les conjointes sont peut-être disposées à « lever les yeux » ou même à encourager la poursuite d'activités illicites. Les femmes et les enfants engendrent également des coûts supérieurs à la vie de célibataire. Ces dépenses supplémentaires incitent probablement les délinquants à sécuriser leurs avenues les plus lucratives. Il est possible aussi que ce soit la réussite préalable des délinquants qui améliore leurs chances de trouver une conjointe. Les femmes seront sans doute plus intéressées à fréquenter un entrepreneur délinquant qui réussit qu'un « petit » revendeur ou un voleur de faible envergure. Les résultats de Rebellon et Manasse (2004) suggèrent enfin que les « mauvais garçons » ont généralement plus de succès auprès des femmes que les individus plus conformistes. Ces associations auraient, en retour, des effets de renforcement sur la délinquance.

Au niveau du travail, les mois consacrés à un emploi compromettent significativement la stabilité des trajectoires entrepreneuriales ($b = -.239, p < .05$). Ce résultat n'indique probablement pas que les entrepreneurs « stables » ont plus de difficulté à se trouver un emploi mais plutôt que les revenus qui découlent de ces activités (lorsqu'elles sont stables) sont suffisamment attrayants pour que la poursuite conjointe d'une carrière conventionnelle ne soit pas nécessaire. En revanche, une plus grande continuité dans la délinquance d'employés ou de francs-tireurs n'est pas incompatible avec l'occupation parallèle d'emplois légaux. Si les délinquants les plus assidus ne délaissent pas davantage leurs emplois c'est peut-être parce que les gains ne sont pas suffisants ou qu'ils sont trop

incertains pour que les délinquants renoncent à leurs autres sources de revenu. Il est possible également que la délinquance entrepreneuriale soit davantage considérée, par ceux qui s'y engagent avec continuité, comme une « carrière » principale alors que la revente au détail de drogue et les délits d'appropriation ne soient que des activités « auxiliaires » ou des sources de revenus parallèles. En ce sens, la notion de « carrière criminelle » comme alternative aux occupations légitimes s'appliquerait davantage aux entrepreneurs délinquants qu'aux exécutants ou aux francs-tireurs.

Au niveau de la délinquance d'employés (modèle 3), la continuité est inversement proportionnelle à la classe sociale d'origine. ($b = -3.99$, $p < .100$). Ce sont les délinquants d'origine modeste qui sont le plus intéressés à prolonger leurs activités de trafic. Le statut marital aura des effets similaires. Les délinquants mariés passeront généralement moins de temps à transiger des stupéfiants au détail ($b = -4.95$, $p < .100$). Le contexte dans lequel ces transactions se produisent (les bars notamment) favorise sans doute les délinquants célibataires (qui sont plus disponibles). Les conjointes s'opposeront également à ce que leurs hommes fréquentent quotidiennement les bars ou qu'ils reçoivent des clients à la maison. Enfin, l'âge et l'inaptitude au contrôle personnel sont les dernières variables à compromettre la continuité des activités de revente. Les délinquants les plus jeunes semblent être plus disposés à s'engager à temps plein dans ce type d'activité. Les plus impulsifs, en revanche, auront davantage de difficulté à conserver leur poste de revendeur.

Seule l'efficience des réseaux de co-délinquants offre aux employés un avantage compétitif ($b = 1.24$, $p < .05$). Les délinquants qui parviennent à faire le pont entre différents cellules ou groupe de délinquants sont généralement ceux dont les délits sont les plus stables. Cette position permet aux délinquants de « travailler » pour différents fournisseurs ou réseaux de revendeurs et s'assurer ainsi de ne pas être contraint à l'inactivité lorsque la compétition devient forte. Cet accès privilégié aux opportunités de revente permet également aux délinquants de choisir pour qui (ou avec qui) ils désirent faire affaire.

Le dernier modèle indique que peu de facteurs influencent la stabilité des délits de francs-tireurs (à la base plus irréguliers que les autres domaines d'activités). Comme pour les délits d'employés, l'âge des délinquants limite leur intérêt ou leur capacité à stabiliser leurs délits d'appropriation ($b = -.424, p < .05$). Les risques que comportent ces activités (risques de représailles ou d'arrestation) sont sans doute plus difficiles à assumer pour les délinquants plus vieux dont le parcours carcéral est déjà imposant. L'inaptitude au contrôle personnel exerce également un effet sur la continuité des délits de francs-tireurs. Contrairement à nos attentes initiales, les délinquants les plus impulsifs ne sont pas nécessairement les plus endurants ou les plus stables. C'est plutôt l'inverse qui se produit. Un niveau d'impulsivité trop élevé compromet la stabilité des trajectoires de francs-tireurs ($b = -.235, p < .05$). Une hypothèse forte aurait été de croire que cet effet résulte des périodes de prison plus fréquentes et plus longues pour les délinquants les plus impulsifs. Cependant, à mois de détention équivalents, l'effet persiste. Une autre hypothèse serait que les délinquants qui organisent les délits d'acquisition préfèrent s'entourer de partenaires dont la fougue ne décuple pas les risques que les choses tournent mal. Les délinquants les plus « fougueux » seraient donc plus souvent laissés à eux même et cette difficulté à profiter des opportunités d'autres groupes limiterait la stabilité de leurs activités criminelles. Malheureusement, nos données ne permettent pas de juger des mérites de cette proposition.

La cadence des activités criminelles

L'accélération de la cadence est parfois le principal (ou le seul) moyen disponible aux délinquants qui veulent accroître leurs gains illicites. Cette contrainte s'applique plus particulièrement aux sphères d'activités dont les profits unitaires sont relativement « inélastiques » (le gain par transaction de drogue par exemple, le profit qui revient aux souteneurs ou les bénéfices lors de la vente d'un véhicule volé). La cadence ne dépendra toutefois pas exclusivement des propriétés de l'activité en question mais aussi de certaines caractéristiques des délinquants qui les rendent plus ou moins prolifiques.

Le niveau de productivité des entrepreneurs criminels n'est apparemment pas indépendant de leur classe sociale d'origine (tableau 13, modèle 1). Les délinquants

d'origine favorisée ne sont pas seulement les entrepreneurs les plus constants ils sont également les plus productifs. Bien que marginal, l'effet de la classe sociale sur la cadence persiste en contrôlant pour l'ensemble de nos variables contrôles ($b = .197, p < .100$). Le statut marital exerce, une fois de plus, une influence sur la délinquance entrepreneuriale. Les répondants qui étaient mariés ou en union libre durant la période fenêtre ont été des entrepreneurs plus prolifiques que les délinquants célibataires ($b = .265, p < .100$). Il est peu probable que les femmes aient quelconque influence sur la capacité ou la possibilité des délinquants à hausser le rythme de leurs transactions illicites. Il est plus plausible de croire que les délinquants les plus actifs sont également les plus prospères et que cette réussite augmente les chances de trouver une conjointe et de la conserver. L'efficience des réseaux de co-délinquants, qui n'avait peu d'effet sur les autres paramètres de la délinquance entrepreneuriale, influence ici la cadence ($b = .048, p < .100$). Bien que cet effet soit plus prononcé dans le cas des délits d'employés (cette variable est en fait la seule qui influence la cadence des transactions de drogues), il reste que les entrepreneurs qui ont réussi à se positionner comme courtier entre différents groupes de délinquants sont plus prolifiques que les autres

Il n'est pas surprenant de voir que les caractéristiques des délinquants expliquent plus difficilement les écarts de cadences des délits de marché que celles des délits de prédation (comme en témoignent les R^2). La rythmique des transactions de biens et de services illicites dépend bien plus de la demande des clients que des dispositions personnelles des entrepreneurs ou des employés. Le tempo des délits de francs-tireurs en revanche, dépendra davantage de la capacité des délinquants à dénicher et exploiter des opportunités criminelles. Les fluctuations de cadence seront également assujetties aux périodes où l'argent vient à manquer. La consommation abusive de drogues dures occasionnent ce genre d'amplification de la cadence des délits d'appropriation ($b = .164, p < .100$). Les mois où les consommateurs de drogues dures décident de commettre des délits d'acquisition ne sont pas nécessairement plus fréquents (la continuité n'est pas associée à cette variable). Chacun de ces mois d'activités est toutefois meublé d'un plus grand nombre de délits.

L'impulsivité des délinquants aura, en quelque sorte, des effets similaires. Les délinquants les plus impulsifs avaient des périodes d'activités significativement plus courtes que les autres participants aux délits de francs-tireurs. On remarque cependant que durant ces mois d'activités les délinquants les plus impulsifs sont également les plus actifs ($b = .011$, $p < .05$). Les phases de délinquance procèdent donc par pointes d'activité particulièrement intense mais plus irrégulières chez les délinquants dont le contrôle personnel est le plus faible.

Tableau 13 : Analyse de régression de la cadence des délinquants dans les trois sphères d'activités criminelles

	Cadence (entrepreneurs)	Cadence (employés)	Cadence (francs-tireurs)
	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)
Âge	.005 (.010)	-.009 (.015)	-.020** (.007)
Classe sociale	.197+ (.116)	-.108 (.168)	-.069 (.079)
Inaptitude à se contrôler	.008 (.006)	.007 (.008)	.011** (.004)
Âge au 1er délit	-.007 (.015)	-.009 (.021)	.005 (.010)
Antécédents de détention	-.009 (.059)	-.084 (.085)	.050 (.040)
Mentors criminels	.055 (.167)	.030 (.242)	.021 (.114)
Consommation drogues dures	.028 (.130)	-.081 (.188)	.164+ (.089)
Statut marital	.265+ (.153)	-.130 (.222)	-.083 (.105)
Mois de prison	-.006 (.010)	-.011 (.014)	.005 (.007)
Mois avec un emploi	-.003 (.007)	-.014 (.010)	.001 (.005)
Taille efficiente du réseau	.048+ (.029)	.086* (.042)	.002 (.021)
Constante	-.846 (.670)	1.14 (.970)	.217 (.458)
R2	.117	.106	.245

** $\alpha < .01$; * $\alpha < .05$; + $\alpha < .10$

4.3 Paramètres et performances dans le crime

Afin de vérifier si les paramètres exercent une quelconque influence sur le rendement des trajectoires délinquantes, nous introduisons maintenant notre mesure des revenus criminels. Cette analyse poursuit deux objectifs. Le premier est évidemment de repérer les configurations qui permettent d'expliquer les écarts de performances entre les délinquants. Le second est de voir si ces paramètres sont précisément ceux qui sont influencés par la position sociale des délinquants.

Nous analysons, dans un premier temps, l'influence des paramètres sur le revenu criminel à l'aide de cinq modèles. Le premier (M1) agit à titre de modèle de base et identifie la relation initiale entre la classe sociale et les revenus criminels, en contrôlant pour l'âge des délinquants. Comme nous l'avions vu précédemment, la classe sociale exerce un effet positif sur les gains criminels obtenus ($b = .345$, e.t. = .175). L'âge par ailleurs, est reliée négativement aux performances dans le crime ($b = -.067$, e.t. = .012). L'effet de l'âge est particulièrement robuste et persiste, peu importe les variables introduites dans nos modèles.

L'impact de la classe sociale sur les performances criminelles est influencé considérablement par le choix des activités criminelles. Comme en témoignent les résultats du modèle 2, l'introduction des variables de participation réduit significativement l'influence de la position sociale. L'effet demeure tout de même marginalement significatif ($b = .282$, e.t. = .174). La force des coefficients associés aux domaines d'activités démontre que l'engagement dans une délinquance entrepreneuriale génère les revenus criminels les plus importants. En contrôlant pour cette participation, les délits d'employés exercent également un effet positif sur les revenus. Seul l'engagement dans une délinquance prédatrice ne procure pas d'avantage financier tangible. Les marchés criminels sont ainsi plus lucratifs que les délits d'acquisition.

Dans le modèle 3, nous substituons aux variables dichotomiques de participation, les variables de focalisation qui tiennent compte de l'investissement respectif dans chacune des sphères d'activité. Ces variables n'ont pas d'effet significatif lorsque l'on contrôle

pour l'âge des délinquants et leur origine sociale. On remarque en fait, qu'indépendamment du niveau de focalisation des délinquants, l'effet de la position sociale perdure ($b = .358$, e.t. = $.175$). La mesure de focalisation qui, à première vue, est plus précise qu'une variable dichotomique de participation réussit plus difficilement à saisir les écarts de rendement entre les délinquants (Les R^2 des modèles 2 et 3 sont respectivement de $.206$ et $.192$).

Tableau 14 : Régression linéaire des paramètres de la carrière criminelle sur les revenus criminels

	Revenus criminels				
	M1	M2	M3	M4	M5
Âge	-.067** (.012)	-.055** (.013)	-.066** (.013)	-.043** (.012)	-.040** (.013)
Classe sociale	.346* (.175)	.282+ (.174)	.358* (.175)	.311+ (.165)	.317+ (.166)
Participation (délits d'entrepreneurs)	--	.747** (.251)	--	--	--
Participation (délits d'employés)	--	.526* (.250)	--	--	--
Participation (délits de francs-tireurs)	--	.207 (.266)	--	--	--
Focalisation (délits d'entrepreneurs)	--	--	.015 (.009)	--	--
Focalisation (délits d'employés)	--	--	.013 (.009)	--	--
Focalisation (délits de francs-tireurs)	--	--	.006 (.009)	--	--
Cadence (délits d'entrepreneurs)	--	--	--	--	.047 (.167)
Cadence (délits d'employés)	--	--	--	--	.235+ (.143)
Cadence (délits de francs-tireurs)	--	--	--	--	.449* (.213)
Continuité (délits d'entrepreneurs)	--	--	--	.024** (.006)	.021* (.009)
Continuité (délits d'employés)	--	--	--	.022** (.007)	.011 (.011)
Continuité (délits de francs-tireurs)	--	--	--	.015+ (.008)	.016 (.010)
Chevauchement	--	--	--	--	-.111 (.372)
Constante	5.85** (.490)	4.88** (.613)	4.77** (1.01)	4.61** (.508)	3.78** (.990)
R2	.153	.206	.192	.294	.327

** $\alpha < .01$; * $\alpha < .05$; + $\alpha < .10$

Le quatrième modèle introduit les mesures de continuité. Les effets sur les revenus sont particulièrement importants lorsque les délinquants s'assurent d'une certaine stabilité dans la délinquance entrepreneuriale ($b = .024$, e.t. = .006) ou d'employés ($b = .022$, e.t. = .007). Dans le cas des délits de francs-tireurs, il y a certes une utilité à s'y engager avec constance mais les avantages lucratifs sont marginaux ($b = .015$, e.t. = .008). En observant les coefficients non standardisés (les b), on serait porté à croire que les effets de la continuité sont minimes. Il est important de rappeler que chaque unité de cette variable représente un mois supplémentaire accordé à l'activité et que les revenus criminels sont sous une forme logarithmique. Chaque mois de délinquance entrepreneuriale augmente ainsi le revenu criminel de 0.24 unité logarithmique. Une participation de 24 mois (la continuité moyenne des délinquants qui s'engagent dans ce domaine activité) amène une hausse de revenu de 5.76 unités logarithmique (24 mois * .024). Ce qui représente un surplus de revenus de 575 440\$ sur 36 mois, une somme non négligeable. Nous voyons également que l'impact de la position sociale sur le revenu criminel est influencé par la continuité des délinquants. Il est tout de même intéressant de noter que même si les effets de la stabilité sont importants et robustes, la classe sociale opère toujours un effet (marginal) sur les performances des délinquants ($b = .311$, e.t. = .165).

Enfin, le dernier modèle (M5), introduit l'ensemble des paramètres de chacune des catégories d'activité (la cadence, la continuité et le chevauchement). En introduisant tous les paramètres, peu atteignent le seuil de minimal de signification. La stabilité des formes entrepreneuriales de délinquants maintient toutefois son effet ($b = .021$, e.t. = .009). Les entrepreneurs les plus assidus accèdent à des revenus illicites plus attrayants. Ce n'est cependant pas le cas pour les délits d'employés ou de francs-tireurs. C'est plutôt au volume que ces derniers exercent leurs effets. La cadence des délits s'acquisition est particulièrement importante ($b = .449$, e.t. = .213) alors que celle des revendeurs augmente marginalement leurs perspectives de gains ($b = .235$, e.t. = .143). Notons que le chevauchement des activités criminelles n'a pas réellement d'effet sur les revenus. En réalité, le direction négative du coefficient d'association permet de croire que nous captions davantage une délinquance éparpillée et peu lucrative qu'une spécialisation

choisie. L'association la plus intéressante demeure celle de la classe sociale des délinquants. En contrôlant pour les configurations des trois sphères d'activité, le statut d'origine des délinquants influence toujours (bien que marginalement) leur chance de succès dans le crime. Nous proposons, en dernière analyse, de préciser la séquence causale entre la classe sociale et le crime en utilisant un modèle plus parcimonieux qui considère les effets de la délinquance entrepreneuriale et ceux des mentors.

Tableau 15 : Régression des paramètres de la délinquance entrepreneuriale, des mentors et de la classe sociale sur les revenus criminels

	M1	M2	M3	M4	M5	M6
	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)	b (e.t.)
Âge	-.067** (.012)	-.065** (.012)	-.062** (.012)	-.058** (.012)	-.064** (.013)	-.060** (.012)
Classe Sociale	.346* (.175)	.274+ (.174)	.263 (.173)	.235 (.169)	.077 (.182)	.022 (.174)
Participation dans une délinquance entrepreneuriale	--	.669** (.235)	.270 (.324)	-.195 (.348)	--	--
Cadence des délits d'entrepreneurs	--	--	.340+ (.192)	.257 (.189)	--	--
Continuité des délits d'entrepreneurs	--	--	--	.024** (.008)	--	.025** (.008)
Mentors criminels	--	--	--	--	.661** (.250)	.380 (.249)
Constante	5.85** (.490)	5.58** (.490)	5.53** (.488)	5.44** (.478)	6.03** (.497)	5.83** (.477)
R2	.153	.187	.200	.241	.187	.262

** $\alpha < .01$; * $\alpha < .05$; + $\alpha < .10$

Le modèle premier modèle est identique à celui de l'analyse précédente et agit, une fois de plus à titre de niveau de base. Le deuxième modèle introduit la participation dans la délinquance entrepreneuriale. Les analyses précédentes montraient que les délinquants d'origine sociale favorisée avaient davantage de chances de s'orienter vers ce domaine d'activité et l'introduction de ce paramètre réduit sensiblement l'effet de la classe

sociale. Cet effet suppressif suggère que les deux variables sont liées entre elles. Cependant, l'effet de la participation n'est pas suffisant pour neutraliser complètement l'influence du statut social.

L'autre paramètre associé à la classe sociale est le niveau de productivité des entrepreneurs criminels. Avec l'amélioration de la position sociale d'origine augmente également la cadence ou le tempo des transactions illicites. L'introduction de cette variable atténue significativement l'effet initial de la classe sociale. L'augmentation de la productivité influence toutefois modestement les succès des délinquants mais élimine les effets initiaux de la participation. Ce résultat implique qu'à participation constante dans les délits d'entrepreneurs, c'est le niveau de productivité qui explique les écarts de gains entre les délinquants.

C'est toutefois la mesure de continuité des délits d'entrepreneurs qui semble avoir préséance sur les autres. Cet effet est suffisamment robuste pour faire tomber l'effet de la participation et celui de la productivité. En dernière analyse, ce n'est pas tant le fait de s'engager dans des délit d'entrepreneurs ou la capacité à cumuler un volume élevé de transactions qui assure un revenu élevé, mais davantage la capacité à perdurer dans ce domaine d'activité. Rappelons que la stabilité des formes entrepreneuriale de délinquance était influencée par la classe sociale mais que cette relation était médiatisée par la présence des mentors criminels.

Le quatrième modèle tient compte de cette influence. Nous introduisons dans un premier temps, les effets des mentors et de la classe sociale seulement. On remarque que même dans un modèle restreint, l'impact de la classe est complètement absorbé par l'effet des mentors. Ce résultat n'est guère surprenant puisque la rencontre de ces individus est au départ, fortement modulée par la classe sociale d'origine des délinquants. En introduisant la mesure de continuité des activités entrepreneuriales, la séquence causale vers le revenu se précise. L'effet de la continuité absorbe à son tour l'influence des mentors sur la réussite des délinquants. Cette dernière analyse suggère que les perspectives de réussite plus élevées des délinquants des milieux favorisés s'expliquent en grande partie par leur

capacité à s'entourer de personnes susceptibles de les introduire au milieu criminel, de leur transmettre les connaissances nécessaires pour performer dans ce milieu et de leur permettre d'accéder à des positions avantageuses dans les réseaux criminels. Ces avantages compétitifs leur permettront ultimement d'avoir des trajectoires délinquantes plus stables mais surtout plus payantes.

**CHAPITRE 5 : LES CONTRECOUPS PÉNAUX D'UNE CARRIÈRE
CRIMINELLE ET LES CONSÉQUENCES DE LA RÉUSSITE**

La réussite criminelle peut être comprise non seulement comme la capacité à retirer du crime des bénéfices attrayants ou supérieurs à ce qu'un travail honnête pourrait offrir mais également comme l'aptitude conjointe à éviter ou à minimiser les conséquences néfastes d'une vie délinquante. De l'éventail de ces désagréments, l'incarcération demeure sans aucun doute l'échec le plus pénible. Ce dernier chapitre s'intéresse précisément aux contrecoups pénaux d'une vie criminelle. Nous partons du principe qu'à revenu criminel comparable, les délinquants incarcérés périodiquement sont moins performants que ceux qui arrivent à déjouer les efforts mis en place pour faire échouer leurs entreprises illicites. La première question est de savoir si les principes qui gouvernent l'allocation des peines de prison sont influencés par les performances des délinquants. Dans l'éventualité où la durée de l'incarcération serait proportionnelle au rendement, les peines plus sévères auraient tôt fait de neutraliser les bénéfices des délinquants les plus efficaces. La deuxième question consiste à se demander si la position sociale influence la capacité des délinquants à éviter l'incarcération ou à en minimiser la sévérité. Nous tenterons de voir si les délinquants d'origine sociale favorisée bénéficient de « rabais sentenciers » ou si, à l'opposé, ils écotent de sentences exemplaires. Enfin, nous examinerons les écarts entre la taxation pénale (la perte de revenus criminels occasionnée par la prison) et une taxation progressive normale (les taux d'imposition selon le revenu). Ce parallèle nous permettra de voir si les « occupations criminelles » bénéficient d'avantages fiscaux relatifs et si ces économies de taxation sont influencées par la position sociale des délinquants.

La deuxième partie, plus courte, porte sur les conséquences de la réussite criminelle et plus particulièrement l'influence des revenus criminels sur les processus de désengagement du marché de l'emploi. À la lumière de leurs performances réelles, les délinquants qui ont obtenu du succès dans le crime devraient être ceux qui désertent progressivement ou complètement le marché du travail pour se consacrer exclusivement à leurs « occupations » criminelles. Cette hypothèse laisse toutefois place aux effets de renforcement. Le succès criminel devrait effriter progressivement les motivations à maintenir un travail peu payant et ce désistement progressif devrait renforcer en retour la motivation à sécuriser un revenu acceptable par le biais du crime. Nous ne croyons pas

en revanche que la médiocrité des opportunités légitimes ou le désintérêt des délinquants pour un travail stable les pousse automatiquement vers la réussite criminelle. Les vicissitudes auxquels les délinquants sont confrontés rendent sans doute plus attrayante la voie de la délinquance, mais elles ne fournissent pas, à elles seules, les outils et les ressources pour réussir dans cette voie.

5.1 Performances, classe sociale et contrecoups pénaux

On serait tenté de croire que les carrières criminelles les plus prolifiques et les plus lucratives sont également celles qui attirent l'attention et les foudres des organismes de contrôle du crime. Dans l'éventualité où les peines de prison seraient plus fréquentes et plus longues à mesure que le succès augmente, les gains illicites seraient rapidement neutralisés ou effacés par des séjours plus fréquents et plus longs derrière les barreaux. Une première inspection des données indique que les sentences imposées à l'intérieur de la période fenêtre de trois ans ne sont pas influencées par le degré de réussite des délinquants. Les délinquants les plus performants ne sont pas ceux qui ont été le plus souvent mis en détention ($r = .103$, $p = .151$) ou le plus longtemps incarcérés ($r = .031$, $p = .669$). On parvient aux mêmes résultats lorsque l'on s'intéresse à la sentence qui marque la fin de la période d'analyse. Les délinquants dont les revenus sont les plus élevés n'ont pas écopé d'une sentence fédérale plus sévère ($r = -.024$, $p = .774$). Si l'on isole les revenus de la dernière année du calendrier, en supposant que la peine d'incarcération découle des délits commis dans ce dernier segment, la relation ne s'améliore guère ($r = .004$, $p = .957$).

L'occurrence ou la durée des séjours en prison n'est pas la seule manière d'estimer les coûts pénaux auxquels les délinquants font face. Dans un contexte de réussite financière, une manière alternative d'estimer l'impact relatif des sentences consiste à analyser l'incarcération comme une taxe qui impose aux délinquants une perte considérable de revenus criminels. Pour calculer la taxation pénale de chaque délinquant, nous suggérons de comparer leurs revenus « nets » (ajustés pour la durée de la sentence) à leurs revenus « bruts » (les gains totaux amassés durant la période fenêtre). Prenons l'exemple d'un

délinquant qui a amassé 36 000\$ en revenus criminels durant les 36 mois de la période d'analyse. Son revenu « brut » est de 12 000\$ par année ou 1 000\$ en moyenne par mois. À la fin de la période fenêtre, ce délinquant a écopé de 4 ans de détention (48 mois) et estime qu'il devra en purger les deux tiers avant d'être libéré (soit 32 mois). Pour mesurer la perte de revenu découlant de l'incarcération, nous reportons les gains initiaux sur une période qui inclus à la fois les mois de la période fenêtre et les 32 mois supplémentaires de détention. Le gain criminel mensuel « ajusté » ou « net » est obtenu en divisant le 36 000\$ par 68 mois (36 + 32). Après avoir étalé le revenu brut sur la totalité de la période, incluant les mois d'inactivité *causés par l'incarcération*, le revenu mensuel ajusté de ce délinquant est de 529 \$. La perte de revenu occasionnée par la détention (la « taxe carcérale ») représente ainsi 43% du revenu criminel brut ($1 - 529/1000$).

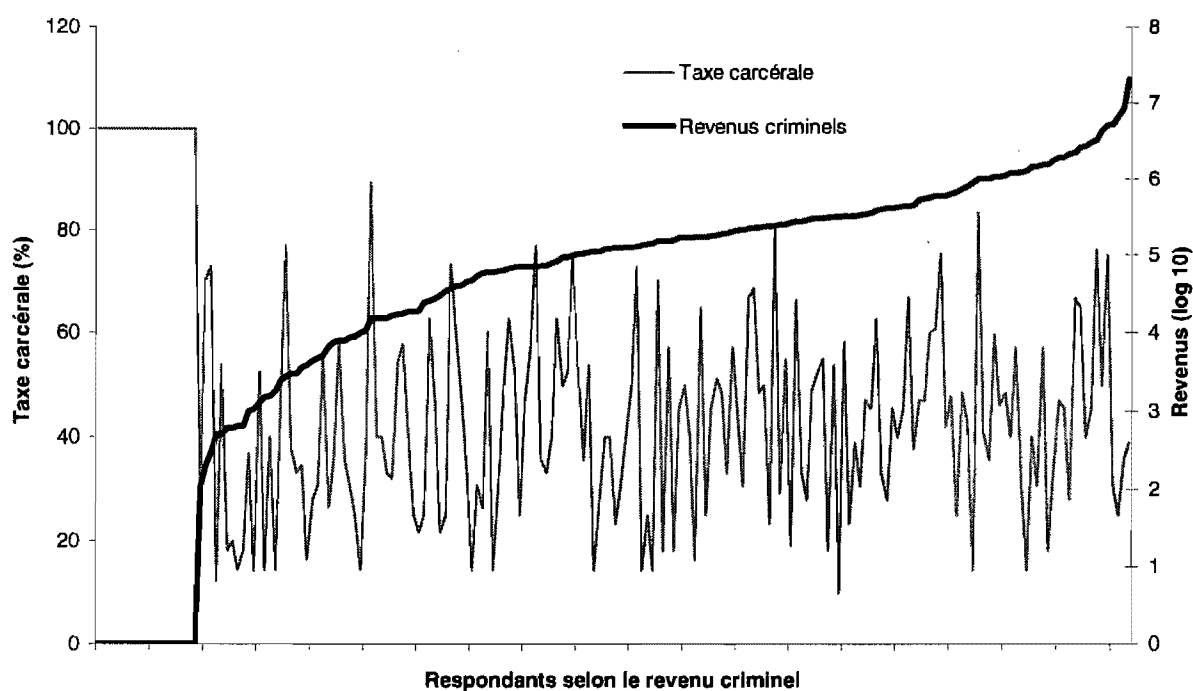


Figure 2 : Taxation carcérale selon le revenu criminel durant la période d'analyse

Pour l'ensemble de l'échantillon, la dernière incarcération entraîne une perte relative de revenus criminels de 14 306 \$ (annuellement). Ce montant équivaut à une taxation pénale moyenne de 42%. Ce taux d'imposition apparemment élevé est tout de même

comparable aux fourchettes d'impôt sur le revenu d'emploi (30% à 53%). Comme le montre la figure 2, la taxation pénale a toutefois l'avantage d'être uniforme. Les délinquants les plus performants dans la période fenêtre ne sont pas taxés plus sévèrement que les autres. Contrairement à l'impôt qui « pénalise » le succès, la taxe carcérale est plutôt « égalitaire ». Les bons délinquants comme les mauvais perdent environ la moitié de leurs revenus à cause de l'incarcération. On obtient les mêmes résultats avec les revenus totaux (licites et criminels). L'écart médian entre les revenus totaux bruts et nets est de 19165 \$ annuellement. Le dénominateur étant le même (les mois de détention), la taxation moyenne est similaire à celle du revenu criminel (42%).

Classe sociale et taxe pénale

Lorsqu'on examine les fluctuations de la taxe carcérale selon la position sociale des répondants, on remarque qu'elle est plus faible en haut de l'échelle sociale qu'en bas (tableau 16). Aux deux extrémités, on retrouve les niveaux de taxation les plus faibles et les plus élevés. Les écarts ne sont pas énormes, mais ils sont néanmoins notables (37,8 % vs 43,8 %). Les délinquants des milieux sociaux défavorisés écopent d'une taxe carcérale qui est en moyenne 6% plus élevée que les délinquants du haut de l'échelle sociale. Au centre de la distribution, cette taxe carcérale est généralement uniforme et oscille autour de 42%.

Tableau 16 : Taxation moyenne, mois de détention et durée de la sentence fédérale de détention selon la classe sociale

Catégories occupationnelles du père	Taxation moyenne	Mois de détention durant la période fenêtre	Durée prononcée de la sentence (en mois)	Durée présumée de la sentence (en mois)
Professionnels, gestionnaires	37,8	5,1	51,0	31,6
Technique, vente et services	42,5	5,1	62,9	33,0
Main-d'œuvre qualifiée	42,5	6,5	57,3	36,8
Main-d'œuvre non qualifiée	42,1	7,1	60,9	36,9
Sans emploi	43,8	3,8	79,0	39,3
Total	41,8	6,3	59,6	35,7

Ce sont des différences dans la sévérité de la dernière sentence de détention qui expliquent en grande partie, les écarts de taxation (tableau 16, 3^e colonne). Alors que la peine moyenne prononcée est de 60 mois (5 ans) pour l'ensemble de l'échantillon, les délinquants du haut de l'échelle sociale bénéficient de sentences 13% plus courtes (51 mois en moyenne). Les écarts les plus importants s'observent, ici encore, aux deux extrémités de la distribution. Alors que les fils de chômeurs écotent des sentences moyennes de 79 mois, les fils de professionnels bénéficient de peines beaucoup plus clémentes (51 mois). La différence moyenne entre les deux groupes atteints 28 mois (2 ans et 4 mois en moyenne). Une différence appréciable de 35%.

Si les revenus criminels augmentent avec la position sociale d'origine, les coûts semblent décliner. Il en résulte que les délinquants qui proviennent de milieux sociaux favorisés sont doublement avantageés. D'une part, leurs gains criminels sont plus élevés, d'autre part, les principes qui gouvernent l'allocation des sentences semblent les favoriser. À l'opposé, les délinquants de bas de l'échelle sociale sont doublement désavantageés. Leurs activités criminelles sont moins lucratives et les peines qui leur sont imposées sont habituellement plus lourdes.

Taxation progressive et avantages relatifs selon la classe sociale

Pour illustrer, de manière différente, les inégalités entre les classes sociales, nous avons utilisé les règles de taxation progressive qui gouvernent les revenus d'emploi des particuliers et nous avons calculé les bénéfices d'imposition que retirent les délinquants. L'analyse prend pour acquis qu'une sentence équitable (et potentiellement dissuasive) serait une sentence qui taxe les gains du crime de manière « progressive ». Nous utilisons les barèmes de taxation des revenus des particuliers (selon les tables d'imposition fédérales et provinciales en vigueur au Québec en 2005) comme spécification d'une taxation juste ou attendue et analysons les écarts entre ces barèmes et les taxations pénales observées. Dans notre exemple précédent, nous avons vu que la sentence de détention se traduisait par une baisse de gain d'environ 40%. Dans un contexte légitime, un revenu de 36 000\$ serait imposé à 35% (20% au provincial et 15% au fédéral). Dans

ce cas-ci, il n'y a pas d'économie de taxation mais plutôt l'inverse, la taxation pénale est 5% plus élevée que la taxe progressive sur le revenu.

Tableau 17 : Taxation progressive attendue selon le revenu criminel et différentiel entre la taxe progressive attendue et la taxe pénale observée selon la classe sociale d'origine

Catégories occupationnelles du père	Taxation progressive attendue	Différentiel moyen (taxation progressive - taxation pénale)
Professionnels, gestionnaires	44,2%	+ 6,4%
Technique, vente et services	41,2%	- 4,9%
Main-d'œuvre qualifiée	41,1%	- 8,6%
Main-d'œuvre non qualifiée	39,4%	-10,9%
Sans emploi	38,5%	-5,3%
Total	40,7%	-7,0%

Les délinquants au sommet de l'échelle sociale sont les seuls pour qui la taxation pénale est inférieure au niveau d'imposition attendu si leurs gains étaient légaux. Ces avantages fiscaux relatifs représentent une économie moyenne de 6.4%. Pour les délinquants des paliers inférieurs, la perte de revenu qu'engendre l'incarcération dépasse la taxation progressive à laquelle ils s'exposeraient. Le différentiel négatif est particulièrement élevé pour les délinquants des milieux ouvriers (-8,6% et -10,9%). Si la détention est supposée contrecarrer les avantages financiers que procure le crime, on est en droit de croire que cet effet se concentre sur des délinquants qui, en raison de leurs infortunes, ont déjà de bonnes raisons de considérer la retraite. Pour les délinquants les plus compétitifs (dans ce cas-ci, ceux du sommet de l'échelle sociale), les pertes financières qu'occasionnent les séjours en détention demeurent inférieurs aux impôts qu'ils auraient à déboursier. Sachant que l'imposition sur le revenu est une « sentence » beaucoup plus certaine et récurrente que la détention, on peut comprendre pourquoi plusieurs décident de poursuivre leur carrière criminelle.

Classe sociale et rabais sentenciers

En dernière analyse, nous proposons de mesurer l'impact de la classe sociale sur les contrecoups pénaux à l'aide de modèles qui prennent en compte quelques-uns des paramètres traditionnellement associés aux décisions de « sentencing ». Les variables retenues sont l'âge des délinquants, le nombre d'antécédents de détention qu'ils ont accumulé, leur niveau d'engagement dans le marché de l'emploi (le nombre de mois passés à travailler dans la période fenêtre), une mesure de gravité du principal délit pour lequel ils ont été condamnés (délict violent ou non), le montant des honoraires d'avocats déboursés pour assurer leur défense, le statut marital, et enfin, la classe sociale des délinquants. Les variables dépendantes de nos quatre modèles sont la durée prononcée de la sentence fédérale de détention (en mois), la durée présomptive (la portion que les délinquants pensent purger, en mois), la mesure de taxation pénale, et finalement, la mesure des avantages fiscaux relatifs (présentée dans le tableau 17).

Tableau 18 : Analyses de régressions multiples sur les durées de sentence, la taxation pénale et l'avantage fiscal relatif

	Durée prononcée de la sentence			Durée présomptive			Taxe pénale			Avantage fiscal relatif		
	b	bêta	Sig	B	bêta	sig	b	bêta	sig	b	bêta	sig
Âge	,150	,029	,688	-,173	-,047	,542	,296	,115	,138	-,533	-,182	,018
Nb antécédents de détention	-4,10	-,128	,084	-2,88	-,124	,111	,326	,020	,796	-,860	-,047	,543
Mois de travail durant la PF	,232	,063	,366	,087	,032	,655	,256	,138	,062	-,349	-,165	,024
Délits violents (o / n)	35,54	,360	,000	19,24	,267	,000	12,63	,254	,001	-14,03	-,248	,001
Honoraires d'avocats (x1000)	,304	,270	,000	,143	,175	,015	,078	,137	,059	,000	,001	,989
Statut marital	6,76	,070	,301	5,31	,075	,286	,548	,011	,875	1,29	,023	,740
Classe sociale d'origine	-6,17	-,134	,049	-4,43	,133	,063	-3,26	-,141	,051	3,79	,144	,043
Constante	16,36	--	,364	17,34	--	,206	20,53	--	,033	27,41	--	,012
R2	,211			,138			,108			,139		

**** α < .01; * α < .05; + α < .10**

Sans surprise, la gravité des crimes est l'élément qui influence le plus fortement la durée des sentences de détention. Une condamnation pour un délit violent augmente de 36 mois la durée moyenne des sentences prononcées par les juges et de 19 mois leurs durées présomptives. Ces délinquants verront du même coup leur niveau de taxation pénale augmenter de 13% comparativement aux délinquants condamnés pour des délits de marché ou des délits d'acquisition (sans violence). Les avantages fiscaux potentiels deviennent, par voie de conséquence, négatifs et la taxe pénale surpasse la taxe progressive attendue de 15%. Si certaines études ont démontré que l'utilisation de la violence procurait un avantage compétitif aux délinquants (Robitaille, 2001), ces effets seront vraisemblablement neutralisés si les délinquants ont le malheur d'être arrêtés et condamnés pour ces délits. Il est plus surprenant, par ailleurs, de voir que les antécédents carcéraux n'entraînent pas des peines d'incarcération plus longues. C'est plutôt l'inverse qui se produit. Les délinquants dont la feuille de route est plus étoffée bénéficient généralement d'un rabais sentenciel marginal ($b = -4.10$, $p = .084$). Il est possible que le cumul des antécédents de détention capte une délinquance de moindre gravité où les auteurs sont incarcérés plus souvent mais pour des peines plus courtes. Notons que l'influence des antécédents s'estompe lorsqu'on s'intéresse à la durée présomptive de détention ou aux autres paramètres de taxation pénale.

L'augmentation des honoraires versés aux avocats ne garantit pas une sentence plus clémente. Chaque tranche de 1000\$ supplémentaire est, en fait, reliée positivement à la durée des peines ($b = .304$, $p < .000$). Cette association suggère que les délinquants sont davantage prêts à s'offrir de bons avocats lorsque les enjeux sont élevés. Plus les peines encourues sont lourdes, plus les délinquants investissent dans leur défense. L'assiduité au travail, l'âge des délinquants ou leur statut marital n'influencent pas la clémence des juges. Les délinquants qui s'investissent plus sérieusement sur le marché du travail ne s'en tirent pas à meilleur compte. Le cumul de mois de travail aura plutôt l'effet d'augmenter la taxation pénale et limiter les avantages fiscaux relatifs. Les délinquants les plus jeunes ne bénéficient pas de « primes à la jeunesse » et les plus vieux ne sont pas surtaxés pour leur « entêtement » à poursuivre une carrière criminelle. L'âge aura toutefois une influence ($b = -.533$, $p = .018$) sur les avantages fiscaux relatifs d'une

trajectoire criminelle. Plus les délinquants avancent en âge, moins les pertes de revenus qu'occasionnent les séjours en prison se comparent avantageusement à une taxation progressive sur le revenu. Enfin, la classe sociale est une variable qui influence vraisemblablement le calcul sentenciel des juges. Chaque échelon de l'échelle sociale s'accompagne d'une baisse significative de 6 mois d'incarcération ($b = -6.17$, $p = .049$). Ce résultat est d'autant plus robuste que la gravité des délits, les antécédents carcéraux et les montants versés aux avocats sont tenus constants. On peut ainsi difficilement affirmer que les délinquants des classes sociales favorisées bénéficient d'un traitement de faveur parce que leurs trajectoires sont moins étoffées, leurs délits moins sérieux ou simplement parce qu'ils ont davantage de ressources pour se payer les meilleurs avocats. La position sociale d'origine des délinquants exerce, en elle-même, une influence sur les décisions sentencielles.

5.2 Les conséquences de la réussite criminelle

La réussite a été considérée, jusqu'à présent, comme le point de destination d'une séquence causale débutant avec la position sociale. Nous proposons d'étendre, en dernière analyse, cette séquence causale pour s'intéresser aux conséquences des réussites délinquantes. Les quelques études qui ont analysé les liens entre les performances des délinquants et leurs chances anticipées de récidive (à la sortie de prison notamment) suggèrent que le choix d'interrompre ou de poursuivre une carrière criminelle est largement tributaire des espérances de gains des délinquants (Robitaille, 2004; Pezzin, 1995; Piliavin et al. 1986; Tremblay, 1999). Nous émettons ici l'hypothèse selon laquelle la réussite n'influence pas seulement la décision de perdurer dans le crime mais amène également les délinquants à reconsidérer la pertinence de s'investir parallèlement dans une carrière légitime.

L'hypothèse inverse selon laquelle la fermeture des opportunités d'emplois pousserait ou obligerait les délinquants à réussir dans le crime n'a que peu de mérite selon nous. L'incapacité à conserver un emploi ou le choix de subsister grâce aux prestations d'aide sociale peut évidemment inciter certaines personnes à utiliser le crime pour suppléer à

leurs revenus. Cependant, il est peu probable que les délinquants deviennent automatiquement plus performants lorsque les opportunités licites se tarissent. Il est plus plausible de croire que le succès dans le crime permet ou rend possible le désengagement progressif ou complet du marché du travail.

Tableau 19 : Analyse de régression sur les paramètres de l'investissement et du rendement des délinquants sur le marché du travail

	Mois avec un emploi	% de mois avec un emploi durant les mois de liberté
	b (e.t.)	b (e.t.)
Âge	-.062 (.114)	-.297 (.361)
Classe sociale	-.201 (1.29)	-.755 (4.08)
Âge à la dernière année de scolarité	.776* (.324)	3.02** (1.03)
Antécédents de détention (n)	-1.62* (.656)	-5.28* (2.08)
Mois en prison	-.449** (.105)	-.335 (.334)
Mois sous surveillance	.011 (.086)	.196 (.272)
Mois actif dans le crime	.029 (.734)	.061 (.267)
Statut marital	2.15 (1.74)	7.86 (5.52)
Enfants	.910 (.836)	4.11 (2.65)
Revenus criminels	-2.34** (.624)	-6.92** (1.98)
Constante	14.5* (7.11)	29.3 (22.5)
R2	.274	.189

** $\alpha < .01$; * $\alpha < .05$; + $\alpha < .10$

Pour tester cette hypothèse, nous utilisons deux mesures de l'investissement des délinquants sur le marché du travail. La première représente le nombre réel de mois consacrés au travail durant la période fenêtre. Théoriquement, cette variable peut varier de 0 à 36 mois. Dans notre échantillon, la moyenne des périodes de travail est de 13 mois. La seconde contrôle, en quelque sorte, les périodes inégales de détention qui obligent les délinquants à interrompre leurs emplois. Cette mesure prend la forme d'une

proportion et indique le pourcentage des mois alloués au travail durant les phases de liberté. La proportion moyenne est de 42%. À titre de variables contrôles nous retenons l'âge des délinquants, leur classe sociale, leur niveau de scolarité, leurs antécédents de détention, leur statut marital et le fait qu'ils aient ou non des enfants. Nous incluons également les mois de détention, les mois sous surveillance (probation, libération conditionnelle ou maison de transition), et finalement, le nombre de mois consacré à la réalisation d'activités criminelles. Notre mesure de la réussite représente la somme des revenus criminels.

Les résultats indiquent, sans surprise d'ailleurs, que les mois de détention amènent une baisse du temps consacré aux emplois légaux ($b = -.449$, $p < .001$). En contrôlant pour l'inégalité des périodes de liberté (dans le second modèle) cet effet disparaît. La scolarité exerce également un effet positif sur les mois consacré au travail. À chaque année de plus sur les bancs d'école, les délinquants passent 0.78 mois de plus à travailler. Les antécédents de détention et le casier judiciaire qui l'accompagne auront l'effet inverse. Plus les délinquants cumulent les séjours en prison, moins ils alloueront de temps à leurs emplois légitimes ($b = -1.62$, $p < .05$). Sans être significative, la coefficient d'association de la classe sociale est tout de même négatif.

L'effet le plus robuste est celui de la réussite criminelle. À chaque unité supplémentaire de revenu (en log) correspond une baisse de 2.34 mois consacrés au travail. Cet effet ne résulte pas d'une augmentation des mois de délinquance qui laisseraient moins de temps pour occuper un travail stable. Les mois de délinquance n'ont en réalité aucune influence sur les mois de travail ($b = .029$, n.s.). Il semble que ce soit suite à une relative certitude que leur trajectoire criminelle peut effectivement être lucrative et stable que les délinquants considéreront l'idée de quitter progressivement le marché de l'emploi.

CONCLUSION

L'influence qu'exerce la classe sociale sur les perspectives de réussite dans le crime n'était pas le thème initial cette thèse. Nous voulions plutôt étudier l'impact d'une série d'événements de vie (pénaux, criminels et conventionnels) sur les variations mensuelles des gains illicites. Cette première orientation s'inspirait des études sur les trajectoires de vie (Elder, 1985) et supposait que les carrières délinquantes n'évoluaient pas en vase clos mais étaient plutôt assujetties aux vicissitudes et aux multiples changements dans d'autres sphères de vie (le travail, les relations de couple, la famille, etc). Un des points de départ de cette démarche était l'étude de Horney et al. (1985) dont les résultats suggéraient que le désistement ou le ralentissement des activités illicites découlait d'une implication ou d'un attachement plus grands aux sphères conventionnelles d'activités. Notre intention était de reprendre cet exercice en substituant à une mesure de fréquence, une mesure de rendement des délinquants. Cette stratégie avait pour objectif de voir si ces effets de désistement résultaient effectivement d'un attachement (soudain) à la conformité ou si le rendement (médiocre) de certaines carrières criminelles n'expliqueraient pas à la fois le désir de se retirer du crime et l'intérêt nouveau que les délinquants portent au travail licite, aux relations de couples stables et aux autres activités conventionnelles (voir également Warr, 1998 pour une interprétation alternative des liens entre le mariage et l'abandon des activités délinquantes).

Le changement de cap, d'une analyse de trajectoires de vie à une analyse des carrières criminelles, coïncide avec le développement des paramètres décrits dans le troisième chapitre. Il est apparu plus intéressant d'analyser en détail les propriétés des occupations criminelles et la forme des parcours délinquants, que de s'attarder à l'impact des événements de vie conventionnels. En plus de leurs propriétés descriptives, ces paramètres offraient un cadre d'analyse permettant de comprendre la séquence causale qui relie les caractéristiques individuelles des délinquants à leurs performances dans le crime.

L'idée d'intégrer la classe sociale comme point d'origine de cette séquence est survenue beaucoup plus tard. Il est apparu d'abord intrigant de voir que les modèles de réussite criminelle, largement inspirés des études sur le succès conventionnel n'avaient pas

considérés l'influence de la classe sociale (une variable pourtant reliée aux structures d'opportunités et aux perspectives de réussite sur le marché de l'emploi). En observant la relative stratification des occupations criminelles et l'inégalité des chances de succès qu'elles permettaient, l'hypothèse d'une reproduction ou d'un transfert des inégalités sociales dans le crime est devenue intéressante. La pertinence d'intégrer la classe sociale s'est cependant confirmée avec l'introduction des mentors criminels. Alors que l'étude de Morselli, Tremblay et McCarthy (2006) avaient permis de mesurer l'influence des mentors sur les gains illicites, une question centrale demeurait en suspens : pourquoi certains délinquants recherchent-ils plus activement la présence des mentors et pourquoi certains d'entre eux sont-ils effectivement « recrutés »? À partir de ce moment, l'origine sociale des délinquants et les chemins qui expliquent leur potentiel de réussite plus élevé est devenu le thème central de cette thèse.

Nous avons tenté de répondre à trois questions. La première s'intéresse aux raisons qui poussent les délinquants à s'orienter vers un domaine d'activité plutôt qu'un autre et les conséquences qu'entraînent ces choix. En utilisant le crime comme objet d'étude (plutôt que le délinquant) il a été possible de décrire, avec une relative précision, le niveau d'investissement, les ressources, les risques et les bénéfices qui accompagnent les différentes formes de crimes. Nous avons vu dans le troisième chapitre que les délits de francs-tireurs correspondent sans doute mieux à l'opinion des criminologues sur le caractère impulsif, irrégulier et peu lucratif de plusieurs sphères d'activités illicites. Si l'on tient compte du temps de planification et du nombre de complices que requièrent ces activités, on doit conclure que le niveau de sophistication des délits d'acquisition est effectivement limité. Ce sont en revanche ces propriétés qui rendent les délits de francs-tireurs accessibles et attrayants pour une majorité de délinquants. La plupart en paieront toutefois le prix à plus long terme. L'attrait initial des gains unitaires est rapidement contrecarré par l'incapacité des délinquants à renouveler constamment leurs opportunités illicites et les dangers évidents qu'occasionne une cadence élevée de vols. Ces propriétés viendront compromettre sérieusement la stabilité des trajectoires et les revenus auxquels ces délinquants ont accès.

D'autres ont cependant les ressources et les contacts nécessaires pour « faire carrière » dans une délinquance de marché. Une des caractéristiques centrales de l'échange de biens et de services illicites est le renouvellement constant des opportunités d'affaires. Cette propriété (qui caractérise autant le commerce de la drogue, du sexe, du prêt usuraire ou du recel) offre aux délinquants la possibilité d'accéder à des trajectoires et des revenus illicites beaucoup plus stables que les délinquants confinés aux délits d'appropriation. Ceux qui possèdent les meilleures ressources pourront aspirer aux formes entrepreneuriales de délinquance. Ces délits se caractérisent par des revenus unitaires élevés et une continuité qui procure en bout de ligne, les bénéfices les plus importants. Ceux dont les aspirations sont modestes ou ceux qui ne possèdent pas au départ les connaissances ou les contacts nécessaires au développement de nouvelles structures d'opportunités pourront s'orienter vers les postes d'employés. La vente au détail de stupéfiants par exemple, offre aux délinquants disposés à s'engager assidûment dans le crime, des revenus plus qu'acceptables. En somme, la contribution de cette analyse aura été de préciser les contraintes et les avantages que comportent chaque sphères d'activité et de voir comment ces propriétés forts distinctes imposent aux délinquants une continuité, une cadence et des bénéfices différents. La diversité des parcours délinquants et leurs chances inégales de succès ne résulte pas exclusivement de différents traits de personnalité mais également des occupations criminelles qu'ils décident d'entreprendre. Une analyse des trajectoires criminelles qui incorporent les bénéfices et les contraintes de chaque domaine d'activité permettent de mieux comprendre les choix des délinquants et les raisons pour lesquelles leurs trajectoires prennent une forme particulière plutôt qu'une autre.

Notre deuxième question était la suivante : la classe sociale influence-t-elle les perspectives de succès des délinquants ? Le cas échéant, quelle est la séquence causale qui permet d'expliquer les écarts de performances entre les délinquants d'origine sociale distinctes ? L'examen des revenus criminels est venu supporter l'hypothèse d'une relation positive entre la classe sociale d'origine des délinquants et leurs chances effectives de réussite dans le crime. Les gains des délinquants provenant du haut de l'échelle sociale sont cinq fois plus élevés que ceux des membres de la classe moyenne et près de neuf

plus grand que ceux de la classe inférieure. Le crime ne semble pas avoir pour fonction de compenser les revenus illicites plus élevés auxquels les délinquants des milieux favorisés renoncent pour s'engager dans le crime. À l'intérieure de la période d'analyse, les opportunités conventionnelles de réussite sont médiocres pour tous. Il semble plutôt que les délinquants du haut de l'échelle sociale ont des ambitions plus élevées que leurs occupations conventionnelles ne permettent pas de combler.

Nous avons vu également que les moyens alternatifs qu'utilisent les délinquants sont, en quelque sorte, conséquents avec leur position sociale d'origine. Plus les délinquants proviennent de milieux sociaux favorisés, plus ils s'orientent vers les formes entrepreneuriales de délinquance et plus ils y consacrent une plus grande part de leurs mois d'activités. Formulée autrement, les fils d'entrepreneurs et de gestionnaires s'intéressent davantage aux formes entrepreneuriales de délinquance et sont généralement des entrepreneurs plus productifs et plus engagés.

L'accès à ces délits ne serait sans doute pas possible si la majorité des délinquants de la classe supérieure n'avait pas bénéficié de l'expérience et des contacts d'un mentor. Près des deux tiers (65%) ont été pris sous l'aile et introduit au milieu criminel par un délinquant expérimenté. L'influence de la classe sociale sur les chances de recrutement pourrait s'expliquer de différentes façons. Il est possible que les délinquants des classes favorisées accordent une plus grande importance à leur « éducation criminelle » et ne soient pas disposés à s'engager dans le crime sans avoir obtenu préalablement l'assurance que ce choix pourrait être profitable et les ressources nécessaires pour rallier leurs objectifs de réussite. Suivant cette logique, les délinquants des classes sociales favorisées recherchent plus activement la présence des mentors criminels pour rehausser leur chance de succès ou accélérer leur réussite. D'un autre côté, certaines caractéristiques susceptibles d'être associées à la position sociale (autonomie, efficience, aspirations) seront probablement des critères que recherchent les mentors avant de se porter garant d'un délinquant. Les avantages compétitifs que confère une position sociale avantageuse expliqueraient alors pourquoi les délinquants du haut de l'échelle sociale ont plus de chance d'être de bons « apprentis ».

Les mentors auront, en retour, des effets bénéfiques sur la trajectoire criminelle des délinquants. La présence des mentors (et les contacts qu'ils procurent) n'offrent pas seulement aux délinquants la capacité de se concentrer sur leurs activités entrepreneuriales mais augmentent significativement les chances que ces opportunités de revenus soient stables et que les trajectoires de leurs protégées se prolongent. C'est précisément par l'entremise des mentors et leurs effets sur la stabilité des opportunités de délinquance entrepreneuriale que la classe sociale exerce son influence sur les performances criminelles.

Finalement, cette thèse s'est intéressée aux contrecoups pénaux d'une carrière criminelle et à l'influence de la classe sociale sur la capacité des délinquants à éviter ou minimiser leurs périodes d'incarcération. Le parallèle entre la taxation carcérale et l'imposition sur le revenu licite a permis de voir que la détention est une forme de rétribution égalitaire qui ne tient pas compte du niveau de performance des délinquants. Les délinquants les plus performants ne sont pas surtaxés et les bénéfices de leurs délits ne sont pas contrecarrés par une réclusion plus fréquente ou plus longue. La prison aurait donc des effets dissuasifs plus prononcés sur les délinquants les moins performants, qui paient plus sévèrement leur participation dans le crime et qui ont, de toute manière, de bonne raison de reconsidérer la poursuite d'une carrière criminelle.

Seuls les délinquants du sommet de l'échelle sociale s'en tirent avec une taxation pénale qui se comparent avantageusement aux pertes de revenus qu'ils auraient subit en occupant un emploi conventionnel. Les avantages de la classe sociale se sont également confirmés dans un modèle d'analyse plus complet qui tient compte de la gravité des délits, des antécédents des délinquants et des ressources dont ils disposent pour assurer leur défense. Toute chose étant égale par ailleurs, les délinquants d'origine sociale favorisée bénéficient généralement de peines plus clémentes. Les règles qui régissent l'allocation des peines d'emprisonnement ne sont vraisemblablement pas imperméables au statut d'origine des délinquants. Ce préjugé favorable, combiné à l'accroissement des gains procure aux délinquants de milieux favorisés un double avantage.

Enfin, cette thèse a démontré que les performances dans le crime provoquaient une réévaluation de la pertinence à s'investir parallèlement dans d'autres sphères d'activités lucratives. Les délinquants qui réussissent ne sont pas seulement plus enclins à poursuivre leur carrière criminelle, ils sont également plus enclins à s'y investir exclusivement et délaisser complètement le marché du travail. En comparant les gains modestes que permettent les occupations des délinquants, ce choix n'a rien de surprenant.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Akers, R.L. (1964). Socio-Economic Statut and Delinquent Behavior : A Retest. *Journal of Research in Crime and Delinquency*. 1: 38-46.

Baldwin, J., Bottoms, A.E. et M.A. Walker (1976). *Urban Criminal: A Study in Sheffield*. Londres: Tavistock Publications.

Blishen, B.R. (1958). The Construction and Use of an Occupationnal Class Scale. *The Canadian Journal of Economics and Political Science*. 24 : 519-531.

Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J. et C. Visher (1986). *Criminal Careers and Career Criminals*. Washington D.C.: National Academy Press.

Blumstein, A. et J. Cohen (1979). Estimation of Individual Crime Rates from Arrest Records. *The Journal of Criminal Law and Criminology*. 70 : 561-585.

Blumstein, A., Farrington, D.P. et S. Moitra (1985). Delinquency Careers: Innocents, Desisters and Persisters. *Crime and Justice*. 6 : 187-219.

Bouchard, M. (2007). A Capture-Recapture Model to Estimate the Size of Criminal Populations and the Risks of Detection in a Marijuana Cultivation Industry. *Journal of Quantitative Criminology*. 23 : 221-241.

Braithwaite, J. (1979). *Inequality, Crime and Public Policy*. Londres : Routledge & Kegan Paul.

Braithwaite, J. (1981). The Myth of Social Class and Criminality Reconsidered. *American Sociological Review*. 46: 36-57.

Britt, C.L. (1997). Reconsidering the Unemployment and Crime Relationship: Variation by Age Group and Historical Period. *Journal of Quantitative Criminology*. 13 : 405-428.

Brown, M.J., McCulloch, W. et J. Hiscox (1972). Criminal Offences in an Urban Areas and their Associated Social Variables. *British Journal of Criminology*. 12: 250-268.

Brown, S.E. (1984). Social Class, Child Maltreatment, and Delinquent Behavior. *Criminology*. 22: 259-278.

Brownfield, D. (1986). Social Class and Violent Behavior. *Criminology*. 24 : 421-438.

Bursik, R.J. (1980). The Dynamics of Specialization in Juvenile Offenses. *Social Forces*. 58 : 851-864.

Burt, C.L. (1925). *The young delinquent*. London: University of London

- Canela-Cacho, J., Blumstein, A. et J. Cohen (1997). Relationship between the offending frequency of imprisoned and free offenders. *Criminology*. 35 : 133-176.
- Cappell, C.L. et G. Sykes (1991). Prison commitments, crime, and unemployment: A theoretical and empirical specification for the United States, 1933–1985. *Journal of Quantitative Criminology*. 7 : 155-199.
- Cartwright, D.S. et K.I. Howard (1966). Multivariate analysis of gang delinquency: Ecological Influences. *Multivariate Behavioural Research*. 1: 321-372.
- Chaiken, J.M. et R.M. Chaiken (1982). *Varieties of Criminal Behavior*. Santa Monica: Rand Corporation.
- Charest, M. (2004). Peut-on se fier aux délinquants pour estimer leurs gains criminels? *Criminologie*. 37 : 63-87.
- Chilton, R.J. (1964). Continuity in Delinquency Area Research: A Comparison of Studies for Baltimore, Detroit and Indianapolis. *American Sociological Review*. 29: 71-83.
- Chiricos, T. (1987). Rates of Crime and Unemployment: An Analysis of Aggregate Research Evidence. *Social Problems*. 34: 187-212.
- Clark J.P et E.P. Winninger (1962). Socio-economic Class and Area as Correlates of Illegal Behaviour among Juveniles. *American Sociological Review*. 27: 826-834.
- Clelland, D. et T.J. Carter (1980). The New Myth of Social Class and Crime. *Criminology*. 18: 319-336.
- Clinard M.B. et D.J. Abbott (1973). *Crime in Developing Countries: a Comparative Perspective*. New York: Wiley.
- Cloward, R.A. (1959). Illegitimate Means, Anomie, and Deviant Behavior. *American Sociological Review*. 24: 166-176.
- Cohen, A.K. (1955). *Delinquent Boys: The Culture of Gang*. New York: The Free Press.
- Cook, P.J. et G.A. Zarkin (1985). Crime and the Business Cycle. *The Journal of Legal Studies*. 14: 115-128.
- Cornish, D.B et R.V. Clarke (1987). Understanding Crime Displacement: An Application of Rational Choice Theory. *Criminology*. 25: 933-947.
- Cornish D. B. et R.V. Clarke (1986). *The reasoning criminal*. New York, Berlin: Springer Verlag.

- Cusson, M. (1981). *Délinquant Pourquoi?* Montréal: Hurtubise.
- Elder, G. H. (1985). *Life Course Dynamics: Trajectories and Transitions, 1968-1980*. New York: Cornell University Press.
- Elliott, D. S. et S. S. Ageton (1980). Reconciling Race and Class Differences in Self-Reported and Official Estimates of Delinquency. *American Sociological Review* 45:95-110.
- Elliott, D.S. et D. Huizinga (1983). Social Class and Delinquent Behavior in a National Youth Panel. *Criminology*. 21: 149-177.
- Elliott, D.S. et H.L. Voss (1974). *Delinquency and Dropout*. Lexington: Health-Lexington.
- Empey, L.T. et M. Erickson (1966). Hidden Delinquency and Social Status. *Social Forces*. 44: 546-554.
- Farrington, D.P. (1973). Self-Reports of Deviant Behavior: Predictive and Stable? *Journal of Criminal Law and Criminology*. 64: 99-110.
- Frederick, J. et J. Hamel (1998). Attitude des Canadiens face au divorce. *Statistique Canada*, no 48.
- Gagnon, R. et M. Leblanc (1985). Une typologie des vols à main armée à Montréal et à Québec. *Revue canadienne de criminologie*. 27: 31-42.
- Gibbons, D.C. (1979). *The criminological enterprise: Theories and Perspectives*. New Jersey: Prentice Hall.
- Glueck S. et E. Glueck (1930). *500 Criminal Careers*. New York: Knopf.
- Glueck S. et E. Glueck (1937). *Later Criminal Careers*. New York: Commonwealth Fund.
- Gold, M. (1966). Undetected Delinquent Behavior. *Journal of Research in Crime and Delinquency*. 3: 27-46.
- Gottfredson, M. R. et T. Hirschi (1990). *A General Theory of Crime*. Stanford: Stanford University Press.
- Grasmick, H.G., Jacobs, D. et C.B. Mc Collom (1983). Social Class and Social Control: An Application of Deterrence Theory. *Social Forces*. 62: 359-374.
- Grasmick, H. S., C. R. Tittle, R. J. Bursik Jr. et B. J. Arneklev (1993). Testing the Core Empirical Implications of Gottfredson and Hirschi's General Theory of Crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 30: 5-29.

- Hagan, J. Gillis, A.R. et J. Simpson (1985). The Class Structure of Gender and Delinquency: Toward a Power-Control Theory of Common Delinquent Behavior. *The American Journal of Sociology*. 90: 1151-1178.
- Hagan, J. (1992). The Poverty of a Classless Criminology-The American Society of Criminology 1991 Presidential Address. *Criminology*. 30: 1-19.
- Henry A.F. et J.F. Short (1954). *Suicide and Homicide*. Glencoe: The Free Press.
- Hindelang, M.J., Hirschi, T. et J.G. Weis (1975). *Self-Reported Delinquency: Methods and Substance*. National Institute of Mental Health.
- Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley, CA: University of California Press.
- Horney, J., Osgood, D. W. et I. H. Marshall (1995). Criminal Careers in the Short Term: Intra-Individual Variability in Crime and its Relation to Local Life Circumstances. *American Sociological Review* 60:655-73.
- Jensen G.F. (1993). Power-Control vs Social-Control Theories of Common Delinquency: A Comparative Analysis. in Adler, F. et W.F. Laufer (eds.), *Advances in Criminological Theory*. Volume 4. New Brunswick: Transaction Publisher.
- Jenson, J.F. et K. Thompson (1990). What's class got to do with it? A further examination of power-control theory. *American Journal of Sociology*. 95: 1009-1023.
- Johnson, R.E. (1980). Social Class and Delinquent Behavior. *Criminology*. 18: 86-93.
- Kempf, K. (1987). Specialisation and the Criminal Career. *Criminology*. 25: 399-420.
- Kohn, M.L. (1969). *Class and Conformity: A Study in Values*. Chicago: University of Chicago Press.
- Krohn, M.D., Akers, R.L., Radosevich, M.J., et L. Lanza-Kaduce (1980). Social Status and Deviance: Social Context of School, Social Status, and Delinquent Behavior. *Criminology*. 18: 303-318.
- Lacoste, J. et P. Tremblay (2003). Crime and Innovation: A Script Analysis of Patterns in Check Forgery. *Crime Prevention Studies*. 16: 169-196.
- Laub, J.H., Nagin, D. S. et R. J. Sampson (1998). Trajectories of Change in Criminal Offending: Good Marriages and the Desistance Process. *American Sociological Review* 63:225-38.
- Levi, M. (1981). *The Phantom Capitalists: The Organization and Control of Long-firm Fraud*. Aldershot: Gower.

Levitt, S.D. (2001). Alternative Strategies for Identifying the Link Between Unemployment and Crime. *Journal of Quantitative Criminology*. 17: 377-390.

Longshore, D., Turner, S. J.A. Stein. (1996). Self-Control in a Criminal Sample: An Examination of Construct Validity. *Criminology*. 34: 209-228.

Mannheim, H. (1948). *Juvenile Delinquency in an English Middletown*. London: Kegan Paul, Trench, Trubner.

Mannheim, H., Spencer, J. et Lynch, G. (1957). Magisterial Policy in the London Juvenile Courts. *British Journal of Delinquency*. 8: 13-33.

Mativat, F. et P. Tremblay (1997). Counterfeiting Credit Cards: Displacement Effects, Suitable Offenders and Crime Wave Patterns. *British Journal of Criminology*. 37: 165 – 183.

Matsueda, R., Gartner, R., Piliavin, I. et M. Polakowski (1992). The Prestige of Criminal and Conventional Occupations. *American Sociological Review* 57:752-70.

McCarthy, B. (1996). The Attitudes and Actions of Others: Tutelage and Sutherland's Theory of Differential Association. *British Journal of Criminology*. 36: 135-147.

McCarthy, B. et J. Hagan (1995). Getting into Street Crime: The Structure and Process of Criminal Embeddedness. *Social Science Research*. 24: 63-95.

McCarthy, B. et J. Hagan (2001). When Crime Pays: Capital, Competence, and Criminal Success. *Social Forces* 79:1035-59.

McDonald, L. (1968). *Social Class and Delinquency*. London: Faber and Faber.

Merril, H.A. (1959). *Problems of child delinquency*. Boston: Houghton Mifflin.

Merton, R.K. (1938). Social Structure and Anomie. *American Sociological Review*. 3 : 672-682.

Morselli, C. et P. Tremblay (2004). Criminal Achievement, Offender Networks, and the Benefits of Low Self-Control, *Criminology*. 42: 773-804.

Morselli, C., Tremblay, P. et B. McCarthy (2006). Mentors and Criminal Achievement. *Criminology*. 44: 17-43.

Nagin, D.S. et R. Paternoster (1993). Enduring Individual Differences and Rational Choice Theories of Crime. *Law and Society Review*. 27: 467-496.

Nakao, K. et J. Treas (1994). Updating Occupational Prestige and Socioeconomic Scores: How the New Measures Measure up. *Sociological methodology*. 24: 1-72.

- Nettler, G. (1974). *Explaining Crime*. New-York: McGraw Hill.
- Nettler, G. (1978). Social Status and Self-Reported Criminality. *Social forces*. 57: 304-305.
- Nye, I., Short, J. et V.J. Olson (1958). Socioeconomic status and delinquent behavior. *American journal of sociology*. 63: 381-389.
- Peterson, M. et H. Braiker (1981). *Who Commits Crime: a Survey of Prison Inmates*. Cambridge: Oelgeschlager, Gunn and Hain.
- Pezzin, L. (1995). Earnings Prospects, Matching Effects, and the Decision to Terminate a Criminal Career. *Journal of Quantitative Criminology*. 11: 29-50.
- Piliavin, I., Gartner, R., Thornton, C. et R. Matsueda (1986). Crime, Deterrence, and Rational Choice. *American Sociological Review* 51:101-19.
- Polk, K. (1967). Urban Social Areas and Delinquency. *Social problems*. 14: 320-325.
- Quinney, R. (1971). Crime, Delinquency and Social Areas. Pp. 263-272. in Voss, H. et D.M. Peterson (eds.), *Ecology, Crime and Delinquency*. New York: Appleton-Century-Crofts.
- Rebellion, C. et M. Manasse (2004). Do « Bad Boys » Really Get the Girls? Delinquency as a Cause and Consequence of Dating Behavior Among Adolescent. *Justice Quarterly*. 21: 355-389.
- Reuter, P., MacCoun, R.J., Murphy, P.J. Abrahamse, A.F. et B. Simon (1990). *Money from Crime: A Study of the Economics of Drug Dealing in Washington, D.C.* Santa Monica: Rand Corporation.
- Robitaille, C. (2001). *Gains criminels et facteurs individuels de réussite : une réanalyse du sondage de 1978 de la Rand Corporation*. Mémoire de maîtrise. Montréal : École de criminologie.
- Robitaille, C. (2004). À qui profite le crime? Les facteurs individuels de la réussite criminelle. *Criminologie*. 37. 33-62.
- Robitaille, C., Guay, J.P., Montégiani, M. et C. Savard (2002). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec, 2001*. Direction générale des Services Correctionnels, Ministère de la sécurité publique.
- Sampson, R. (1986). Crime in Cities: The Effects of Formal and Informal Social Control. *Crime and justice*. 8: 271-311.
- Sampson, R. et J. Laub (1990). Crime and Deviance over the Life Course: The Saliency of Adult Social Bonds. *American Sociological Review* 55:609-27.

- Sampson, R.J. et J.H. Laub (1990). Crime and Deviance Over the Life Course: the Salience of Adult Social Bond. *American Sociological Review*. 55: 609-627.
- Shaw, C.R., Zorbaugh, F., Mc Kay, H.D. et L.S. Cottrell (1929). *Delinquency Areas*. Chicago: Chicago University Press.
- Shaw, C.R. et H.D. McKay (1942). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago: University of Chicago Press.
- Shaw, C.R. et H.D. McKay (1969). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago: University of Chicago Press.
- Spergel, I. (1967). Deviant patterns and opportunities of pre-adolescent negro boys in three Chicago neighbourhoods (38-54). in M.W. Klein (Ed.), *Juvenile gangs in context: theory, research and action*. Englewood Kliffs: Prentice-Hall.
- Sullenger, T.E. (1936). *Social determinants in juvenile delinquency*. New-York: Wiley.
- Sutherland, E.H. (1940). White collar criminality. *American sociological review*. 5: 1-12.
- Sutherland, E.H. (1949). *White collar crime*. New-York: Dryden,
- Thornberry, T.P. et M. Farnworth (1982). Social Correlates of Criminal Involvement: Further Evidence on the Relationship Between Social Status and Criminal Behavior. *American sociological review*. 47: 505-518.
- Tiberghien, G. (1984). *Initiation à la psychophysique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Tittle, C.R., Villemez, W.J. et D.A. Smith (1978). The Myth of Social Class and Criminality: An Empirical Assessment of the Empirical Evidence. *American sociological review*. 43: 643-656.
- Tittle, C.R. et R.F. Meier (1990). Specifying the SES/Delinquency Relationship. *Criminology*. 28: 271-300.
- Tittle, C.R. (1995). *Control Balance: Toward a General Theory of Deviance*. Boulder: Westview Press.
- Trasher, F.M. (1927). *The gang. A study of 1313 gangs in Chicago*. Chicago: University of Chicago Press.
- Tremblay, P. (1986). Designing Crime. *The British Journal of Criminology*. 26: 234-253.

- Tremblay, P., Talon, B. et D. Hurley (2001). Body Switching and Related Adaptations in the Resale of Stolen Vehicles. Script Elaborations and Aggregate Crime Learning Curves. *The British Journal of Criminology*. 41: 561-579.
- Tremblay, P. et C. Morselli (2000). Patterns in Criminal Achievement: Wilson and Abrahamse Revisited. *Criminology* 38:633-60.
- Tremblay, P. (1999). Attrition, récidive et adaptation. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. 52: 163-178.
- Voss, H.L. (1964). Differential Association and Reported Delinquent Behavior: A Replication. *Social problems*. 12: 78-85.
- Wallis, C.P. et R. Maliphant (1967). Delinquent Areas in the Country of London: Ecological Factors. *British Journal of Criminology*. 7: 250-284.
- Warner, W.L. et P.S. Lunt (1941). *The social life of a modern community*. New Haven: Yale University Press.
- Warr, M. (1998). Life-Course Transition and Desistance from Crime. *Criminology*. 36: 183-216.
- Williams, J.R. et M. Gold (1972). From Delinquent Behavior to Official Delinquency. *Social problems*. 20: 209-229.
- Wilson, J. Q. et A. Abrahamse (1992). Does Crime Pay? *Justice Quarterly* 9:359-77.
- Wolfgang, M.E., Figlio, R. et T. Sellin (1972). *Delinquency in a birth cohort*. Chicago: University of Chicago Press.
- Wright, R.T. et S.H. Decker (1997). *Armed Robbers in Action: Stickups and Street Culture*. Boston: Northeastern University Press.
- Wright, B.R., Caspi, A., Moffitt, T.E., Miech, R.A. et P.A. Silva (1999). Reconsidering the Relationship Between SES and Delinquency: Causation but not Correlation. *Criminology*. 37: 175-194.
- Wright, R.T., Decker, S.H., Redfern, A.K. et D.L. Smith (1992). A Snowball's Chance in Hell: Doing Fieldwork with Active Residential Burglars. *Journal of Research in Crime and Delinquency*. 29: 148-161.